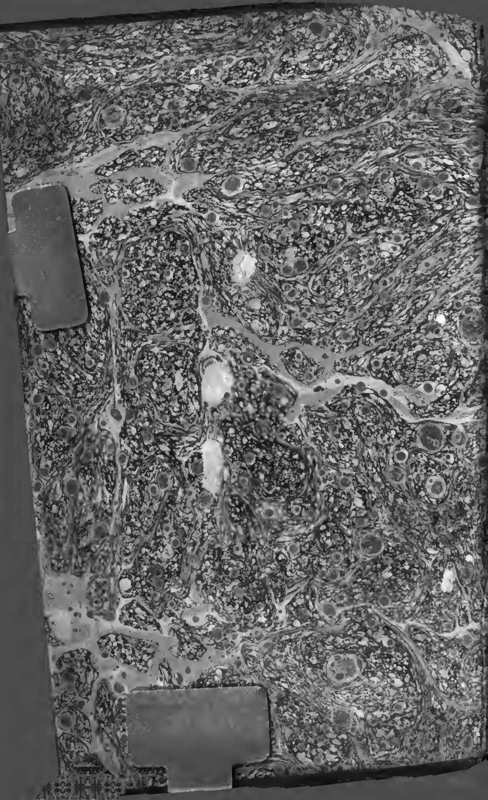
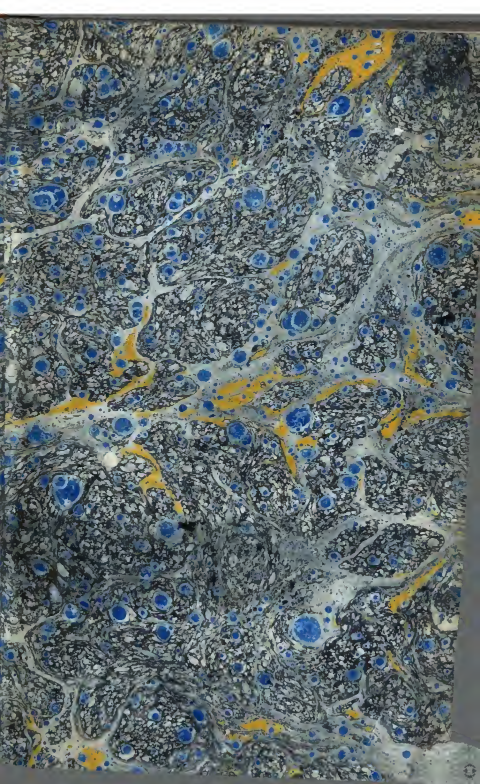






HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME VI.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

TOME SIXIÈME.

1547—1574.



PARIS,
LEDENTU, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N°. 31.
1821.



TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME VI.

SUITE DES VALOIS, RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME SIXIÈME.

HISTOIRE DE FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS,

SUITE DU RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

1547 — 1574.

HENRI II,

ÂGÉ DE 29 ANS.

Peu de règnes ont commencé sous des auspices aussi favorables que celui de Henri II. Un monarque de vingt-neuf ans, exercé au gouvernement parce que son père l'admettait à ses conseils, et lui avait déjà confié le commandement de ses armées, donnait de grandes espérances. La France était en paix; les finances en bon état. Il y avait à la tête des troupes des généraux habiles; dans les grandes places de la magistrature, des hommes célèbres par leurs lumières et leur intégrité. Autour du trône se pressait une nombreuse noblesse, mais qui malheureusement connut des chefs sous lesquels elle se rangea, ce qui fut l'origine des factions qui ont tourmenté le royaume. L'historien Garnier dit que, dès ce commencement, on en

comptait quatre : celle du connétable de Montmorenci, que le roi appelait par amitié son *compère*, et qu'il tira de son exil contre le vœu exprès de son père mourant : celle des Guises, auxquels Henri donna de l'autorité malgré la recommandation de son père; il avait remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendait suspects : celle de Diane de Poitiers ou de Saint-Valier, veuve de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maîtresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois : enfin celle de la reine Catherine de Médicis. « Long-temps dédaignée, elle parvint à se mettre à la tête d'un parti par la souplesse de son esprit et sa profonde dissimulation; caressant la grande sénéchale qu'elle détestait; flattant l'orgueil du connétable, et lui demandant continuellement ses conseils, quoiqu'elle le regardât comme son plus grand ennemi; ne se refusant à rien, pourvu qu'elle arrivât à son but. »

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras d'Henri II entre ces quatre factions. « Rien ne leur échappait, non plus que les mouches aux hirondelles, que tout ne fût englouti. Elles avaient pour cet effet, en toutes les parties du royaume, des gens apostés et des serviteurs gagnés, pour leur donner avis de tout ce qui mouvait; et à Paris, où tous les grands abondent, elles avaient des médecins attitrés qui ne manquaient pas de les avertir de l'état de leurs patients lorsqu'il y y avait quelque chose à gagner; de sorte qu'il était quasi impossible à ce prince débonnaire d'étendre à d'autres sa libéralité; car ils étaient quatre qui le dévoraient comme un lion dévore sa proie : au cas que,

si par quelque cas extraordinaire il voulait porter ailleurs quelque bienfait, il était contraint de mentir à ceux-ci, disant qu'il en avait déjà disposé; encore étaient-ils si impudents, qu'ils se débattaient souvent contre lui par l'impossibilité qu'il y avait, attendu la secrète diligence de leurs avertissements. »

Entre ces tyranniques sollicitations, les plus efficaces étaient celles de la favorite. On doit se rappeler à quelle occasion elle parut à la cour, jeune, belle, touchante par sa douleur, demandant aux genoux de François la grâce de son père Aimard de Poitiers de Saint-Valier, condamné à mort comme un des principaux complices du connétable de Bourbon. Le galant monarque la releva et lui accorda une partie de sa prière, pressé, à ce qu'on croit, par un sentiment autre que celui de la commisération.

On est étonné comment Diane, mère de deux filles déjà nubiles, sut tellement captiver le cœur d'un prince dans la fleur de l'âge, que tant qu'il vécut il sembla ne respirer que pour elle; mais ceux qui ne sont point absolument déterminés à croire qu'il ne peut y avoir entre personnes de différents sexes de liaison intime sans crime, goûteront volontiers les raisons de l'historien Garnier, qui réduit leur galanterie à un commerce de sentiment et de confiance. En revenant à la cour après son veuvage, elle trouva que la jeunesse du prince Henri, qui n'était pas encore dauphin, avait été fort négligée. Elle proposa de se charger de son éducation, et le demanda au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour était le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit et

former le cœur d'un jeune homme. Henri perdit, dans la société de Diane, la rudesse que le maniement des armes et les autres exercices violents auxquels il était fort adonné n'avaient pas manqué de lui faire contracter. Une preuve, ou du moins une forte présomption qu'il n'y avait rien d'illégitime dans cet amour, ou cet attachement comme on voudra l'appeler, c'est que dans ce siècle encore chevaleresque, où l'honneur des dames était regardé comme une fleur délicate que le moindre souffle de la médisance ou de la calomnie pouvait flétrir, les familles les plus distinguées du royaume n'hésitèrent point à lui confier leurs filles pour composer sa cour. Or, quelle apparence que ces familles l'eussent rendue dépositaire de gages si précieux, si elle eût été aussi décriée du côté des mœurs qu'il a plu à quelques faiseurs de libelles de la représenter, ou si elle n'eût conservé du moins de la décence et toutes les bienséances extérieures!

Après le sacre du roi, qui fut accompagné de magnificence et suivi des fêtes ordinaires, Henri II reçut du connétable, apparemment parce qu'il le désira, un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorenci dans son jeune âge avait vu pratiquer à la cour de Louis XII. Le lever du roi était à sept heures. Les seigneurs habitués de la cour avaient liberté d'y entrer. Pendant qu'on l'habillait, il causait familièrement avec eux, surtout avec ceux qui arrivaient de leurs terres, s'informait de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice et de ce qui pouvait intéresser eux et le peuple. Il se retirait ensuite avec les

quatre secrétaires, se faisait lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signait les réponses, renvoyait les affaires de discussion au conseil qui se tenait à côté de son cabinet, y prenait lui-même séance quand l'importance des matières exigeait sa présence. Il allait entendre la messe à dix heures, se mettait à table vers midi, recevait les requêtes; la porte n'était refusée à personne : il passait ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis pour faire la conversation. Sous François I elle roulait sur les sciences; sous Henri II elle était moins sérieuse. Il allait de là dans l'appartement de la reine, où se trouvaient les dames et demoiselles. La conversation y devenait plus générale. Le roi y annonçait les amusements de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances; tout cela se faisait devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite et coucher ordinairement à dix heures.

Il se fit de grands changements à la cour. La duchesse d'Étampes fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'avait pas menagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partisans essuyèrent différentes disgrâces sous divers prétextes, et ne se rachetèrent de la mort, de la prison, de l'exil ou d'une ruine totale qu'en cédant les uns des châteaux, les autres des terres ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgrâces furent fondées

sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on voulait dépouiller; les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'état au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'Étampes échappa à la conviction, au sujet de la prise d'Épernai et de Château-Thierri, et de la paix de Crépy, si avantageuse à Charles-Quint, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon.

Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnait les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. Henri II réduisit à l'ancien nombre les conseillers des parlements que la vénalité des charges avait trop multipliés. Il fixa l'âge de trente ans pour les admettre, après un examen préalable devant les chambres assemblées. Il attribua la connaissance des assassinats, devenus très-fréquents, aux prévôts des maréchaux, accompagnés de sept juges choisis dans les tribunaux, qui prononceraient sans appel. Dans cette attribution étaient compris les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendiants et autres gens sans aveu. Le parlement vit du danger dans cette extension, qui pouvait livrer tant de citoyens à la discrétion de sept juges pris au hasard. Il fit des remontrances; elles ne furent point écoutées. La cour enregistra, mais avec cette clause, *attendu la malice des temps*. La multitude des gens de guerre déserteurs de leurs drapeaux, errants sur le sol de la France, donna lieu de publier des lois prohibitives touchant le port d'armes et les attroupements. L'exé-

cution en fut confiée et recommandée aux seigneurs hauts-justiciers.

François I vivait encore lorsqu'il s'éleva une querelle qui fit grand éclat entre François de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, et Guy de Chabot, seigneur de Jarnac. Ils avaient été intimes. Jarnac n'était pas riche, et tenait cependant un grand état à la cour. La Châtaigneraie désira savoir d'où son ami tirait l'opulence dont il faisait parade. Jarnac lui avoua que c'était sa belle-mère qui avait pour lui une tendresse plus que filiale. La Châtaigneraie confia ce secret au dauphin, qui le dit à d'autres, et de bouche en bouche il devint public, au point que Jarnac ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et, comme on ne pouvait produire aucune preuve, il y fut décidé qu'elle serait vidée par un combat en champ clos. Mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, imposa silence aux deux parties. A la mort de François I, la Châtaigneraie renouvela son accusation. Jarnac y répondit en demandant le duel judiciaire. Henri l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinait pour la Châtaigneraie, son favori, qui était fort robuste, et qui passait pour un des hommes les plus habiles en escrime : mais Jarnac fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier, et se glissant sons le bras de son adversaire, il lui déchargea deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche, qui était tendu et découvert pour la facilité des mouvements. La Châtaigneraie tomba au grand étonnement de tout le monde. La surprise fut telle

que le souvenir de ce fait d'armes s'est conservé, et qu'on nomme encore *coup de Jarnac* toute attaque sourde et imprévue. Jarnac accorda la vie à son adversaire, et se jetant à genoux au pied de l'échafaud où était le roi : *Sire,* lui dit-il, *je suis assez vengé, si vous me croyez maintenant innocent. Me le donnez-vous,* lui dit le roi? *Oui, sire,* répondit Jarnac, *pourvu que vous me teniez homme de bien. Vous avez fait votre devoir,* répondit le monarque, *votre honneur vous est rendu.* Mais le blessé, honteux de sa défaite, et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on avait mis sur sa plaie, qui n'aurait pas été mortelle, et mourut de chagrin. Ce combat a été cité comme un augure funeste, lorsque ensuite un événement plus remarquable en a rappelé la mémoire.

Le royaume était en paix sous l'abri des traités de Crépy et de Guines, et encore plus parce que les deux puissances qui auraient pu troubler sa tranquillité étaient trop occupées de leurs propres affaires. Édouard VI avait succédé à Henri VIII son père sous la régence du duc de Sommerset son oncle, qui prit le titre de *protecteur.* L'autorité qu'il s'arrogea n'était pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions, d'où naquirent des troubles qui faisaient la sûreté de la France. Charles-Quint, de son côté, était tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de François I, il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonnier l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Il les traita tous deux avec la dernière dureté, et dépouilla le premier

de son électorat, qu'il donna à Maurice de Saxe, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche Albertine, ou cadette de Saxe.

Le roi de France aurait pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père, en faisant une diversion en leur faveur. La politique lui conseillait cette conduite, mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur, en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposait leur bonne intelligence actuelle; il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui remontrer que la multiplicité des traités conclus sous le règne précédent n'avait fait que brouiller les droits de tous les princes de l'Europe. Dans presque tous, dirent-ils, il se trouve des clauses que la nécessité a arrachées à la France contre toute justice, les unes si confuses et si embrouillées, qu'on ne sait quelle explication leur donner, d'autres que des événements subséquents ont rendues impraticables; il serait donc de l'intérêt bien entendu des deux souverains de regarder comme non avenus ces traités, et d'en faire un nouveau dont les conditions équitables pourraient établir une paix générale et durable. Charles répondit froidement qu'il ne voyait pas en quoi péchaient ces traités, cependant qu'il ne se refuserait pas aux moyens de conciliation justes et raisonnables qui pourraient assurer la paix et la chrétienté. Comme ces représentations furent faites avec beaucoup d'égards, sans y rien mêler qui pût faire appréhender à l'empereur une rupture prochaine, il continua, sans s'alarmer, ses progrès en Allemagne, et cette démarche ne servit

qu'à lui faire connaître les dispositions douteuses de la France, et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvait avoir contre lui.

En même temps qu'il faisait en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisait une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré collége, Paul III avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanais par Jules II, Pierre-Louis Farnèse, son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avait contracté dans sa jeunesse. Pierre, quoiqu'il eût obtenu pour son fils Octavio la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, n'en était pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de Louis de Fiesque dans la conjuration avortée, ourdie par celui-ci contre Doria, tout dévoué à l'empereur, il se défiait avec quelque raison des desseins de Charles-Quint sur ses états, et bâtissait dans la ville de Plaisance une citadelle qu'il croyait rendre imprenable. Ce Farnèse s'était rendu odieux par ses exactions, et méprisable par ses déréglements. Tout à coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare : ils le poignardent dans son palais, et jettent par une fenêtre son cadavre au peuple, qui le déchire avec fureur. Au même instant six cents soldats espagnols se présentent aux portes, et s'emparent de la ville au nom de l'empereur. Un autre détachement avança sur Parme; mais un officier du pape, qui s'y rencontra à propos, la sauva.

Il n'est pas naturel de penser que ces soldats espagnols, rassemblés des garnisons voisines, eussent paru à point nommé aux portes de Plaisance sans la conni-

vence de Ferdinand de Gonzague, lieutenant de l'empereur dans le Milanais à la place de du Guast qui avait été disgracié. Cependant il nia d'avoir eu aucune relation avec les factieux, et Charles-Quint soutint que c'était la tyrannie de Louis Farnèse qui avait lassé la patience de ses sujets, et aiguisé les poignards des assassins, et que Gonzague ne s'était assuré de la ville que pour empêcher que d'autres ne s'en emparassent, et ne la dérobassent à son gendre; et que d'ailleurs il était bien éloigné de vouloir le priver de ses états pour se les approprier, comme on l'accusait; et que, s'il ne le mettait pas sur-le-champ en possession, ce n'était que pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'était à lui ou au pape à en donner l'investiture.

Mais Paul III ne se laissa pas tromper par les raisonnements de l'empereur; il vit clairement d'où partait le coup, et résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de Henri II, qu'il avait auprès de lui, qu'il était déterminé à se dévouer aux Français pour les rappeler en Italie, et que, si dans le cours de cette entreprise il se trouvait exposé à des désagréments personnels, il se retirerait en France, où il choisirait volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures; il envoya à Rome le jeune Charles de Lorraine, nommé alors le cardinal de Guise, parce que son oncle vivait encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation rien ne parut difficile. Le pape comptait détacher aisément son petit-fils Octavio de son beau-père, qui l'avait si cruellement of-

fensé en faisant assassiner son père. Si, au reste, l'époux de Marguerite d'Autriche avait peine à se déclarer contre le père de sa femme, il avait un frère nommé Horace Farnèse, auquel on ferait passer Parme et Plaisance, en lui donnant, comme si les Farnèses étaient nécessairement destinés à des bâtardes, Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et d'une demoiselle piémontaise qui avait pris le voile après ses couches. On se flattait de faire accéder à ces arrangements le duc d'Urbin, le duc de Ferrare, et le comte de la Mirandole, dont les états se prolongeaient presque jusqu'aux murs de Rome, ce qui mettrait les Français en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape, dans le cas où Charles-Quint se rendrait maître du concile que le souverain pontife était enfin parvenu à réunir à Trente. De cette ville, où il était ouvert depuis trois ans, Paul venait de le transférer à Bologne, pour le soustraire à l'influence de l'empereur, lequel voulait le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestants d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur, s'était agrandi. Il régnait des troubles à Naples. Le vice-roi Pierre de Tolède, voulant y établir l'inquisition, avait irrité le peuple qui l'attaqua et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'était, à ce qu'il paraissait, une belle occasion de recouvrer ce royaume, comme la colère du pape une circonstance favorable pour re-

conquérir le Milanais, et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des Guises, que nous avons vûe une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avait-elle déjà sur le royaume de Naples des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite; mais, pour disposer librement dans une guerre d'Italie de toutes les forces de l'église, il fallait l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étaient attachés à l'empereur. A force de bénéfices français promis aux cardinaux, le cardinal de Guise obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il avait encore un autre but dans cette distribution; c'était de se faire un grand parti, dans le dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de Paul III, qui ne devait pas tarder, le pontife ayant plus de quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle le cardinal de Lorraine, prélat à la vérité d'un très-grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle tracerait le chemin au neveu.

L'empereur n'ignorait pas ces trames, et prenait des mesures pour les rompre quand il en serait temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, ses prisonniers, il songeait sérieusement à se concilier les protestants d'Allemagne. Dans les lieux où ils étaient les plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres, et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandait

instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *interim*, parce qu'il ne devait avoir de force que provisoirement. Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avait été composé dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avait évité avec soin, dans sa rédaction, toutes les définitions rigoureuses, et enveloppé d'expressions avouées par les protestants, les dogmes catholiques sur lesquels ils étaient en opposition manifeste. Le pape, auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et le toléra auprès des protestants comme remède à un plus grand mal, et comme un moyen de retour à la sainte doctrine. Malgré ces précautions, l'*interim* déplut aux catholiques et aux protestants ; et, pour le faire recevoir par ces derniers, l'empereur fut contraint d'user autant des voies de la force que de celles de la séduction. Henri II dans le même temps tenait avec les calvinistes une conduite moins politique. Il avait renouvelé l'année précédente les édits barbares donnés contre eux : il les fit exécuter jusque sous ses yeux, et les bûchers qui consumèrent une foule de malheureux en divers quartiers de Paris, entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données l'année suivante à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale ; cependant il souffrit qu'on mît en jugement, comme coupables d'excès, les exécuteurs de la sentence contre les habitants de Mérindol et de Cabrières. Un seul des accusés, Guérin, procureur-général au parlement d'Aix, trouvé d'ailleurs coupable d'autres crimes, paya de

sa tête pour tous les autres en 1554. On croit que cette affaire fut entamée et suivie avec ardeur, à l'instigation du duc de Guise (François), afin de mortifier le cardinal de Tournon, qui protégeait les magistrats mis en cause pour un acte auquel il avait, dans le temps, contribué de ses conseils et de son crédit. Quoique son influence fût beaucoup diminuée auprès du roi, il portait cependant encore ombrage au nouveau cardinal de Lorraine, frère du même duc de Guise, en sorte que cet acte de justice fut dû à une intrigue de cour.

Le roi, pour appuyer ses négociations avec le pape, passa en Italie avec quelques troupes. Il y réunit au domaine de la couronne le marquisat de Saluces, comme fief mouvant du Dauphiné, et vacant alors par la mort de Gabriel, dernier frère de Michel-Antoine : mais la présence du monarque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'était déjà amorti en Paul III, et, d'autre part, une révolte, qui éclata dans ce même temps en Guienne, força Henri d'y faire passer sur-le-champ les troupes qu'il avait amenées avec lui. Il faut se rappeler que François I, en affaiblissant généralement la taxe sur le sel dans le royaume, l'avait étendue comme dédommagement de cette diminution sur des provinces d'outre-Loire qui ne la payait pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature lui prodiguait, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissaient, soulevèrent le peuple ; la rébellion éclata dans l'Angoumois, et se répandit dans les pays

qui l'entourent, dans le Bordelais, l'Agenois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les *gabeleurs;* ainsi nommait-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme il arrive dans les guerres civiles, pillaient, brûlaient, massacraient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétraient, enflammée du même fanatisme, se joignait à eux et imposait la loi aux bourgeois qui n'osaient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison du Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs, et massacrèrent le commandant, nommé *Tristan de Moneins*, qui était imprudemment sorti pour parlementer avec eux à l'hôtel de ville, sur l'assurance qu'ils respecteraient sa personne. Ils déchirèrent son corps, dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel en haine de la gabelle. Le parlement, jusque-là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde, et à paraître parmi eux habillés en matelots et la pique à la main.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres patentes par lesquelles il promettait aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres apaisèrent la populace, qui

rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avait interrompu les fonctions, les reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois nommé *La Vergne*, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi, craignant que l'esprit de révolte ne fût pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes commandés, l'un par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorenci. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Aunis et les autres provinces insurgées, et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais Montmorenci, personnellement piqué de la mort de Moneins son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clefs, et en même temps le prier de ne point faire entrer à sa suite les lansquenets dont ils craignaient la rapacité et la violence. *Il vous appartient bien*, répondit-il, *de venir m'apprendre avec quelles troupes je dois entrer dans Bordeaux! je ne veux point de vos clefs. En voici d'autres*, en montrant ses canons, *qui m'ouvriront vos portes; et je vous apprendrai à massacrer les lieutenants du roi.* Il entra, précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires. Montmorenci désarma les habitants, forma un tribunal de

maîtres des requêtes qu'il avait amenés, et de quelques conseillers des parlements d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'hôtel de ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bourgeois, parmi les chefs les plus apparents des séditieux, furent exécutés; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches, et on abattit des pans de mur. Le parlement fut interdit pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'hôtel de ville serait rasé, et qu'à sa place serait élevée une chapelle où on célébrerait tous les jours l'office des morts, pour le repos de l'âme de Tristan de Moneins. « En exécution d'un autre article de l'arrêt, les jurats et cent vingt notables allèrent en habit de deuil déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins dans l'église des Carmes, l'emportèrent sur leurs épaules, d'abord devant l'hôtel du connétable, où ils se mirent à genoux, crièrent miséricorde, demandèrent pardon à Dieu, au roi et à la justice, ensuite à la cathédrale où il fut inhumé dans l'endroit le plus apparent du chœur. » Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guienne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers.

Il traversait les villes et les villages, cassait les priviléges, faisait dépendre et briser les cloches, qu'il envoyait dans les ports de mer pour en faire des canons, et imposait des amendes plus ou moins fortes. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avait fait attacher prévôtalement ceux qui avaient joué quelque rôle dans la sédition. L'année suivante, la plupart des priviléges furent rendus; quelques-uns, ceux de Bordeaux entre autres furent un peu diminués; mais son hôtel de ville subsista. La gabelle même fut abolie, ou réduite à l'ancien droit, dit *du quart et demi*, et les pays où elle avait été imposée s'offrirent eux-mêmes de la racheter, moyennant deux cent mille écus d'or et le remboursement des charges des officiers de la gabelle.

Pendant ces exécutions la cour donnait des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François I; et de celui de François, duc d'Aumale, deux ans après duc de Guise, par la mort de son père, avec Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII.

Outre que la sévérité dont on avait usé à Bordeaux entrait dans le caractère de Montmorenci, elle était peut-être nécessaire pour contenir ce peuple qui n'avait pas encore perdu tout attachement pour les Anglais, ses anciens maîtres. On découvrit qu'un des chefs avait écrit en Angleterre, offrant de livrer là

ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverrait, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que Charles-Quint avait des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de Sommerset, l'un des seize régents d'Angleterre désignés par Henri VII, et oncle maternel du jeune Édouard, qui l'avait nommé *protecteur,* de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guienne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglais descendraient eux-mêmes à Bordeaux.

L'état de l'Angleterre ne permettait pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle de Sommerset, par son zèle ardent et persécuteur pour l'établissement de la réforme, n'était pas une circonstance favorable à une conquête. Il en tenta une plus pacifique, qui aurait été plus avantageuse à l'Angleterre que celle de la Guienne, mais qui ne lui réussit pas. Depuis longtemps les rois d'Angleterre faisaient des efforts pour joindre l'Écosse à leur couronne, et ne faire qu'un seul royaume de ces deux états. Il s'en présentait alors une belle occasion; savoir : de marier Édouard VI avec Marie Stuart. Ils étaient encore, le prince dans l'extrême jeunesse, et la princesse au berceau; mais on a vu que dans ce temps la bizarrerie de ces sortes d'alliances n'arrêtait pas. Le protecteur désirait beaucoup procurer ce trône à son pupille. Il fit des démarches auprès de la reine régente Marie de Lorraine, fille du duc de Guise. Mais en même temps qu'il la

sollicitait il essaya de la forcer en favorisant des seigneurs mécontents qui voulaient envahir l'autorité, et faisaient craindre à la régente qu'ils ne lui enlevassent sa puissance, et peut-être sa fille. Dans cette extrémité, plutôt que de céder aux insinuations perfides de son voisin, elle se jeta entre les bras des Français. Henri II lui envoya des troupes qui garnirent ses frontières du côté de l'Angleterre, et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais, pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par Henri II qu'elle épouserait le dauphin François son fils aîné.

La France n'était pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettait l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistait. Mais Henri crut apparemment sa position changée par ses engagements avec l'Écosse; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement, et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort trop étroit du maréchal de Biès, y logea une bonne garnison, et bâtit un autre fort qui commandait la rade. Enfin, il vint lui-même avec une armée dans le Boulonnais, ruina les fortifications dont les Anglais avaient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les troubles, qui agitaient alors la cour de Londres, lui fourniraient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps sans argent et sans coup férir.

Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question, s'il n'était pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. *Sera-t-il donc dit,* observaient les partisans de cet avis, *qu'on ne sortira jamais d'une guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent?* Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siége seraient plus fortes pour emporter une ville dès lors ruinée et dénnée de tout, que l'indemnité que les Anglais demandaient pour la livrer en bon état et approvisionnée de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations, et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendrait, quelques villes et châteaux qu'ils tenaient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Édouard avec madame Élisabeth, fille aînée du roi, mais sans rien arrêter pour le moment. Il y eut cependant quelques mois après un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse aurait douze ans; mais le prince mourut auparavant.

L'empereur fut très-fâché de cet accommodement. N'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son mécontentement, et donna toutes les marques de mauvaise vo-

lonté qu'il put laisser échapper, sans rupture. Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux français dans la Manche; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. Henri voulut faire rétablir les fortifications de Thérouenne, le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de malveillance et beaucoup d'autres, sur les points par lesquels les deux puissances se touchaient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine.

Paul III était mort. Avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome pour embarrasser l'empereur. Elles ressuscitèrent à l'élection de Jules III, Jean Marie del Monte, que le refus du cardinal Poole, mit sur les rangs des candidats. Le dernier pape de la maison Farnèse ne s'était pas fait scrupule de soustraire du domaine de l'église les duchés de Parme et de Plaisance, pour en revêtir son fils, sous la réserve de l'hommage au saint siége. Présumant sur ses derniers jours que l'empereur respecterait davantage cette propriété sous la main du saint siége, que dans celle de son petit-fils, qui en avait hérité de son père, il la réunit au domaine de l'église, et offrit en dédommagement à Octave, Népi et Camérino. Octave, se refusant à cet arrangement, quitta Rome et tenta la fidélité du gouverneur de Parme; n'ayant pu réussir à le séduire, il leva une petite armée, se lia avec Gonzague, soupçonné d'avoir contribué au meurtre de son père, et se constitua en état de guerre contre son aïeul. Cette

nouvelle inattendue avait donné le coup de la mort au vieillard. Jules, son successeur, avait fait à la France, à l'empereur et aux Farnèses, des promesses opposées, qu'il lui était difficile de remplir sans mécontenter les uns ou les autres. En exécution de ses engagements avec les Farnèses, il avait remis Parme à Octavio, mais sans moyens pour s'y soutenir contre l'empereur. Il espérait le forcer ainsi de s'en démettre entre ses mains en échange de quelque autre fief de l'église; transiger ensuite avec Charles-Quint, et en obtenir, soit le duché même pour un de ses neveux, soit un équivalent. Ce désir de faire passer le duché à sa famille était aiguisé par l'empereur, qui promettait son secours au souverain pontife, se persuadant que Jules, lui ayant obligation de cette acquisition précieuse, n'aurait pas l'ingratitude de se lier avec le roi de France, et qu'au contraire il l'aiderait à fermer pour toujours le chemin de l'Italie aux Français, à qui la ville de Parme pouvait fournir un point d'appui et une place d'armes importante. Charles-Quint sacrifiait à ses vues politiques l'intérêt de Marguerite, sa propre fille : mais il se défiait de lui, parce que le gendre semblait ne pas oublier la part que l'empereur paraissait avoir eue à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, son père.

Octave cependant sollicitait son beau-père; mais loin de l'écouter, Charles fait investir la ville de Parme, dans le dessein de s'en emparer par la famine, sans être obligé d'en venir à la force ouverte. Le duc se jette alors dans les bras de Henri II, et le supplie de le secourir. Cette mesure rompait toutes celles du

pontife, et pouvait le rendre suspect à l'empereur. Le souvenir de Clément VII l'effrayait. Sur-le-champ il ordonne à son vassal de renoncer à sa nouvelle alliance; et, sur son refus, il le déclare déchu de son fief. Le roi envoie une ambassade au pape, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il soutienne le Parmesan, son allié. Jules répond par des menaces d'excommunication. Le roi fait dire alors plus fermement au pape qu'il n'abandonnera pas un prince opprimé, et qu'il le défendra contre tous. Il avertit en même temps le souverain pontife que, comme il n'est pas de la prudence qu'il fournisse de l'argent à ses ennemis, il défend que, tant que la guerre durera, on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se rendent au concile que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venait de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'église universelle; et qu'au reste il prendra pour la sûreté et le maintien de l'église catholique et la réformation des mœurs, les mesures qu'il jugera nécessaires, ainsi que les avaient prises les rois, ses prédécesseurs, en pareilles circonstances. Ces protestations furent signifiées par l'ambassadeur de France au pape lui-même, et à l'assemblée de Trente, par le célèbre Amyot, alors abbé de Bellozane. Mais de peur que ces brouilleries ne contribuassent à enhardir les calvinistes qui se multipliaient en France, Henri II publia le fameux édit de Châteaubriant, qui aggravait en quarante-six articles les peines portées dans les édits précédents. Il

interdisait toute requête en faveur des hérétiques, défendait de leur donner retraite, accordait des récompenses à leurs dénonciateurs, confisquait les biens de ceux qui s'expatriaient, assujettissait tous les hommes publics à produire des certificats de catholicité, autorisait des perquisitions secrètes sur les opinions individuelles, et confirmait enfin l'établissement d'un inquisiteur, auquel heureusement on ne forma point de tribunal.

Le pape aurait fort désiré de détourner de lui le blâme d'être la cause d'une guerre qui allait devenir générale, par la part qu'y prenaient les deux plus puissants potentats de l'Europe. Il envoya Ascagne de la Corne, un de ses neveux, prier le roi de s'abstenir de s'intéresser si fort à Octave, son rival. Cette démarche entraîna des explications sur le fond de la querelle. L'empereur et le roi voulurent s'excuser d'en être les fauteurs. Des justifications ils en vinrent aux accusations dans des écrits rendus publics. Ils s'y reprochaient réciproquement leurs torts avec la même aigreur qu'en avaient autrefois témoignée Charles-Quint et François I dans leurs pétulants manifestes. On y vit que ce n'était pas l'intérêt de deux petites puissances qui leur mettait les armes à la main, mais l'ambition, le désir de s'agrandir, enfin une haine invétérée qui allait de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'Ascagne fut le signal de la guerre; les troupes du pape se joignirent à celles de l'empereur pour réduire Parme, où quelques Français, à leur grand danger, avaient eu l'adresse de s'introduire. Pendant quelque temps les troupes françaises et espa-

gnoles s'étaient considérées comme auxiliaires seulement des Farnèses et du pape. Un incident les établit bientôt dans un état direct d'hostilités. A peu de distance de Parme, la ville de la Mirandole, en litige dans la famille des Pics, se trouvait alors en séquestre entre les mains de Henri, qui y avait une garnison; celle-ci, sous les ordres d'Horace Farnèse, gendre désigné du roi, fit une incursion à Bologne. Gonzague en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre la Mirandole. Mais le roi regarda cet acte comme personnellement dirigé contre lui, et ordonna en conséquence des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ainsi fut allumée cette guerre dont les symptômes se manifestaient depuis long-temps. Le pape n'y prit aucune part; les revers que ses armes avaient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux qui lui firent craindre les succès de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu et le cardinal de Tournon, qui lui était agréable, fut chargé de suivre la négociation à Rome. Pour ménager l'amour-propre du pape, le cardinal lui proposa et lui fit agréer une trêve de deux ans, qui laissait Octave en possession provisoire, et qui lui donna les moyens de s'y maintenir.

Quant aux hostilités directes contre l'empereur, elles furent commencées sur mer par les Français. Un capitaine, commandant les galères de France en l'absence du baron de La Garde, leur général, rencontra quatre vaisseaux impériaux, les attaqua et les prit

tous dans le port de Villefranche, où ils s'étaient retirés. La Garde lui avait laissé le commandement dans la Méditerranée, pendant qu'il allait mettre en sûreté le butin fait sur des vaisseaux flamands qui revenaient d'Espagne, et dont il s'empara sur les côtes de Normandie par une ruse assez adroite. Ils étaient au nombre de vingt-quatre richement chargés et bien armées. Il jugea, en les apercevant en si bon état, qu'il ne serait pas prudent de leur chercher querelle. Il leur envoya dire qu'il transportait de Flandre en Espagne Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, et qu'ils eussent à lui faire le salut d'usage. Ils déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger, et en amarina quinze, dont la garnison lui valut plus de quatre cent mille livres.

Ces deux événements firent imaginer à l'empereur l'expédient de procurer aux Pays-Bas la protection de l'empire, en les incorporant au corps germanique; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tournerait qu'au profit du chef, et qui les exposerait à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes au premier coup de canon qui serait tiré entre eux.

Ils étaient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef, que la plupart conservaient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Après la victoire de Mulhberg, ceux mêmes qui avaient profité de leurs dépouilles, et le duc Maurice entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance de l'em-

pereur, après la destitution de Jean-Frédéric son cousin, entreprirent de punir le despote, et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet effet le secours de la France. Le roi regarda cette occasion comme la plus favorable qui pût se présenter pour embarrasser et humilier l'ennemi de sa famille. Il la saisit avec empressement et fit avec eux un traité par lequel il s'engageait à mener en Allemagne une nombreuse armée, moyennant que, pour se dédommager de ses frais, il pourrait occuper les villes de Cambrai, de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire*. A ce prix il se déclara fastueusement sur ses étendards *défenseur de la liberté germanique et protecteur des princes captifs.*

Henri chercha de l'argent, premier préparatif nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dans un lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'était pas aisé à trouver; pour des besoins antérieurs il avait déjà été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'hôtel de ville, outre un don gratuit; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendrait les fonds en rentes à la volonté des prêteurs, rentes assignées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celles des présidiaux. Le roi dit, dans le préambule de l'édit, qu'il a été mû à cet établissement, parce que les appels des sentences des bailliages se sont multipliés; que, ne pouvant être portés

qu'au parlement, c'est une ruine pour les plaideurs, forcés d'aller suivre leurs procès au loin; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats qui jugeront sans appel les causes qui n'excéderont point deux cent cinquante livres de fonds, ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances que comme une précaution de justice; car, disait-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider? Or il est certain qu'en multipliant les juges, on va multiplier les avocats, les procureurs, les sergents et une classe de la société déjà trop nombreuse et occupée à dévorer les autres.

Au lit de justice le roi parla lui-même : il annonça la guerre contre un ennemi envenimé, qu'il comptait poursuivre jusque dans le centre de sa domination, à l'aide des plus puissants princes de la Germanie, nos anciens confédérés. « Pendant mon absence, ajouta-t-il, je laisse la régence à la reine ma compagne, au dauphin et à un conseil, et la lieutenance-générale de cette capitale et de l'Ile-de-France au cardinal de Bourbon (1). Je vous recommande le fait de la justice. Si vous jugez à propos de faire des représentations sur l'enregistrement de mes édits, vous les

(1) Louis de Bourbon, archevèque de Sens, oncle d'Antoine, duc de Vendôme; de Louis, prince de Condé, et de Charles, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de *cardinal de Bourbon*.

adresserez à la reine et à son conseil; les remontrances seront faites sur-le-champ par écrit. Si le conseil insiste, vous n'attendrez pas une première et seconde jussion, comme il vous est arrivé quelquefois; mais vous enregistrerez aussitôt, *attendu que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables.* Et comme entre un si grand nombre de gens qui composent notre cour de parlement, les délibérations pourraient se prolonger et les affaires souffrir du retardement, nous établissons durant notre absence, la grand'chambre avec les présidents des enquêtes, pour décider des enregistrements et publications d'édits, ordonnances et provisions, sans y appeler les autres chambres, auxquelles nous en interdisons la connaissance.

« Vous serez soigneux et diligents sur ce qui concerne l'honneur de Dieu et la conservation de notre sainte religion, en mettant à exécution les édits portés contre les hérétiques et les novateurs; vous aurez surtout égard à ce que notre peuple, que nous sommes forcés par les circonstances, et à notre très-grand regret, d'affliger par une augmentation d'impôts, trouve quelque soulagement dans la manière dont la justice sera administrée, et qu'il demeure exempt des pillages et des oppressions des vagabonds et des voleurs de grand chemin, sous la justice des prévôts de nos maréchaux auxquels nous avons attribué la connaissance de ces sortes de crimes sans appel. Il n'est pas temps de disputer maintenant s'ils devaient ou ne devaient pas user de l'autorité que je leur ai confiée, parce que le peuple ne pourrait être que victime de

ces débats. » Le connétable prit la parole après le roi, pour rendre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédents et du règne actuel. « L'état, dit-il, dépérissait; la gendarmerie non payée portait la désolation dans les campagnes; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittaient le service. Notre alliance avec la Suisse allait expirer; l'empereur faisait tous ses efforts pour nous l'enlever; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais. Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avaient été pris par les Anglais, les autres se détruisaient dans nos ports; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré, Boulogne est reprise, l'Ecosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense n'ont point fait hausser les tailles : la noblesse a contribué de son sang aux succès, et le clergé de ses dons, mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts. »

Montmorenci rendit compte alors des tentatives qui avaient été faites pour amener la paix avec Charles-Quint : « A quatre ambassades solennelles envoyées, dit-il, et aux plus raisonnables propositions faites de la part de la France, l'empereur n'a répondu que par des paroles équivoques et par des protestations vagues d'amitié, toujours démenties par les faits. » Il peignit ensuite Charles bouleversant l'Alle-

magne, traînant à sa suite l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos alliés, chargés de fers; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisait voiturer dans l'Italie et les Pays-Bas; menaçant le saint siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les Français eux-mêmes par celle de Gonzague sur la Mirandole. « Laissez-le achever ses préparatifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, qui est l'empire universel, subjuguer d'abord l'Italie, puis attaquer la France du côté du Languedoc, avec les forces espagnoles; du côté de la Provence et du Dauphiné, avec les troupes qui auront triomphé de l'Italie; et enfin du côté de la Champagne et de la Picardie, avec l'armée rassemblée dans les Pays-Bas et tirée de l'Allemagne assujettie. De puissants princes de la Germanie se sont adressés au roi, et lui ont demandé sa protection : il est urgent de les seconder, et d'autres amis secrets qui se joindront à nous.

« Quant à la défense même du royaume, pendant que le roi pénétrera en Allemagne, voici nos motifs de sécurité : il y a sur la Méditerranée trente à quarante galères bien équipées, auxquelles se joindront celles du grand-seigneur, qui toutes ensemble domineront cette mer, et tiendront dans de perpétuelles alarmes les côtes de l'Italie et de l'Espagne; et sur l'Océan, vingt-cinq gros vaisseaux bien forts et bien exercés seront toujours en état de se mesurer avec cent vaisseaux ennemis, s'ils paraissaient. Onze à douze mille soldats français, la plupart de vieilles bandes, et trois mille Suisses, sont en Piémont sous

les ordres du maréchal de Brissac; et en Guienne et en Gascogne, quatre compagnies sont aux ordres du roi de Navarre. Toutes les villes de Bourgogne, de Champagne et de Picardie, pourvues de vivres, de fortes garnisons et de munitions, sont en état d'une longue résistance; et, si le roi s'éloigne, il y fera venir six mille Suisses, et davantage, s'il le faut. Voilà, messieurs, ce que le roi a fait, c'est maintenant à vous à examiner ce que vous pouvez faire vous-mêmes pour correspondre aux intentions salutaires de sa majesté. »

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferait promptement à tous les ordres qui lui seraient toujours adressés, *et vous nous trouverez, sire*, ajouta-t-il, *vos très-humbles et très-obéissants sujets, immuables et perpétuels.* Le cardinal de Bourbon, témoignant le regret que la sainteté de ses fonctions et que l'avancement de son âge ne lui permissent d'autres offrandes que de l'argent et des prières, fit au nom du clergé celle d'une somme de trois millions. Elle fut répartie sur tous les clochers du royaume; et comme il était impossible de trouver sur-le-champ assez d'argent comptant, on reçut en place à la Monnaie les reliquaires, les chandeliers et autres vases précieux, espèce de dévastation qui jeta des germes de mécontentement. La duchesse de Valentinois et plusieurs grands seigneurs y firent aussi porter leur argenterie, mais sur évaluation et promesse de remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il parut une multitude de créations de charges, à laquelle ne s'atten-

daient pas les *immuables et perpétuels sujets* qui avaient fait acte de résignation si prompte aux volontés qui leur seraient adressées. Beaucoup d'entre celles-ci portaient atteinte à la juridiction du parlement : 1°. Création d'un président et quatre conseillers dans la cour des monnaies, rendue souveraine pour le civil et le criminel; 2°. seconde chambre à la cour des aides, deux présidents, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3°. huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs et huit huissiers; 4°. six offices d'audienciers, et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5°. un trésorier-général de France; 6°. un juge criminel dans tous les tribunaux; 7°. enfin, la création des présidiaux dont il a été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetaient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas. Il les réitéra, et on le menaça : alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ouvrait les deux battants de la salle d'audience; un huissier lisait à haute voix l'édit. Après la lecture, le premier président, sans sortir de son siége, sans prendre les voix, appelait le greffier et disait : *Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli de ces lettres : lues et publiées du très-exprès commandement du roi.* »

Néanmoins le parlement tint ferme contre l'édit du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, que l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, avait singulièrement resserrée. La cour avait cru devoir

faire briller cet appât pour exciter en cette circonstance la générosité du clergé; mais quand elle eut achevé de toucher de lui les trois millions auxquels il s'était engagé, elle cessa de persécuter le parlement pour cet objet (1).

(1) Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne serait point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent était à 14 livres 10 sous, c'est-à-dire, dans le rapport de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui; et que la France ne comptait point encore au nombre de ses provinces le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étaient de deux sortes, ordinaires et extraordinaires.

Recette ordinaire.

	liv.
1°. Tailles	3,889,000
2°. Domaines, aides et gabelles	2,259,000
Total de la recette ordinaire	6,148,000

Recette extraordinaire.

1°. Crues des tailles	1,200,000
2°. Coupes de bois	200,000
3°. Décimes sur le clergé	600,000
4°. Parties casuelles	100,000
5°. Traites foraines	300,000
Total de la recette extraordinaire	2,400,000

Dépense ordinaire.

I. Gendarmerie, 2,400 hommes d'armes	1,000,000
Mortes paies, commis à la garde des places	100,000
Artillerie	39,000
Salpêtre	30,000
Fourniture des places de guerre	35,000
II. Dix galères et une frégate sur l'Océan	124,000

On pouvait croire que, préparée avec tant de soin, l'expédition contre l'empereur aurait de brillants

	Vingt galères et deux frégates sur la Méditerranée	230,000
III.	Ambassadeurs	300,000
	Pensions des cantons suisses	175,000
IV.	Gages de la maison militaire du roi, comprenant deux cents gentilshommes, 450 archers, la prévôté et les cent-Suisses	253,000
	Gages de la maison civile du roi	300,000
	Chambre aux deniers du roi	72,000
	Écuries	31,000
	Vénerie et fauconnerie	58,000
	Argenterie	24,000
	Musique	14,090
	Menues affaires de la chambre	6,000
	Offrandes et aumônes	7,000
	Dons et menus plaisirs	100,000
	Maison du dauphin	100,000
	Maison de *madame*	80,000
V.	Gages des grands officiers, des gouverneurs de provinces et de places, des capitaines étrangers, des conseillers d'état et officiers de cours souveraines, des professeurs royaux et artistes	800,000
	Postes et courriers	71,000
VI.	Gages du grand conseil	21,000
	—— du parlement de Paris	88,000
	—— de la chambre des comptes	29,000
	—— de la cour des aides	11,000
	—— des généraux des monnaies	3,000
	—— du parlement de Rouen	41,000
	—— de la cour des aides	4,000
	—— du parlement et chambre des comptes de Bourgogne	30,000
	—— du parlement de Toulouse	40,000
	—— du parlement de Bordeaux	35,000
VII.	OEuvres, paies, services, etc	5,000
	Total de la dépense ordinaire	4,356,000

succès; mais, lorsque le roi, arrivé sur les bords du Rhin, allait entrer en Allemagne, il eut nouvelle que Maurice, son allié, à la faveur de la reconnaissance et du zèle qu'il avait toujours affecté pour l'empereur, l'avait si bien endormi, qu'il était parvenu jusqu'en

Dépense extraordinaire.

1°. Troupes surnuméraires, chevau-légers, Suisses, lansquenets, aventuriers français.	2,500,000
2°. Artillerie, fonte.	600,000
3°. Intérêts de la dette publique.	388,000
4°. Bâtiments.	35,000
5°. Argenterie et meubles.	250,000
6°. Fêtes.	200,000
7°. Frais de perception.	300,000
Total de la dépense extraordinaire.	4,273,000

RÉSULTAT

La recette ordinaire et extraordinaire.	8,548,000
La dépense ordinaire et extraordinaire.	8,629,000
Déficit.	81,000

Garnier augmente ce déficit de 858,000 liv., sans rapporter les articles de dépense qui devaient contribuer à le former. Il s'accrut encore du surhaussement de paie accordé alors aux hommes d'armes qui, jusqu'à ce temps, avaient continué à recevoir la solde fixée par Charles VII. La dépense sur cet article fut dès lors ainsi qu'il suit :

Deux mille quatre cents hommes d'armes à 430 livres.	1,032,000
Trois mille six cents archers attachés aux compagnies, à 218 livres.	784,800
États-majors de 50 compagnies, à 6,000 liv.	300,000
	2,116,800

(GARNIER, *Histoire de France*, tom. 26, p. 69.)

Souabe à son insu; et que, l'ayant encore amusé depuis par une négociation, il avait forcé les gorges du Tirol, dissipé par la terreur le concile de Trente, et pensé surprendre malade à Inspruck Charles-Quint, qui ne lui avait échappé que de quelques heures et presque nu. En mandant à Henri cet avantage, les princes confédérés lui écrivaient que le fugitif proposait d'entrer en accommodement, et ils le priaient de ne pas avancer davantage.

Le roi, sans se montrer aussi piqué qu'il était de ce que ses magnifiques projets se trouvaient tout à coup renversés, répondit qu'il était bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'était pour lui assez de gloire et de joie, de ce que l'Allemagne commençait à respirer par son assistance, et qu'il n'épargnerait jamais ni peines, ni dépenses pour la secourir. Au reste, il était déjà nanti et s'était emparé, autant par surprise que par force, des villes de Metz, de Toul, de Verdun, du Luxembourg et de diverses places qui couvraient la frontière : afin même de ne laisser rien derrière lui, dont l'ennemi pût s'avantager, il avait occupé la Lorraine, et amené à sa cour le duc Charles, qui n'avait que neuf ans, pour y être élevé auprès du dauphin. Il fit des entrées triomphantes dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg, qu'il comptait surprendre, ainsi qu'il avait surpris Metz, en demandant un simple passage; mais, devenus défiants par cet exemple, les habitants firent échouer son projet, en résistant également aux flatteries et aux duretés du rabroueur Montmorenci. Des troupes

qu'avait rassemblées la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent en Picardie et en Champagne quelques dégâts qui ne purent détourner le roi de son expédition, et elles prirent la fuite à son retour. Henri mit les siennes de bonne heure en quartier d'hiver, ne voulant pas s'engager dans d'autres entreprises qu'il n'eût vu quelles seraient les conditions de la paix qui se traitait à Passau, sous la médiation de Ferdinand. On y convint de rendre la liberté aux deux princes prisonniers, d'annuler *l'interim*, d'admettre indifféremment protestants et catholiques à la chambre impériale de Spire, et de remettre à une diète prochaine à prononcer à l'amiable sur les différents de religion.

Le roi semblait fondé à penser qu'ayant répondu de si bonne grâce à l'appel des princes de l'empire dans une affaire qui ne le regardait pas personnellement, il serait du moins question de lui dans l'accommodement : mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agents qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devait être étranger aux affaires de l'empire, et que, s'il avait des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur Maurice, qui tâcherait de les accommoder. Cette indifférence affectée venait de Charles, qui ne voulait pas laisser à Henri l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avaient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver Jean Frédéric et le landgrave de Hesse,

dont la vie, sans cela, aurait été en danger. Henri II se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avaient donnés, lorsqu'il fit avec eux le traité pour entrer sur les terres de l'empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur serait toujours ouverte, quand il leur plairait de revenir dans son alliance. Le seul Albert de Brandebourg, dit *l'Alcibiade*, cousin issu de germain de l'électeur d'alors, et margrave d'Anspach, lequel avait fait la guerre en brigand altéré de sang et de pillage, refusa d'accéder à ce traité, qu'on nomma la *liberté de Passau*, et duquel date en effet la pleine liberté des protestants en Allemagne. Albert se cantonna dans l'électorat de Trèves, pays catholique qui offrait une pâture à sa haine et à son avidité, et s'efforça de faire croire qu'il tenait cette conduite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avaient été méconnus dans le traité : mais la suite fit voir qu'un autre motif s'y mêla encore, et qu'il y avait connivence entre lui et l'empereur.

On ne voyait que ruse et tromperie dans ce siècle, surtout en Italie, où les succès et les revers alternatifs des maisons de France et d'Autriche, avaient accoutumé les princes et les républiques à changer continuellement de parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchait contre l'Allemagne, et que l'empereur y combattait et faisait des traités, l'un et l'autre avaient au delà des monts des généraux et des négociateurs; les premiers ravageaient le pays et prenaient les villes; les autres présentaient des espéran-

ces de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés; et des événements imprévus amenaient des changements inattendus dans les intérêts respectifs. Sienne, capitale de la république de ce nom, était disputée par les impériaux et les Français. Hurtado Mendosa, général des premiers, s'y était introduit, partie par le consentement de quelques habitants, partie par surprise. Quand il s'y vit à peu près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux mêmes qui l'avaient appelé.

Dans ce temps, le cardinal de Tournon, ambassadeur à Venise, forma une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur, depuis qu'il croyait sa puissance inébranlable en Allemagne. Hercule II d'Est, duc de Ferrare, le comte de La Mirandole, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, qui se disait assuré des mécontents, en grand nombre, du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des troupes françaises. Ils ouvrirent leurs portes. Pendant que les premiers entraient d'un côté, les Espagnols s'enfuirent de l'autre. Les Siennois abattirent la citadelle de Mendosa. Les Français les aidèrent, ainsi que les autres confédérés, à reprendre les places de leurs seigneuries, et les Français se virent encore une fois maîtres du centre de l'Italie. Les opérations militaires étaient dirigées par le maréchal de Brissac, surnommé *le beau Bris-*

sac, lequel se montra aussi bon général qu'aimable cavalier. On a dit qu'il fut envoyé commander au delà des monts, comme dans un exil, afin de l'éloigner de la duchesse de Valentinois, qui avait pour le jeune cavalier des attentions suspectes au monarque.

Le seul San-Severino ne réussit pas dans son entreprise, qui était de faire révolter le royaume de Naples, où le duc d'Albe, en qualité de vice-roi, commandait avec une dureté qui révoltait grands et petits. Henri II, occupé des préparatifs de son expédition d'Allemagne, et ne pouvant pour cette raison donner personnellement au prince de Salerne tous les secours dont il avait besoin, lui procura par son ambassadeur des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, Dragut, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta huit jours à vue, attendant l'effet des intelligences que San-Severino disait avoir dans la ville : mais celui-ci, qui devait joindre les Turcs avec vingt-cinq galères chargées de troupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retirait. Les deux flottes réunies battirent le vieux Doria, qui venait au secours du vice-roi. Le seul fruit que Dragut recueillit de cette victoire, fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

L'avantage, quoique incomplet, que le roi de France avait retiré du soulèvement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer, par quelque exploit

éclatant, la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite à sa réputation de grand général et d'habile politique, que de reprendre les villes dont la possession acquise à la France serait un monument perpétuel de son déshonneur. Pour mieux assurer ses projets, il les déguisa quelque temps sous l'apparence de poursuivre le marquis d'Anspach, tandis qu'il le pratiquait lui-même pour l'associer à ses desseins sur Metz.

Cette ville était mal fortifiée, et commandée par des montagnes qui la dominaient; ses murailles, sans terrasses, sans bastions, et même en beaucoup d'endroits sans fossés, ne laissaient espérer qu'une faible résistance : mais elle eut pour défenseur le célèbre duc de Guise (François), dont les historiens se sont plu à retracer la conduite dans les plus petits détails, comme un exemple digne de passer à la postérité.

Après s'être formé une idée de sa position, Guise se fit un plan de défense. Il rasa quatre faubourgs, pleins de beaux bâtiments, anciens palais des rois antérieurs à Charlemagne et de ses descendants, et couverts d'églises qui auraient pu favoriser les approches de l'ennemi. Il apporta à ces démolitions tous les ménagements qui pouvaient adoucir les regrets. Les corps de Hildegarde, épouse de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de Saint-Arnould, furent levés avec respect, et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les reli-

gieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qu'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

Il fit un état des vivres, commanda aux habitants des lieux circonvoisins, de voiturer dans la ville, blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourrait être utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consommateurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitants inutiles aux travaux et aux fonctions militaires que ceux qui purent s'assurer, pendant la durée du siége, de leur subsistance. Les autres furent congédiés avec douceur, bonté, et l'assurance que leurs maisons et les meubles qu'elles contenaient seraient surveillés en leur absence, de manière qu'ils les trouveraient parfaitement conservés à leur retour. Il ne garda que soixante-dix prêtres, et douze cents hommes des métiers nécessaires. Afin d'épargner ses vivres et d'incommoder les ennemis dans leur marche, il envoya assez au loin sa cavalerie fourrager la campagne sur le chemin que l'empereur devait tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession était comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci avait juré de se faire enterrer devant les murailles plutôt que de lever le siége. A mesure que ces jeunes courtisans arrivaient, Guise leur fai-

sait prendre rang dans une compagnie. Infanterie, cavalerie, gens d'armes, chevau-légers, chacun était tenu de rester dans le corps auquel il s'était attaché, d'obéir aux règles de la discipline, et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers, sous peine d'avoir le poing coupé, d'insulter ou de molester les habitants. Les coupables de ce délit devaient être chassés honteusement et sans paie.

L'attention de Guise s'étendit sur tout ce qui pouvait contribuer à la santé des soldats; adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignaient; et, pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également; mais prévoyant, malgré les peines qu'ils s'y donnaient et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seraient point achevées à temps, Guise fit provision de mille gabions, de deux cents grosses poutres, d'un nombre considérable de grands pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois pour former les embrasures et couvrir les arquebusiers, instruments propres à couper le bois et fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces

préparatifs, et une garnison de six mille hommes de pied et quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours, que le duc de Guise attendit l'empereur.

Il parut au commencement de l'automne à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers, et cent vingt pièces de canon. Outre ces forces, il fallait compter celle d'Albert de Brandebourg, ce prétendu ami des Français, qui n'avait pas voulu signer le traité de Passau, comme Maurice et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de Guise, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre; mais il lui assigna un cantonnement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service de dégarnir les assiégés, demanda des vivres; Guise les refusa. Alors craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux, l'armée du roi se rassemblant à Reims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement; mais Claude, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le commandait, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par Albert, qui se retira dès lors dans l'armée de l'empereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siége.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que Charles-Quint s'était promis. La

canonnade fut très-vive, les mines firent de larges ouvertures; mais on ne vit de la part des assiégeants aucuns de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au lieu que les assiégés firent des sorties continuelles et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifice, d'où ne ressortirait aucun de ceux qui oseraient y descendre, glaça les courages. Les mauvais temps survinrent. Des pluies abondantes détrempèrent la terre. Les soldats ne marchaient que dans une boue tenace ou délayée : à peine trouvaient-ils un endroit sec pour se reposer. Des froids prématurés se firent sentir. On manquait de fourrages et de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur honteux fit lever le siége dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchait, les ennemis décampèrent la nuit, laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'abandon. Ils enfouirent leur artillerie. Le duc de Nevers, François de Clèves, qui commandait un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite. La garnison sortit aussi pour troubler leur retraite; mais la fureur des Français se tourna en compassion, quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils allaient chancelants d'inanition, transis de froid, plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles ils cherchaient des abris, en étaient remplies On en trouva

se traînant exténués, ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoraient tout vivants. Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, frère puîné du duc de Montpensier, et neveu, par sa mère, du fameux connétable, poursuivait un corps de cavalerie espagnole qu'il aurait aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : *Brave Français, si vous combattez pour la gloire, cherchez une autre occasion : aujourd'hui vous égorgeriez des hommes hors d'état de vous résister, et trop faibles pour prendre la fuite.* Le généreux Français le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de Guise peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp. Il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissaient, il leur donnait de l'argent pour gagner leur pays, et il envoya offrir au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînait douloureusement à sa suite.

Cette conduite contrastait singulièrement avec celle d'une armée que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya en Picardie, pendant le siége de Metz, avant que le roi eût rassemblé la sienne; elle y commit des cruautés horribles, brûla les villes de Noyon, Nesle, Chauni, Roie, et, dit-on, plus de sept cents villages. Par ordre exprès de cette princesse, et pour faire un affront personnel au roi, on renversa de fond en comble le beau château de Folembrai, que François I, son père, avait fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte

celui-ci. Un soldat des environs de Roie, engagé très-jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant il voit l'église en feu, remplie de quatre cents femmes, qui poussaient des hurlements affreux. Il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortaient à demi-brûlées, il reconnaît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fit repousser la mère, le fils et toutes les femmes qu'on put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin, que le roi reprit pendant le siége de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur, après qu'il se fut rendu maître de Thérouenne. A ce siége de Hesdin, Henri perdit Horace Farnèse, duc de Castre, son gendre, auquel il était tendrement attaché. Il n'y avait qu'un mois qu'il avait épousé Diane d'Angoulême ou de France, fille naturelle de Henri et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise.

Thérouenne, située entre Arras et Tournai, et occupée par les Français, était toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetait sur l'Artois et le Tournaisis, et portait la désolation dans les territoires environnants; de sorte que les habitants de ces lieux désiraient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule, et la démolirent en huit jours. Elle avait déjà été ruinée

sous François I; mais cette fois il n'en resta pas pierre sur pierre, et à peine reconnaît-on l'endroit où elle a existé. François de Montmorenci, fils aîné du connétable, y commandait avec le vieux d'Essé-Montalembert, qui avait été retenu dans l'inaction depuis son retour d'Écosse. Quoique malade de la jaunisse lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour la défense de Thérouenne, il pouvait à peine contenir sa joie de la perspective de ne pas mourir dans son lit. Le roi lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvait de son état de langueur : *Sire*, lui répondit-il, *quand on vous annoncera la prise de Thérouenne, assurez hardiment que d'Essé est guéri de la jaunisse*. Il périt en effet dans un assaut où l'ennemi fut repoussé. A défaut d'outils pour réparer les brèches, il fallut capituler; mais la garnison ayant été surprise pendant qu'on parlementait, une partie fut massacrée par les Flamands. Les Espagnols, par souvenir de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils purent. Montmorenci demeura prisonnier.

Henri II avait une belle armée qui aurait pu s'opposer aux ravages de l'ennemi. Mais le connétable espérait le mettre en possession de Cambrai, que les alliés d'Allemagne avaient consenti à lui laisser occuper comme vicaire de l'empire. Un délai de deux jours que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à le recevoir suivant sa demande, fut employé par eux à prévenir l'empereur, qui leur fit passer des secours. La saison étant trop avancée pour tenter un siége, le roi passa outre et s'approcha jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis, commandés par Emmanuel Philibert, duc de Savoie,

étaient campés, et il leur présenta la bataille. L'empereur avait déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'était une ruse pour amener les Français d'un côté où il n'avait rien à craindre; il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne le suivit pas, et tous deux mirent leurs troupes en quartier d'hiver.

La Corse n'était pas encore entrée dans les débats des deux princes; l'empereur, devenu tout-puissant à Gênes, depuis la révolution de Doria, l'avait soustraite à la domination française. Henri II, la jugeant utile pour faire passer au Milanais par la Toscane les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avait toujours supporté avec impatience le joug des Génois, et à la tête duquel était San-Pietro-d'Ormano. Il appela à cette expédition l'amiral Dragut, qui parcourait la Méditerranée avec quatre-vingts galères ottomanes, auxquelles se joignirent vingt-cinq françaises. Celui-ci, après avoir ravagé les côtes de la Calabre, se jeta sur la Corse, aida les Français commandés par Paul de la Barthe, sieur de Thermes, à en conquérir une partie, puis se retira chargé de butin, non sans soupçon de s'être laissé éloigner de ces parages par l'argent des Génois. Charles-Quint envoya à Doria dix mille hommes, qui firent rentrer des villes corses sous la domination génoise. Les Français en reprirent d'autres, et là guerre s'établit dans cette île, qui devint, et fut pendant plusieurs années, une arène commune entre les deux puissances belligérantes. Brissac, dans le Piémont, profita de cette diversion. Il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et

s'y empara des riches meubles du palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de Savoie, Charles, qui mourut cette année, et dont le fils Emmanuel Philibert commandait l'armée impériale dans les Pays-Bas. Le maréchal de Brissac s'immortalisa, dans ces campagnes d'Italie, moins encore par les succès qu'il obtint que par la discipline exacte qu'il fit garder à ses soldats. Par ses soins la guerre changea de caractère; et le noble exemple donné par son armée gagnant celle de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entre elles, et d'égards pour les habitants, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantaient leur pays.

Il se passait en Angleterre des événements dont Henri II pouvait craindre les suites. Édouard VI mourut sans avoir été marié. Sa sœur aînée Marie, fille de la reine Catherine d'Aragon, la première femme divorcée de Henri VIII, fut élevée sur le trône de son frère. Elle était âgée de trente-huit ans passés, peu agréable de figure, d'un caractère dur et farouche : elle exerça, pour rétablir la religion catholique, toutes les cruautés atroces que son père avait employées pour la détruire.

Proche parente de Charles-Quint, elle désira faire avec lui une alliance plus étroite, et donna sa main à Philippe, son unique fils, neveu de Marie à la mode de Bretagne, moins âgé qu'elle de onze ans, et déjà veuf d'une princesse de Portugal, dont il avait eu l'infortuné don Carlos. Mais l'empereur n'obtint pas de ce mariage les avantages qu'il en espérait, et que la

roi de France en craignait. Les Anglais reçurent froidement le mari de la reine, ne lui laissèrent aucune autorité dans le gouvernement, et lui imposèrent la condition, s'il avait des enfants, de ne pouvoir ni les transporter hors de l'Angleterre, ni rompre la paix entre eux et les Français, ni employer les troupes anglaises dans des querelles à eux étrangères, par où l'on indiquait celle qui subsistait toujours entre l'empereur et la France.

Les seigneurs anglais auraient fort désiré que leur reine s'unît plutôt au cardinal Poole, petit-fils, par sa mère, du duc de Clarence, frère d'Édouard IV, premier roi de la maison d'Yorck; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre pour aider la reine dans le rétablissement de la religion catholique. Il était d'un caractère doux, et réprima souvent par ses conseils et ses insinuations les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre Charles et Henri. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se prêteraient à un accommodement, et conviendraient d'une trêve en attendant la paix. Ces espérances comblèrent les peuples de joie; partout où il passa en France, la foule se pressait sur son chemin, on le jonchait de fleurs, et on comblait le prélat de bénédictions; mais il s'en fallait beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment

par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paraissait vouloir se prêter à une trêve que pour reprendre haleine, établir, s'il pouvait, le crédit de son fils en Angleterre, et avec les troupes qu'il tirerait de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtés à la fois. Pour le prévenir, Henri II mit sur pied trois corps d'armée, destinés chacun à différentes expéditions. L'un, sous le prince de la Roche-sur-Yon, entra dans l'Artois, ravagea et brûla les campagnes; l'autre, sous le connétable, fit mine d'assiéger Avesne pour détourner l'attention de l'ennemi d'un autre objet qu'il avait en vue; le troisième, sous le duc de Nevers, pénétra dans les Ardennes, pays sauvage, couvert de vieilles forêts qui recélaient des châteaux forts, où les ennemis s'étaient cantonnés, et d'où ils pouvaient faire des irruptions sur la Champagne : il les en chassa, détruisit une partie des forteresses, mit garnison dans les autres, et vint rejoindre le connétable, qui, quittant Avesne, s'était porté rapidement sur Mariembourg, bâtie par la gouvernante, et s'en était emparé en trois jours d'une attaque très-vive.

Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondements de la ville de Rocroi, pour y faciliter les convois, en même temps que l'empereur fondait lui-même Philippeville et Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvines et Dinant : tous les habitants

de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort pour s'être laissé surprendre pendant qu'on faisait la capitulation. Bavai, ville antique, fut aussi ruinée. La colère du roi s'étendit sur le Hainaut, qu'il ravagea impitoyablement, comme étant du gouvernement de la reine de Hongrie la partie qu'elle affectionnait le plus. En vengeance de la destruction de Folembrai, il brûla Mariemont, maison de plaisance de cette princesse, ainsi que la ville de Bains, et le magnifique palais qu'elle y avait fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques, qui furent dispersés, et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévastations le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvaient plus le nourrir.

Henri fit donc retraite sur le comté de Boulogne, et investit sur la frontière le château de Renti, dont le voisinage incommodait la capitale du comté. Charles ne pouvait le laisser prendre sans s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat, dont le duc de Guise eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et Coligny et Tavannes, sous celui de la bravoure. Les Français s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille; mais l'empereur repoussé, et non défait, se posta si avantageusement, que le roi n'osa l'attaquer. Renti ne fut pas pris; les deux chefs quittèrent leur armée, et la laissèrent à leurs lieute-

nants, qui continuèrent à faire une guerre de ruine et de désolation.

Le duc de Savoie, qui commandait celle de l'empereur, s'avança jusqu'à l'abbaye de Corbie, près d'Amiens, d'où l'on voyait à travers les tourbillons de fumée les flammes qui dévoraient le pays qu'il occupait. Le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, l'empêcha de passer la Somme. Le roi avait jugé à propos de donner à ce prince le commandement de son armée pour ne le point laisser au connétable de Montmorenci ou au duc de Guise dont la jalousie éclata au sujet du combat de Renti. Ils s'étaient trouvés d'avis contraire dans le conseil qui le précéda, et réciproquement ils s'accusaient du peu de succès de cette bataille, qui aurait dû être décisive. Comme le monarque ne voulait pas favoriser l'un au préjudice de l'autre, il les remmena tous deux avec lui, et restreignit si fort les pouvoirs de Vendôme, qu'il fut obligé de s'en tenir à une honteuse défensive.

L'alternative des succès et des revers en Italie y rendait aussi l'issue de la guerre incertaine. Cosme de Médicis, chef de la branche cadette de sa maison, qui ne comptait plus que la reine de France dans la branche aînée, chef aussi de la république de Florence, mais non pas encore souverain, attaché à l'empereur dont il espérait la qualité de grand-duc, joignait ses troupes aux troupes impériales qui menaçaient l'indépendance de Sienne. Henri y avait envoyé Paul de Thermes, qu'il opposa à Garcias de Tolède, fils du vice-roi de Naples. La diversion du corsaire Dragut força Tolède de se retirer à Naples.

Cosme se retira. Ce fut alors que de Thermes, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais Cosme, se ravisant bientôt, entreprit de poursuivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes Médichino ou Médequin, marquis de Marignan, Milanais qui se prétendait parent des Médicis. Le roi donna le commandement des siennes à Pierre Strozzi, parent de la reine, d'une famille ennemie des Médicis, et dont le père s'était tué dans la prison de Florence, après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces deux adversaires se firent la guerre à outrance. En vain le marquis tenta de surprendre Sienne que les Francais occupaient, mais où ils étaient bloqués par les châteaux au pouvoir des impériaux qui environnaient la ville; il fut repoussé, mais il tarda peu à prendre sa revanche. Strozzi, manquant de vivres, chercha son rival pour lui enlever par une bataille décisive l'avantage qu'il avait à cet égard sur lui. Les deux généraux se rencontrèrent près de Marciano; le marquis eut le talent de se refuser à un engagement. Strozzi, de plus en plus pressé par le besoin, fut obligé de décamper. Il le fit en plein jour par bravade, et dans l'espérance d'attirer l'ennemi dans un terrain où il pourrait le prendre à son avantage. Marignan en effet le poursuivit; mais, contre l'espérance du général siennois, il mit le désordre dans son armée. Strozzi, déjà dangereusement blessé, trahi ou mal secondé, et fuyant porté sur un brancard, rallia néanmoins ses troupes; et, quoiqu'il eût perdu la moitié de son armée, il ne laissa pas d'empêcher le marquis de tirer tout le profit qu'il

devait attendre de sa victoire. En mémoire de ce succès obtenu le 2 août, jour de saint Étienne, pape et martyr, Cosme institua un ordre du nom de *Saint-Étienne*.

Sienne cependant, vivement incommodée par la garnison des forts qui l'environnaient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. Montluc, envoyé pour seconder Strozzi, s'y était enfermé; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchait de donner des ordres, et de veiller à la sûreté de la place. Strozzi, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. Montluc se rétablit. Strozzi sort, se remet à battre la campagne afin d'intercepter les vivres aux assiégeants, comme ceux-ci les interceptaient aux assiégés.

Les Siennois après huit mois de siége se lassèrent les premiers; et, réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. Montluc, n'étant qu'auxiliaire, les laissa agir, et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avait dans Sienne beaucoup de bannis de Florence qui les Siennois avait reçus et considérés, parce qu'ils leur étaient utiles. Montluc découvre qu'en traitant ils s'embarrassaient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les allaient abandonner à la fureur des Florentins, leurs compatriotes. Le général français déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront. Quant à lui, il rejeta les conditions honora-

bles que Marignan lui offrit, et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas risquer une action contre ces désespérés, entr'ouvre ses bataillons, laisse passer tranquillement les Français, complimente et embrasse leur chef, et, sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, Marignan envoie, sur le chemin qu'ils devaient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissements. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à Montluc, à la recommandation du connétable, des gratifications, une pension et le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne s'accordait alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui avait été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de Valentinois conseilla, dit-on, au roi de le garder dans les archives de la couronne, comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devait être confié à un dépôt plus assuré que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à Strozzi, qui déplaisait au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de Porto-Hercole, faute d'argent et des troupes qu'on lui avait promises, il fut rappelé; et, malgré ses blessures et les dangers qu'il avait courus, il demeura long-temps en disgrâce sans que le roi voulût entendre sa justification.

On eut encore alors quelque espérance de la paix. Jules III avait déjà obtenu des puissances belligé-

rantes, qu'il serait ouvert des conférences sous sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq près de Calais. Pierre Caraffe, Paul IV, placé sur le saint siége après le successeur de Jules III, Marcel Cervino, Marcel II, qui mourut le vingt-deuxième jour de son élection, s'y intéressa aussi fortement. Secondé par le cardinal Poole, qui avait généreusement sacrifié l'espérance d'être élu pape, en se rendant à Rome, au désir de procurer la paix, en restant aux conférences, il essaya, mais encore en vain, de jeter des fondements de conciliation. Les négociations n'interrompirent pas les hostilités. L'indécision du combat de Renti avait permis aux deux partis de laisser des troupes nombreuses sur la frontière de Picardie. La proximité des villes, réciproquement ennemies, présentait aux gouverneurs la facilité de faire les uns sur les autres des entreprises tantôt de ruse, tantôt de guerre ouverte. Le commandant de Hesdin pour l'empereur gagna dans Abbeville un officier qui devait lui livrer le château. Celui de Thionville tenta de surprendre Metz par intelligence; ni l'un ni l'autre ne réussit. Mais le maréchal d'Albon de Saint-André eut un plein succès au Cateau-Cambresis, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de Nevers, ils allaient livrer bataille au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, depuis si fameux, et commandant alors pour l'empereur : déjà les avant-postes en étaient aux mains, et tout promettait le succès aux Français, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi qui leur défendait expressément de combattre. Henri II craignait l'événement d'une action qui pou-

vait ruiner son armée. Il lui aurait été difficile de la remplacer, pressé comme il l'était en Italie, où on avait grand besoin de secours.

Charles-Quint s'y voyait trente mille hommes d'excellentes troupes sous le commandement du duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Tolède, le plus grand capitaine d'Espagne depuis Gonzalve. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggérait son caractère sombre et féroce. Brissac, beaucoup moins fort, se retira devant lui; mais il lui vint des secours dont il ne put cependant profiter, parce qu'il tomba malade à Turin. Claude, duc d'Aumale, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piémont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'Albe se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre d'Aumale. Les deux généraux se trouvèrent en présence; mais ils n'osèrent risquer une action, qui aurait pu être funeste au parti maltraité. Pendant la maladie du maréchal, l'armée, pour n'avoir pas exécuté ses ordres, avait essuyé un échec. Furieux de sa désobéissance, Brissac lui adresse une lettre de reproche, et lui mande qu'il a écrit à la cour pour être remplacé par de Thermes. Une désolation générale se répand aussitôt parmi les troupes, et bientôt un commencement de sédition menace de désorganiser l'armée. La cour, informée de ce mouvement, contremanda les ordres qu'elle avait déjà donnés, et enjoignit au maréchal de reprendre le commandement.

Ce vœu de toute une armée fait d'autant plus d'honneur à Brissac, que, sévère sur la discipline,

ce ne pouvait être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline : il avait entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominait le Montferrat, douze cents guerriers, dits les *Braves de Naples*, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de Pescaire, fils de l'ancien gouverneur du Milanais. Pour parvenir à cette fin, et pour que l'ennemi ne pût recevoir du secours pendant l'attaque, le maréchal faisait travailler à des tranchées qui devaient fermer le passage à ceux qui seraient tentés de lui en amener. Ses troupes étaient divisées en trois corps qui ne devaient s'ébranler qu'au moment qu'il donnerait le signal. Pendant qu'on l'attendait en silence, il entend des cris partant d'une de ses divisions. Il regarde et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la jette, tire son épée et se précipite dans le retranchement. Ses compagnons, après l'avoir inutilement rappelé, le suivent, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le fort est emporté. Le lendemain Brissac assemble son armée comme pour un triomphe. Douze soldats viennent déposer à ses pieds les enseignes qu'ils avaient prises sur l'ennemi. Il leur passe à chacun une chaîne d'or au cou, et louant en particulier chacun des braves qui s'étaient distingués, il marque son regret de ne pas voir entre eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine en se précipitant seul au milieu des ennemis,

et demande si la mort prive ce brave de la récompense due à sa belle action. Un officier se lève et dit qu'il n'est ni blessé ni mort, que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter.

Amenez-le-moi, dit Brissac. Il paraît. Le général l'apostrophe d'un ton sévère : *Soldat, quel est ton nom, ton pays? Je suis*, répond-il, *fils naturel du seigneur de Boissi, et je porte son nom. Je ne te méconnaîtrai pas*, dit Brissac, *tu es mon parent du côté de ma mère; mais fusses-tu mon fils, je ne t'épargnerai pas après la faute que tu viens de commettre. Malheureux! quel exemple as-tu donné au reste de l'armée? Prévôt, qu'on le charge de fers, et qu'on le garde soigneusement; votre tête me répondra de la sienne.* Les soldats consternés se retirent en silence. En vain ceux qui approchaient le général hasardaient quelques paroles en faveur du coupable; il les écoute sans répondre, et laisse le coupable quinze jours en prison, incertain de son sort. Après ce terme il assemble le conseil de guerre : ceux qui le composaient le condamnent à la mort, mais le recommandent à la miséricorde du général. Brissac le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir la justice par l'exposition des suites funestes que pouvait avoir son imprudence; *mais*, ajoute-t-il, *ceux qui t'ont condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie, mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi*

l'exigera. En achevant ces paroles, il lui attache au cou une chaîne d'or, du double plus pesante que celles qu'il avait données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

« Ces gardes formaient une compagnie de cinquante gentilshommes, bannis ou expatriés pour meurtres, attroupements ou violences publiques, dont quelques-uns même avaient été exécutés en effigie. Quand on demandait au maréchal pourquoi il se chargeait de l'entretien de ces garnements, il répondait : Je nourris ces méchants pour le salut des bons. Dans le métier que nous faisons il y a des commissions hasardeuses dont j'aurais de la peine à charger un honnête homme; c'est à eux que je les réserve; ils y courent comme aux noces; s'ils périssent, c'est avec gloire. J'ai sauvé l'honneur de la famille et conservé à la patrie des citoyens utiles que j'aurais été forcé de sacrifier; s'ils en échappent, ils ont déjà expié en partie leurs premiers torts envers l'état; et, en continuant à les tenir sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à en faire d'honnêtes gens et d'excellents officiers. » L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie.

Les embarras de la guerre de terre ne faisaient pas négliger celle de mer. Sur la Méditerranée, le baron de La Garde surprit à la côte de Gênes un transport de cinq mille Espagnols destinés pour le royaume de Naples; il coula plusieurs galères à fond, et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'Espineville, croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint à la vue de Douvres un rude

combat contre vingt-deux hourques flamandes; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe : mais d'Espineville périt dans le combat.

Les vaisseaux vainqueurs étaient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Ils formèrent, près de Rio-Janéiro au Brési, une colonie sous le commandement de Villegagnon, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral de Coligni. Tous deux, imbus des opinions nouvelles avaient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement, et l'empêcha de prospérer longtemps. Villegagnon lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux Guises, et le fort de Coligni, qu'il avait bâti, tomba au pouvoir des Portugais.

Ce malheureux schisme entre les Français se répandait avec une rapidité qui alarma le roi, et lui persuada qu'un si grand mal exigeait des remèdes plus violents que ceux qui avaient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes, données aux articles les plus sévères de l'édit de Châteaubriant, et de la connivence des juges, mus de compassion pour les hommes dont l'erreur paraissait excusable, les calvinistes échappaient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient, qu'on voulait écarter, avait fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de Mathieu Orri, nommé par le pape *inquisiteur de la foi*. *Inquisiteur*, selon la signification du mot, est un homme qui s'informe, cherche, tâche de découvrir les coupables; mais à ces

fonctions les provisions de la cour de Rome ajoutaient le droit de citer devant lui les hérétiques, de les interroger et de prononcer un jugement. Cette nouvelle juridiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que, pour le but qu'on se proposait de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisaient; et qu'il suffisait, en interprétation de l'édit de Châteaubriant, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seraient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi, et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'était peut-être pas à se repentir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat-général Séguier en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence d'interprétation, était dangereuse et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priverait du droit d'appel. Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paraissait être le vœu des zélés, il dit : *Nous abhorrons l'établissement d'un tribunal de sang où la délation tient lieu de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens naturels de défense, et où on ne respecte aucune forme judiciaire.* Il assura que ces défauts avaient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie était l'instrument et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les

peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux, et s'adressant encore plus directement au monarque : *Commencez, sire, lui dit-il, par procurer à la nation un édit qui ne couvrira pas votre royaume de bûchers, qui ne sera arrosé ni des larmes ni du sang de vos fidèles sujets.* « Éloignés, sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux champêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils ignorent ce qui se prépare contre eux. Ils ne soupçonnent pas que dans ce moment on songe à les séparer de vous et à les priver de leur sauvegarde naturelle. C'est pour eux, c'est en leur nom que la cour vous adresse ses très-humbles remontrances et ses ardentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il en se tournant vers les ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tranquillement, et qui croyez apparemment que la chose ne vous regarde pas, il est bon que vous perdiez cette idée. Tant que vous jouissez de la faveur, vous mettez sagement le temps à profit; les biens et les grâces pleuvent sur votre tête, tout le monde vous honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer à vous ; mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisinez la foudre, et il faut être étranger dans l'histoire pour ignorer à quoi tient souvent une disgrâce. Quand ce malheur vous arrivait, vous vous retiriez du moins avec une fortune qui vous consolait en partie de votre chute, et que vous transmettiez à vos héritiers. A dater de l'enregistrement de l'édit, votre condition cessera d'être la même; vous aurez comme auparavant pour successeurs des hommes maigres et affamés, qui, ne

sachant combien de temps ils resteront en place, brûleront de se faire tout d'un coup riches, et y trouveront une merveilleuse facilité. Bien sûrs d'obtenir du roi votre confiscation, il ne s'agira plus que de s'assurer d'un inquisiteur et de deux témoins; et, fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme hérétiques. » Ils ne prévoient pas en effet à quoi ils s'exposent, quelque élevés qu'ils soient, ceux qui laissent changer les lois et altérer les formes. « Le connétable, qui n'avait pas encore oublié sa disgrâce sous le règne précédent, en entendant cette espèce de pronostic, dit l'historien, fronça le sourcil et changea de couleur; les autres ministres reculèrent d'épouvante : le roi lui-même, interdit et confus, dit qu'il examinerait de nouveau l'affaire dans son conseil, et elle resta suspendue. »

Le parlement s'occupait aussi d'un procès entre les jésuites et l'université. Seul corps enseignant les belles lettres dans Paris, celle-ci voyait avec inquiétude des rivaux qui ouvraient des écoles émules des siennes. Elle les attaqua, et fit principalement valoir contre eux leur dévouement presque exclusif au pape. Leur établissement fut jugé dangereux. L'arrêt leur défendit d'enseigner publiquement. Les jésuites succombèrent, mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chute.

L'université comptait sept ou huit mille écoliers, non des enfants, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces, et accumulés dans de petits colléges. L'habitude de se rencontrer

dans les classes formait entre eux une union qui les rendait redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers, vivant chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corporations, qui avaient chacune leurs bannières, sous lesquelles marchaient leurs élèves respectifs. Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent. Il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Cette compagnie était composée alors de cent soixante magistrats divisés en deux semestres, qui servaient par tour. Ce partage était très-commode à la cour pour l'enregistrement des impôts, parce que, si elle prévoyait des obstacles dans un semestre où la sévérité dominait, elle attendait la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinions mettait habituellement entre les deux parties une espèce d'envie et de haine dont la cour profitait. Tout passait au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi.*

L'abus des semestres était si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que le parlement lui fit de les supprimer. Il le promit, et chargea la compagnie de faire un plan de constitution qui rendît au parlement son premier lustre; mais ce ne fut qu'après qu'il eut profité des vices de l'ancienne. On exigea des grandes villes jusqu'à dix-huit cent mille livres pour prix du sel de leurs greniers, qu'on les

força d'acheter, laissant aux officiers municipaux le droit d'en fixer la valeur en le faisant prendre à leurs concitoyens. Cela ne passait dans l'édit que pour adoucissement de l'impôt, que le monarque voulait bien ne pas exiger comptant, par égard pour le peuple. Plusieurs provinces eurent permission de se rédimer de la gabelle, moyennant des sommes qui entrèrent dans les coffres du roi. C'était un avantage présent, mais en même temps une brèche faite aux revenus royaux qu'il faudrait bientôt réparer. Les villes auxquelles l'exhaussement des droits ne suffisait pas pour payer leur quote-part des dix-huit cent mille livres, ou qui ne voulurent point de cet adoucissement par lequel elles auraient créé sur elles-mêmes un impôt perpétuel, furent autorisées à emprunter des particuliers cette quote-part, et à créer ainsi sur elles-mêmes des rentes; et, comme le roi avait intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs.

L'énumération des officiers nouveaux dont quelques-uns à la vérité avaient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent était de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque présidial, un receveur et payeur des gages; dans le ressort de tous les parlements du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre* pour l'inspection et police des eaux et forêts. Il n'y en avait eu jusque-là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étaient composés de treize offices mis à prix;

une augmentation de cinq membres dans chaque bailliage des sénéchaussées; des arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité, et tous payant patente. Sous prétexte d'extension donnée à des juridictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de confiscation, de lever sous deux mois de nouvelles provisions. Le roi fit aussi des emprunts en son nom, et il fut défendu aux particuliers de créer des rentes sur eux pour emprunt, jusqu'à ce que celui du roi fût rempli. On gémit de ces déprédations tyranniques et de ces formes vexatoires, quand on sait à quoi l'argent qui en revenait était employé dans une cour dépensière et dissolue. Il est arrivé à Henri II de donner la seigneurie de Gannat, en Bourbonnais, à un nommé *Lambert*, joueur de violon, en considération de son mariage avec une simple demoiselle, qui ne méritait pas mieux que lui une pareille faveur. Le parlement fit des remontrances dans lesquelles il dit au roi en personne qu'il n'était qu'usufruitier des domaines de la couronne, et que, s'il ne pouvait se dispenser d'accorder des grâces à ceux qui les avaient méritées par des services réels rendus à l'état, il devait les borner à la durée de son règne.

Henri II écoutait, ne se fâchait pas des remontrances, et continuait à faire ce qui lui plaisait. Comme il n'aimait pas à se réformer, il se souciait fort peu que les autres se corrigeassent. Aussi sa cour était pleine de désordres. Il y en a eu peu d'aussi dissolues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnait par un

procès éclatant entre une demoiselle de Rohan et Jacques de Savoie, neveu de la duchesse d'Angoulême, duc de Nemours, son séducteur, qu'elle voulait forcer à l'épouser en vertu des promesses qu'ils s'étaient faites mutuellement et du mariage par simples paroles de présent qui en avait été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive et déclara illégitime l'enfant qui en était provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes dont rougirent les personnes qui respectaient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avait disparu et avait été remplacée par la licence des camps, d'autant plus corruptrice que la guerre, qui autrefois se faisait avec quelques ménagements, était devenue, en ces derniers temps, pour la jeune noblesse une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Un événement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils allaient être délivrés de ce fléau. Charles-Quint, qui avait déjà donné le Milanais à Philippe son fils, et qui y avait joint les royaumes de Naples et de Sicile lorsqu'il épousa Marie, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses états, excepté l'empire, qu'il garda encore quelques mois, dans l'espérance que Ferdinand son frère, qui était roi des Romains, et auquel en cette qualité la couronne impériale devait appartenir si Charles abdiquait, voudrait bien la céder aussi à son neveu Philippe. Mais Ferdinand tint bon contre les sollici-

tations de son frère; et celui-ci, ne pouvant le gagner, lui abandonna l'empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus.

Il avait déjà prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodement. Les négociations furent renouées sitôt que Philippe monta sur le trône. L'intention des conciliateurs qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambrai, était de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une trêve de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portait que chacun garderait ce qu'il possédait au moment de la publication; que le duc de Savoie, les Siennois et le pape seraient compris dans la trêve; et que les prisonniers seraient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. Coligni, qui en avait été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à Philippe et à Charles-Quint.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trêve. On espérait que, pendant l'espace de cinq ans, des négociateurs habiles et bien intentionnés pourraient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençait à se montrer. L'orage vint d'Italie.

Le cardinal Caraffe, qui prit le nom de Paul IV, était d'une de ces familles napolitaines fidèlement attachées à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatea ou Chiéti, il avait renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avait fondés sous le nom de

Théatins. Prévenu de l'opinion de son mérite, Paul III l'en fit sortir; et, séduit peut-être par une sévérité de caractère, qui était plutôt opiniâtreté que fermeté véritable, il l'agrégea au sacré collége, où il se montra toujours opposé à l'empereur. Il était octogénaire lorsqu'il fut élu pape par l'influence de la France. En montant sur le saint siége, il trouva la ville et le territoire de Rome devenus, par la mollesse de ses prédécesseurs, le théâtre de toutes sortes de désordres; plusieurs cardinaux menaient publiquement une conduite scandaleuse; la simonie régnait, les abus étaient devenus des lois; les barons romains possédaient aux portes de la capitale des places fortes, et dans l'enceinte des murailles, de vastes palais, qu'ils remplissaient de satellites à l'aide desquels ils s'abandonnaient à tous les crimes, et où ils bravaient leur seigneur suzerain, trop faible pour réprimer leur licence.

Paul, de mœurs irréprochables, profondément persuadé des droits et de l'autorité de l'église sur ses vassaux, prit la résolution de réformer le clergé, en commençant par les cardinaux; d'établir une police sévère dans la ville, de s'y rendre le maître, et de réprimer l'audace des barons romains. Il avait quatre neveux, par lesquels il se proposait de se faire aider dans cette entreprise. Il confia à l'aîné Jean Caraffe, comte de Montorio, tous les détails de l'administration civile, et au second, Charles Caraffe, qui avait passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Boulogne et l'admi-

nistration de la guerre, et gratifia les autres de postes importants et lucratifs.

Mais si c'était assez pour leur avidité, c'était trop peu pour leur ambition. Les Caraffes observaient avec un œil d'envie que les autres papes, prédécesseurs de leur oncle, non contents d'enrichir leurs neveux, leur avaient donné des souverainetés que leurs familles possédaient encore ; ils n'osaient en espérer autant du vieillard dont ils connaissaient la scrupuleuse délicatesse à ne se pas permettre l'aliénation des biens de l'église. Il ne leur restait donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvait avoir lieu à leur profit, si on réussissait à forcer par quelque ruse les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connaissance qu'ils avaient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme des abus il se comportait sans aucun ménagement, ils l'engagèrent, par une approbation exagérée et des exhortations pressantes, à ne point se relâcher et à agir avec encore plus de dureté, persuadés que de là s'engendreraient des mécontents ; que les barons qui se sentiraient en état de se défendre refuseraient d'obéir ; qu'il faudrait alors en venir aux armes, et que les conquêtes faites sur des biens qui s'étaient déjà soustraits à la domination de l'église, sous la seule redevance de l'hommage, leur seraient adjugés par leur oncle sans répugnance.

Sur ce plan, les hostilités commencèreut : les vas-

saux maltraités réclamèrent l'assistance de l'empereur dont ils étaient la plupart alliés. Le pape pouvait réclamer celle du roi de France : il en était tenté; mais il faisait réflexion que ce serait donc lui, lui le père commun des fidèles, qui, pour ses droits personnels, mettrait aux mains les plus puissants monarques de la chrétienté, et allumerait une guerre capable d'embraser toute l'Europe. Il n'avait pas cru devoir être mené si loin, et paraissait se repentir et disposé à subir plutôt la honte d'un accommodement désavantageux que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal Caraffe fit mouvoir de nouveaux ressorts; et, dit l'historien Garnier qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre, on arrêta à Rome un Calabrois nommé *Spina*, et à Bologne un abbé Nanni, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'Albe; le premier, chargé d'assassiner le cardinal; le second, d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement, et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule Paul, ne doutant pas qu'un crime juridiquement avéré ne soit un crime réel, se persuade sans aucun doute que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du complot; il le déclare tel dans un discours animé en plein consistoire, gémit de la nécessité où Charles-

Quint le réduit de recourir aux armes pour venger cet attentat, et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, qui était présent, lui offre le secours de son maître : il l'accepte, et dès ce moment on pose les bases d'un traité par lequel le pontife s'engage à donner au monarque l'investiture du royaume de Naples, et à l'aider tant de ses troupes que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire renaître la faction angevine. Le cardinal de Lorraine fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant Charles fut instruit de l'existence du traité de Rome presque aussitôt qu'il fut conclu, et ce fut pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de trêve, et que, courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir, il eut la consolation de voir atteindre, par la trêve de Vaucelles, le but qu'il s'était proposé.

Rien n'était plus contradictoire dans la conduite de Henri que cette trêve de Vaucelles après le traité de Rome. Mais le connétable avait profité de l'absence du cardinal de Lorraine, pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : il représenta que c'était le comble de l'imprudence de prolonger la guerre, lorsque la France rencontrait dans la trêve proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçait la chance que

Philippe, époux de Marie, reine d'Angleterre, ne tirât par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes anglaises qui, jointes subitement aux Flamands, seraient en état de faire en France une irruption dangereuse.

Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la trêve. Cependant il ne se déconcerta pas; et, profitant des stipulations mêmes du traité, il fit passer des légats dans les deux cours pour y presser des conférences qui devaient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les Caraffes, le cardinal, neveu, envoyé en France, avait des instructions secrètes tout-à-fait opposées à la paix. Le connétable renouvela alors pour le maintien de la trêve tous les motifs qu'il avait fait valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi qui rendait son engagement obligatoire, lors même que la France y eût rencontré moins d'avantages; mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le faible Henri II, demandait la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état aurait dû tenir dans des opinions contraires, s'accordaient à presser le roi de s'y déterminer : Catherine de Médicis l'épouse dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, Strozzi, son parent, qui en avait été injustement rappelé; la duchesse de Valentinois, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de Guise, dont le frère Claude, duc d'Aumale, avait épousé une de ses filles. Enfin,

le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine avaient les motifs les plus pressants de désirer une expédition en Italie. Si elle était confiée au duc, ainsi qu'il l'espérait, il comptait, se croyant plus héritier de la maison d'Anjou, comme arrière-petit-fils d'Yolande, fille du bon roi René, que le roi de France, qui n'avait d'autre droit que la cession faite à Louis XI par Charles II, comte du Maine, neveu du même René; il comptait, dis-je, qu'il surviendrait, dans le cours de cette expédition, des circonstances heureuses, dont il pourrait s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage; et le cardinal ne se promettait pas moins que la tiare, si son frère se trouvait à la tête d'une armée française près de Rome, lorsque le pape, qui était d'une extrême vieillesse, viendrait à mourir.

Quelque favorables, au reste, que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eût peut-être échoué dans sa négociation sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trêve liait le roi pour lui interdire l'agression, le traité avec le pape ne lui faisait pas une moindre obligation de protéger un vieillard, dont les dangers provenaient de son attachement à la France, surtout s'il n'était pas l'agresseur. L'était-il? ne l'était-il pas? C'est ce qu'on ne saurait décider que par une connaissance qui nous manque, celle des intrigues secrètes des deux cours. Quoi qu'il en soit, voici les faits.

Paul IV avait surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendait compte au duc d'Albe

des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connaissance, non-seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. En vain le duc le redemande; en vain il offre des voies d'accommodement; le pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'église, et prend possession des différentes villes dont il s'empare au nom du saint siége et du *pape futur*. Montmorenci n'osa plus dès lors insister dans son opinion; et le roi, à force d'être flatté du titre de protecteur du saint siége, et de conquérant du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours; il s'en fit des réjouissances à la cour, comme si c'était une victoire indubitable à laquelle on allait courir. Le pape avait déjà un pressant besoin de l'appui de la France : les succès des Espagnols avaient été si rapides, que Paul, malgré sa fierté, avait sollicité une trêve de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de France lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage en faisant déclarer Philippe rebelle envers son suzerain, et comme tel déchu de son royaume de Naples.

Philippe, de son côté, usait de tous les mauvais procédés qui pouvaient appeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers qui avait été le motif de la trêve, éprouvait chaque jour des retardements par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes. De plus, les gouverneurs de ses frontières des

Pays-Bas, s'étaient permis des tentatives de surprise sur celles des Français, et n'avaient été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'était plus qu'il n'en fallait pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable, selon les formes usitées jusqu'alors, une armée française, commandée par l'amiral de Coligni, fait irruption dans l'Artois, prend la ville de Lens, la pille et ravage la frontière. Le duc de Guise, à la tête d'une autre armée beaucoup plus forte, passe les monts, et s'avance jusqu'au Milanais. Il aurait pu s'en emparer dans la surprise où se trouva le gouverneur espagnol, qui n'avait ni vivres ni argent; mais, gêné par ses instructions et par les persécutions des Caraffes pour se diriger immédiatement sur Naples, Guise passa outre après avoir pris quelques petites villes, et alla joindre le duc de Ferrare, qui devait être généralissime des armées pontificale et française réunies. Cet expédient avait été imaginé afin de gagner les souverains italiens, qui auraient eu peut-être quelque répugnance à se voir commander par un Français, et qui n'en auraient pas sans doute à servir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs, le duc de Ferrare était beau-père du duc de Guise; et comme il fut stipulé, par l'accord fait avec lui, que les appointements considérables qui lui étaient alloués comme général, il les toucherait absent de l'armée comme présent, le gendre espérait bien qu'amateur de son repos et peu belliqueux, son beau-père se soucierait peu d'essuyer les fatigues de la guerre, et d'en courir les hasards. En effet, Hercule d'Est reçut en

grande cérémonie, de la main de Guise, le bâton de commandement à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes nécessaires, disait-il, pour sa sûreté.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples. Le duc d'Albe, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibérait de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque Guise quitta son camp, et se transporta à Rome pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre, et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante des révolutions que de nouveaux intérêts pourraient amener. Il y resta un mois, très-caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit, sans trop de preuves, qu'il avait pour but subsidiaire de se faire des partisans tant dans la ville que dans le sacré collége, afin d'obtenir la tiare pour le cardinal de Lorraine son frère, quand Paul IV viendrait à céder la place : mais tout ce que gagna le courtisan français, ce fut d'exciter la jalousie des Caraffes, piqués de ce que malgré leurs efforts son luxe surpassait leur magnificence. A peine y avait-il quelque chose de prêt du contingent qu'ils devaient fournir; en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que Guise put entrer en campagne; mais sa présence était assez pour eux, qui ne tendaient qu'à obtenir des conditions avantageuses de Philippe. Tel avait été le véritable but de leur politique, et ils l'avaient obtenu. Aussi étaient-ils en pleine négociation avec les Espa-

gnols. Le duc de Guise aussi mal secondé ne fit aucun progrès. Dragut qui devait attaquer les côtes de Naples avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de La Garde parut à la vérité avec vingt-cinq galères, et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer. Celle de terre se ruinait en marches et en contremarches pour attirer le duc d'Albe à une bataille : mais celui-ci avait compris que c'était vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'était formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

On n'était pas encore au milieu de l'été, lorsque Guise demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyait pas. Mais on était bien éloigné de pouvoir lui en faire passer. Philippe II, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avait eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sou le commandement d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de Henri, dont les principales troupes étaient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroi qu'ils assiégèrent inutilement; cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, fit connaître le tort qu'on avait eu de ne pas mieux concerter ses mesures. A la négligence, comme il arrive, succéda la précipitation. On courut au-devant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu.

Dans le besoin d'argent on eut recours à la res-

source ordinaire de créations d'offices. On érigea sous ce titre, et en nombre illimité, les commissions d'huissiers-priseurs, et jusqu'à celles de mesurenrs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux : la compétence de ces siéges fut augmentée ; et, pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et nn sceau. Les impôts furent aussi augmentés : la rigueur que la nécessité pressante forçait de mettre dans la perception, les rendait encore plus onéreux. On entendait de tous côtés des murmures et des plaintes. La crainte et les alarmes commençaient à percer dans la nation ; mais la cour n'en paraissait pas inquiète, et se livrait aux plaisirs. Dans ce temps fut célébré le mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi, et veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, avec François de Montmorenci, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastait singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avait été l'occasion de l'édit de Henri contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable avec une demoiselle de Piennes.

On songea enfin à hâter la levée des troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre à la tête de son armée, commandée par le connétable. Séjournant à Reims, il y reçut un héraut de Marie, reine d'Angleterre, qui lui déclarait la guerre. Cette princesse avait cédé aux empressements impérieux de son époux, qui menaçait de la quitter, si elle ne se joignait à lui contre la

France. Elle obtint des Anglais de prendre part à la querelle de Philippe. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France où les Anglais entrèrent avec répugnance. Ils joignirent dix mille hommes à l'armée espagnole, déjà forte de cinquante mille, et à laquelle la France n'en avait guère que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, Henri engagea les Ecossais à une diversion contre l'Angleterre; et, afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin François II et Marie Stuart.

Après avoir manqué Rocroi, mais attiré toutes les forces françaises du côté de la Champagne, le duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir Saint-Quentin, dont la garnison avait été affaiblie. La place, qui n'était fortifiée que par ses marais, n'avait que trois cents hommes de garnison, point de munitions, et très-peu de vivres. L'amiral de Coligni, neveu du connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvaient tenir long-temps. Montmorenci s'en approcha, et le dix-huit août, jour de saint Laurent, il y fit entrer quelque secours. Protégé par des marais qui le séparaient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvait tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espérait avoir le loisir de se retirer. Il se trompa : la chaussée, plus large qu'il ne l'avait cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir; il trouva mauvais qu'un jeune homme voulut lui apprendre son métier,

et perdit un temps précieux à achever l'introduction de son convoi au travers du marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avait à peine fait une lieue que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, comte d'Egmond, Philippe de Montmorenci, comte de Horne, et le prince de Brunswick, l'attaquèrent en queue et sur les deux flancs, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre; mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avait ôté toute confiance. Dans le trouble général, Montmorenci s'adressant à d'Oignon, vieil officier expérimenté : *Bon homme*, lui dit-il, *que faut-il faire? Monseigneur,* répondit d'Oignon, *je vous l'aurais dit il y a deux heures; maintenant je n'en sais rien.* Il y eut à peine de la résistance; en un moment l'armée française fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avait plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'était jeté au milieu des ennemis. Il fut blessé, fait prisonnier et une multitude de seigneurs avec lui. On n'avait pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à La Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait monter la perte des Français entre huit et dix mille hommes : tous les bagages, toutes les tentes, les vivres et les canons furent pris. L'ennemi ne perdit que quatre-vingts hommes.

Cette terrible défaite ouvrait aux ennemis le chemin de la capitale: aussi, dit-on que, lorsque Charles-

Quint en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut : *Mon fils est-il à Paris?* Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti le plus sage, à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissées derrière elle, et qui, gênant les convois, auraient pu mettre ses subsistances au hasard. Quoi qu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les Français. Ceux-ci avaient fui en désespérés; ceux-là, comme s'ils étaient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui était dans la plus grande consternation, Philippe II, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre Saint-Quentin La ville fut prise d'assaut. Coligni, qui résista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pendant ce temps, le duc de Nevers rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses, engagés pour la France, hâtèrent leur marche. Les troupes d'Italie furent rappelées. Guise arriva le premier, et fut déclaré généralissime ou lieutenant général du royaume. Les Allemands et les Flamands de Philippe, chargés de butin, désertèrent par bandes; et les Anglais voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Écossais; il ne resta à Philippe que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire qui devait être décisive, il se vit contraint de regagner la

Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avait été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés qui lui avaient mis les armes à la main. Le pape, plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avait hâté lui-même le départ de Guise et s'était résigné à demander la paix; mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les Caraffes furent ménagés, et Paul, leur oncle, envoya aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de Ferrare, enfin, qui s'attendait à être sacrifié par l'Espagne, et que devait attaquer Octave Farnèse, qui avait déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de Cosme de Médicis, dont la politique appréhendait la prépondérance de l'Espagne en Italie.

Guise, qui croyait être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant au contraire à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat propre à relever le courage des Français. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais était entre les mains des Anglais, nos rois avaient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Cette ville passait pour être imprenable : la mer d'un côté, un marais de l'autre, traversé par une chaussée étroite coupée par des forts, semblaient en défendre tout approche; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais Senarpont, gouverneur de Boulogne, qui en possédait le plan pour l'avoir levé lui-même par parties en différentes visites qu'il avait

faites à Calais, en avait reconnu les défectuosités, et avait bien remarqué surtout qu'à l'approche de l'hiver les Anglais par économie en diminuaient la garnison. Sur ces renseignements, Guise tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet, il investit tout à coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée était en dehors; elle fut repoussée et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le fermer, et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu, ainsi qu'un autre, à l'entrée du port, près duquel on était parvenu par un petit chemin reconnu par Senarpont, entre la mer et les dunes. A la nuit le fort de la chaussée était si endommagé, que le gouverneur profita de l'obscurité pour en retirer ses troupes. Celui du port ne tint guère plus long-temps; en sorte qu'en trois ou quatre jours, Guise se trouva au pied de la citadelle. Les murs de celle-ci étaient vieux et sans terre-plein, mais ils étaient baignés par la mer. A la marée basse, l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours, et avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger pour protéger l'entrée de l'armée au moment du reflux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la garnison; mais, s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place après six jours d'attaque. Le siége ne pouvait pas durer plus long-temps sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Les habitants qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudraient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur et cinquante officiers au choix

du duc de Guise. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines; et moyennant l'évacuation du château de Ham, que les Anglais exécutèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement d'Angleterre comme la ressource de la garnison de Calais, était parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y reposa pendant trois mois dans l'abondance.

« L'artillerie, les munitions, les meubles, les laines, les étoffes précieuses et toutes les richesses de cette ville opulente, qui était le seul entrepôt de tout le commerce de l'Angleterre et des Pays-Bas, demeurèrent à la disposition du duc de Guise. Il mit à part ce qu'il y avait de plus précieux pour récompenser les principaux officiers, auxquels il distribua des gratifications de deux, de six, de vingt et de trente mille livres, abandonna le reste au pillage, et ne réserva rien pour lui. C'est par de pareilles libéralités, qui surpassaient souvent celles des plus grands monarques, qu'il gagnait le cœur de la noblesse, et se rendait l'idole du soldat. »

Pendant cette expédition, le roi avait convoqué les états généraux à Paris, pour le but ordinaire; savoir de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appelés *états généraux*, parce qu'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçait d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales, destinées à élire les députés, et à préparer la matière des cahiers et doléances; on

n'appela pour le clergé que des évêques et archevêques; pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étaient les chefs; et, pour le tiers état, des maires et des échevins : le roi y fit aussi entrer les présidents de tous les parlements; et comme, y compris les gens du roi de celui de Paris, ils étaient en nombre à peu près égal aux représentants du tiers, le monarque jugea à propos d'en faire un quatrième ordre, sous le nom d'*état de la justice*, qui eut rang immédiatement après la noblesse.

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand désir de réformer les abus, en donna l'espérance; mais remontra qu'il ne pouvait y travailler qu'à la paix; dit que, pour l'obtenir, il fallait de grands efforts; que, pour faire ces efforts, il fallait de l'argent, qu'il avait vendu ses domaines, qu'il en coûterait à son cœur de mettre de nouveaux impôts, qu'il leur laissait à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avait besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de Lorraine, un million, non compris les décimes; l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie; celui de la justice, après de grands remercîments de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens; et celui du tiers état accepta de bonne grâce la charge de deux millions restants. Le cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole : il fit observer qu'il était important que cet argent fût levé au plus tôt, et dit que le clergé, sentant cette nécessité,

avait fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneraient sur-le-champ chacun mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendrait compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche : ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pourrait se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines, dont ils auraient tout l'odieux, et qu'il valait bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les hôtels de ville, dont les officiers, connaissant les facultés de chacun, étaient en état d'en faire une juste répartition. Car c'est un *emprunt,* disait le cardinal, un *emprunt,* et pas autre chose; le roi espère bien le rembourser, et en attendant il paiera la rente au denier douze; au lieu que le million du clergé est un pur don. Comme il importait peu de quelle manière viendrait l'argent, pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les hôtels de ville fut agréée, et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avait espéré, parce que, sous prétexte de privilèges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions, que les plus riches achetèrent; de sorte que le prétendu emprunt frappa à la fois les plus malaisés comme les plus riches.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui des ces états généraux. On était dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de Lorraine de dire au roi que, si la somme qu'ils votaient actuellement ne suffi-

sait pas à ses besoins, il pouvait les rassembler hardiment, et qu'ils en fourniraient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris; le roi voulut y assister avec toute sa cour; il envoya demander à souper à l'hôtel de ville pour le *jeudi-gras*. Vingt-cinq bourgeoises des plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale : les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe, était couvert de nattes, le plafond orné de branches de lierre entrelacées de guirlandes, les murailles de riches tapisseries, surchargées des écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine; et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de Valentinois.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête, et y introduisit la confusion. La foule ne laissait pas de place aux personnes invitées. Les plats étaient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poëte Jodelle avait proposé de donner une représentation de sa tragédie d'Orphée : c'était une espèce d'opéra. Les acteurs pressés pouvaient à peine se remuer sur le théâtre; le principal était enrhumé, et malgré sa toux voulait toujours continuer; on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde était retiré à onze heures. Brantôme appelle ce genre de spectacle *tragi-comédie*. Il réunissait aux paroles la musique, la danse et les décorations : *Chose*, dit-il, *qu'on n'avait pas encore vue en France, car auparavant on ne*

parlait que des farceurs, des cornards de Rouen, des joueurs de la Bazoche, et autres sortes de badins et joueurs de badinages, farces, momeries, facéties; même il n'y avait pas long-temps que ces belles facéties et gentilles comédies avaient été inventées, jouées et représentées en Italie.

La conquête de Calais par le duc de Guise ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'était acquise par la défense de Metz. En arrivant à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir Marie Stuart, reine d'Écosse, sa nièce, épouser François, dauphin de France. Il fit pendant la cérémonie les fonctions de grand maître de la maison du roi, à la place du connétable de Montmorenci, qui était prisonnier chez les ennemis. Guise était très-bel homme, poli, insinuant, persuasif; Henri II, auquel on avait inspiré des soupçons et des craintes sur son ambition, commençait à s'accoutumer à lui. On en avertit Montmorenci; il obtint sur sa parole la liberté de venir à la cour; il fut d'abord reçu du roi avec quelque froideur, mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissait à la cour ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion, et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs devenus leurs prosélytes. On comptait entre les principaux l'amiral de Coligni et Dandelot, son frère, neveu du connétable. Le cardinal de Lorraine les dénonça au roi. Dandelot se trouvait à la cour. Il avait été élevé avec le roi et en était fort aimé;

le monarque le fit appeler et l'interrogea lui-même sur sa croyance : non-seulement il avoua sa nouvelle opinion, mais insultant aux dogmes, aux rites, et aux ministres catholiques, il la défendit avec si peu de ménagement, que le roi irrité le fit mettre en prison, et le priva de la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui fut donnée à Montluc. Dandelot, cependant, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligni, ses frères, et sur celles même du cardinal de Lorraine, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché; mais, calviniste persuadé, il se reprocha toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de Guise, contre les neveux de Montmorenci, fut regardée comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinions. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti : les catholiques, fiers de marcher sous les étendards du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France, héros si brave, si éloquent, si généreux : les calvinistes, glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation, et la faveur des indifférents, et les rend ardents pour sa défense. Cette manière de penser s'était glissée jusque dans le parlement : les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y

trouvaient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques, et non pas comme juridiction dependante du pape; le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps; cependant, dans un lit de justice, il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y aurait que les membres du clergé régulier et séculier qui seraient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire, que d'en garantir les laïques.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme, en réunissant les deux grand'chambres, une seule devenait trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidents : chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques-unes de ces dernières chambres étaient des affaires si rares et si peu importantes que souvent elles se trouvaient sans occupation. On n'en paya pas moins les gages, et il fut permis de recevoir les épices qui avaient été supprimées par plusieurs édits.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux La Barthe de Thermes, qui venait d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégeait Thionville, la plus forte

place des Pays-Bas. Thermes remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenait chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'Egmond, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général français se défendit vaillamment; la victoire même penchait de son côté, lorsque des vaisseaux anglais qui croisaient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattants, dirigent leur artillerie sur les Français, qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte : la cavalerie fuit à toute bride; l'infanterie rend les armes et est fait prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols dont put se réjouir Charles-Quint, qui mourut à peu de temps de là dans sa retraite du couvent des hiéronimites de Saint-Just.

Cependant Guise, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très-nombreuse, était commandée par le duc de Savoie dont Henri II occupait les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues seulement séparait les deux camps : elle pouvait servir de champ à une grande bataille; mais la considération du danger que les deux partis couraient, les retint deux mois dans l'inaction. Philippe craignait qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des beaux fleurons de sa couronne; Henri, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculerait de beaucoup la paix que l'un et l'autre désiraient moins

par inclination que par le besoin né de la détresse des peuples.

Le cardinal de Lorraine avait déjà fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère; ce qui aurait donné un grand relief à la faction Montmorenci, leur rivale. Le connétable, relâché sur sa parole, était retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais de la faveur du roi, qui lia avec lui un commerce secret dont l'intimité présente des circonstances singulières. L'historien Garnier les décrit ainsi : « Le roi ne rougissait pas de s'abaisser jusqu'à lui servir d'espion, l'informait journellement de ce qui se faisait et se disait à la cour à son préjudice; des vexations auxquelles étaient exposés ceux qui lui restaient sincèrement attachés; des trahisons de plusieurs autres qu'il croyait ses amis et qui s'étaient vendus à la faveur; des mesures sourdes que prenaient le cardinal et le duc de Guise pour le supplanter et le détruire dans son esprit, si la chose eût été possible. La duchesse de Valentinois, indignée que les Guises commençassent à la dédaigner pour s'attacher à la reine, appuyait de tout son crédit la faction du connétable, rendue chancelante par son absence, et contribua beaucoup à lui conserver le plus haut rang dans la faveur. Le monarque tantôt servait à cette dame de secrétaire, tantôt lui cédait, puis reprenait la plume comme on peut s'en assurer par quelques lettres de cette correspondance secrète, conservées à la bibliothèque du roi, qui sont des deux

écritures, et qui finissent ordinairement par cette formule : *Vos anciens et meilleurs amis, Diane et Henri.* Le roi le priait, le conjurait, lui ordonnait de se racheter à quelque prix que ce fût, et de ne compter pour rien les sacrifices qu'il faudrait faire. »

Le connétable était traité avec beaucoup de considération par les généraux et ministres du roi d'Espagne, qui le visitaient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne prît, à son insu, des mesures pour la paix entre eux et le prisonnier; c'est pourquoi il s'était hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de Lorraine, dépouillée du gouvernement des états de son fils et de sa tutelle, pendant qu'il était élevé à la cour de France, désirait passionnément embrasser ce fils chéri. Le prélat s'engagea à lui procurer ce plaisir, si elle pouvait s'avancer sur la frontière, où il le mènerait lui-même. Elle vint accompagnée, comme le cardinal de Lorraine l'avait désiré, du cardinal de Granvelle, principal ministre de Philippe II. On écouta les propositions du prélat français avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultait que le roi d'Espagne voulait qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avait donc rien conclu; mais le cardinal de Lorraine, en réfléchissant sur la dureté des conditions de Granvelle et de ses adjoints et sur leur fermeté, se persuada que quelque envie qu'eût le roi de retirer le connétable des mains des Espagnols, il ne consentirait jamais à le racheter à un si haut prix; que par conséquent la

guerre durant, son frère continuerait à en être l'arbitre et le héros, et établirait ainsi la puissance de sa famille sur les fondements que la faction rivale ne pourrait ébranler. Ainsi, quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'était retiré content.

Mais la douairière de Lorraine, qui avait conçu quelque espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue sans ressentir de la peine. Elle écrivit au cardinal, et le pria d'obtenir que des commissaires français pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur la paix. A l'invitation de la princesse se joignit auprès de Philippe II le duc de Savoie, qui voyait à regret, depuis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de Henri II, à cause de l'intérêt qu'il avait toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre des principaux ministres, et celui de France le même nombre : à leur tête étaient le connétable et le maréchal de Saint-André, fait aussi prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avait été élevé avec lui, et Henri II avait en lui une grande confiance. « Montmorenci, prisonnier sur sa parole, profita de ce moment de liberté pour aller trouver le roi à son camp d'Amiens, sous prétexte de se procurer une instruction particulière. Le monarque, impatient de revoir son ami, alla bien loin à sa rencontre, le serra tendrement dans ses bras; et, ne pouvant consentir de le perdre un moment de vue pendant le

peu de temps qu'il lui était permis d'en jouir, il partagea avec lui sa chambre et son lit. »

On s'accorda dès les premiers jours à faire une trêve, à renvoyer de part et d'autre les mercenaires qui composaient la plus grande partie des armées, en les payant, ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière et de leur donner des otages. Le duc de Nevers, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piémont, où Brissac, presque abandonné par la France, se défendait toujours, mais éprouvait des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de Philippe aussi exigeants et aussi fermes que le cardinal de Lorraine les avait trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats arriva une autre nouvelle aussi importante; savoir, la mort de l'épouse de Philippe II, Marie, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistaient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées non rompues, mais suspendues, pour être reprises sous trois mois, à Cercamp, ou ailleurs, la trêve subsistant toujours.

Comme les commissaires français avaient déjà, lors de cette suspension, commencé à mollir, les Guises publièrent que tout était perdu si le roi continuait à tenir au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers, qui ne jugeraient aucun sacrifice au-dessus du prix qu'ils mettraient à leur liberté. Le conné-

table, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quittant Cercamp, alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand'maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il était déterminé à ne se plus mêler d'affaires, et à finir ses jours en prison, si le roi d'Espagne ne le mettait à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols considérant qu'en tenant Montmorenci éloigné des affaires, ils tomberaient dans les mains des Guises, intéressés à continuer la guerre, engagèrent Philippe II à recevoir une rançon; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause, que la somme serait réduite à moitié, si la paix se faisait par son entremise.

A la reine Marie succéda sur le trône d'Angleterre sa sœur Élisabeth. L'espèce d'affront que lui fit Henri II de permettre que Marie Stuart, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Écosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cet habile politique de consentir à une paix que l'ordre à établir dans son royaume lui rendait nécessaire. La grande difficulté était l'article de Calais. Il répugnait aux Anglais d'abandonner pour toujours une ville si importante. Les Français étaient décidés à ne la point céder. On prit un milieu, qui sauvait aux Anglais la honte de l'abandonner, et qui en assurait la possession aux Français. Henri II s'obligea à restituer Calais, Guines et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer, en attendant, une caution de marchands étrangers qui s'obligeraient à payer cinq cent mille écus d'or, si la

cession n'était pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageait pendant le même temps à ne rien entreprendre contre la France ou contre l'Écosse, et cette clause fournit dans la suite aux Français le prétexte de conserver Calais.

Les conférences pour la paix générale se reprirent à Cateau-Cambrésis. Elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. Henri II abandonna les villes qui lui restaient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravenat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chiva et Ville-Neuve, jusqu'à l'éclaircissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gênes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange; en un mot, deux cents places fortifiées ou non; mais on doit observer qu'elles étaient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvait s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse; dans l'état de faiblesse où la France se trouvait, guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvait prévoir la fin. Henri II, pour les places dont Philippe s'était emparé en Picardie, rendait le Luxembourg et le Charolais. Les villes de Metz, Toul et Verdun restaient unies à la France. Le territoire de la ville de Thérouenne, que Charles-Quint avait renversée de fond en com-

ble, revint à la France. Par représailles il fut accordé à Henri de démanteler celle d'Yvoi avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité, à laquelle tint Henri, ne fut point tout-à-fait un acte de vaine gloire de sa part; elle était politique et ne fit point de malheureux. On stipula aussi des mariages : Élisabeth, fille aînée du roi, princesse aimable, destinée d'abord à dom Carlos, fils de Philippe, fut accordée au roi d'Espagne même; Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine, et Marguerite, sa sœur, à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin. Enfin le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'empire, les rois de Pologne, de Suède et de Danemarck, l'Écosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneuries de Gênes et de Lucques étaient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudraient s'y faire comprendre.

Le duc de Guise s'opposa dans le conseil à la ratification du traité avec une vivacité et une hauteur qui déplurent au roi. Il avait déjà mécontenté le monarque en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'était démis, ne fût pas accordée au duc de Montmorenci, son fils. Le roi l'avait en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de Guise en rougissant, et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de Guise, qui ne manquait pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général auquel la paix allait

enlever l'occasion des exploits militaires, le fondement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion était au reste celle de tous les guerriers, qui de père en fils, depuis Charles VIII, brillaient dans cette carrière. Entre autres on vit arriver en hâte à la cour Brissac, demandant que le Piémont où il guerroyait ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul contre toutes les forces de l'Espagne. Au fond, l'opinion publique était contre le traité; et le connétable de Montmorenci, qui en avait été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de la part des personnes véritablement sensibles à la misère des peuples, dont les maux avaient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyait interminable. Henri II eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de son fardeau, et soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il était possible.

Le roi avait encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les calvinistes, malgré les édits sanglants qui les comprimaient, ne cessaient pas de lever audacieusement la tête. Ils avaient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs qui n'y venaient pas ordinairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion dont ils s'étaient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses et les nobles de leur opinion, restèrent à Paris, y fréquen-

tèrent les assemblées secrètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour propager leur religion. Sous l'égide de cette protection ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au Pré-aux-Clercs, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantaient à gorge déployée les psaumes de Marot mis en musique. En entrant dans la ville, cette troupe traversait les rues, continuant son chant avec affectation, précédée et suivie de gentilshommes armés, qui par leur fière contenance semblaient défier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupements. Elles allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement, chargés de ces recherches, dirent que les aveux des personnes interrogées étaient pleins de réticences, causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvaient compromises. Le président Séguier, dans son rapport plein de cette éloquence qui était devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés à la comparaison que le peuple faisait entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il s'éleva surtout contre la non-résidence des évêques, dont quarante étaient à Paris, et fit sortir tous les abus du concordat, de cette hydre que le parlement ne cessait de combattre depuis cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venait de créer, de

nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité représentés comme volontaires dans les préambules des édits, mais qui s'exigeaient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avait pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques; qu'une chambre l'adoucissait pendant qu'une autre prononçait avec rigueur; et qu'entre les conseillers enfin et les présidents il y en avait qui, non contents d'adhérer secrètement à la nouvelle religion, la professaient hautement.

On tenait encore alors les *mercuriales*, espèce de tribunal domestique, composé des présidents des chambres et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisé par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une espèce de censure. Charles VIII les avait établies pour être tenues tous les mercredis. Louis XII les fixa à quinze jours. Sous François I, et depuis lui elles avaient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devait s'en tenir une le premier juin, s'y rend accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise, de plusieurs autres seigneurs, et d'une forte escorte. Il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre. Il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'affaire de la religion; qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière; et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errants pour se faire instruire et revenir à résipiscence, faute

de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal à propos ils sont appelés *hérétiques*, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. Louis du Faur et Anne du Bourg appuient ces avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidents Séguier et de Harlai prétendent prouver que les arrêts de la cour qui sauvaient quelquefois les accusés, ne sont point contradictoires aux édits, qu'ils ne font que les interpréter; le président Christophe de Thou veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, où ils *n'avaient rien à voir;* le président Baillet, au contraire, dit qu'il convient de revoir et de réformer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et Minart, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques : en appuyant cette opinion, il cita, comme un exemple à imiter, celui de Philippe Auguste, qui en un seul jour avait fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différents temps.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étaient déjà inscrits, rentre dans la salle, et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avait refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre d'hérétiques; qu'il serait en droit de punir le corps entier pour les avoir gardés dans son sein; mais qu'il ne confondra

pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leur siége du Faur et du Bourg, et les remet à Montgommeri, capitaine des gardes. Chavigni, autre capitaine, reçoit ordre d'aller arrêter six conseillers dans leurs maisons. Antoine Fumée, Eustache de la Porte et Paul de Foix furent seuls trouvés : les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui s'était marié et retiré à Genève. Il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Pendant qu'on y travaillait, les ministres et députés des églises de l'Isle-de-France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg Saint-Germain leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers, et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de Wirtemberg, qui les avait servis deux ans auparavant, en faveur de quelques-uns des leurs arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques dans la rue Saint-Jacques; mais le roi, qui depuis la paix n'était plus tenu aux mêmes égards pour les religionnaires d'Allemagne, rejeta leurs prières. Il fut même très-courroucé de ce que ses sujets osaient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglémentaires dans sa capitale, et recourir à la protection des princes étrangers pour le forcer, s'il était possible, de faire grâce à ses sujets réfractaires. Il

ordonna que le procès fût suivi rigoureusement; et jura dans sa colère qu'il les verrait de ses propres yeux expirer dans les flammes.

Pendant ces opérations qui consternaient les uns et faisaient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, était dans l'agitation pour le mariage de madame Élisabeth, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avait des bals, des festins, et surtout des joûtes, auxquelles se plaisait singulièrement Henri, qui était très-adroit, et un des plus beaux hommes de son royaume sous les armes. Il courut deux jours contre les tenants, et fut toujours victorieux. Le troisième, qui était le 28 juin, le dernier du tournoi, sortant de la lice, où il avait déjà rompu cinq ou six lances, il aperçoit Montgommeri, capitaine de ses gardes, qui y tenait encore la lance haute; il court contre lui, baissant seulement sa visière, sans se donner le temps de l'attacher; Montgommeri brise sa lance dans le plastron du roi. Le choc lève la visière; l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras, et du tronçon qui lui restait à la main, il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénètre jusque derrière la tête. Le monarque chancelle, tombe; la blessure était mortelle. Il vécut cependant quinze jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie, fut célébré sans cérémonie.

Henri II mourut à quarante ans, après douze ans de règne. Il laissa de Marguerite de Médicis trois filles et quatre fils, dont trois ont régné; trois autres en-

fants, de trois différentes maîtresses, et aucun de Diane de Poitiers, qui l'a captivé toute sa vie. Mézeray dit de ce monarque, « qu'il était bon maître pour ses domestiques, libéral, facile à pardonner, franc, très-attaché à la religion; mais il ajoute qu'il était faible d'esprit, plus propre à être conduit qu'à gouverner, et qu'il surchargea le royaume d'impôts de toute espèce, et l'endetta de plus de quarante millions, dont ses ministres et ses favoris s'enrichirent prodigieusement. »

Il dit aussi que la cour était libertine à son exemple; que sous lui les jurements, les blasphèmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire; et que les doutes sur la religion dégradèrent autant les mœurs que la croyance. Mézeray compte entre les causes de la corruption, la poésie, « qui commença, dit-il, à paraître avec plus de grâces et de beauté qu'elle n'avait fait auparavant, et à prodiguer ses fleurs à couronner l'impudicité de l'amour déréglé; car les muses, qui devaient être vierges, changèrent leurs chastes attraits en des mignardises affectées : elles ne faisaient presque autre métier que de chatouiller et exciter ces honteuses passions. » Mais ce mauvais emploi de la poésie, l'obscénité des contes, l'immodeste naïveté des tableaux, nous avaient déjà été apportés d'Italie pendant les règnes précédents.

Celui de Henri II est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Quoiqu'il l'aimât d'abord, il en était à la fin harassé, et ce n'est pas non plus sans fatigue qu'on peut en soutenir le récit. Ja-

mais jusqu'à lui les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion, s'il crut rendre service à son peuple, en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice que le bon roi Louis XII appelait *porte-sacs*, et qu'il ne voyait jamais sans frémir. Henri II empruntait avec honte, recevait avec avidité, et dépensait avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui aurait été envahi sans la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de Philippe II après la victoire de Saint-Quentin. Henri avait un sens droit, qui lui suggérait ordinairement le meilleur avis dans son conseil; mais il dédaignait de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvait arriver, ainsi que de la facilité à se laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes Caraffes, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Le regard pénétrant de Guise embarrassait Henri; quand le duc pressait, le monarque ne lui répondait qu'en balbutiant. Montmorenci n'était pas simplement un ami estimé, mais un Mentor qui le dominait; timidité et asservissement qui contraste trop avec l'élévation et la fermeté d'âme qu'on désire dans les hommes destinés à commander. S'il crut assoupir les factions, ou du moins leur imposer silence, en distribuant également aux chefs les grâces et les faveurs, il se trompa, et ne fit que fournir aux rivaux les mo-

tifs de se provoquer, et les moyens de se combattre, comme son successeur ne l'a que trop éprouvé.

FRANÇOIS II,

AGÉ DE QUINZE ANS ET DEMI.

François II n'avait pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il était déjà uni par les liens du mariage à Marie Stuart, reine d'Écosse. Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop faibles pour les porter, les laissèrent tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance (1).

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorenci, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'adressaient surtout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandait de se hâter ; que le moindre délai allait donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourrait plus leur ravir. Enfin il envoyait courrier sur courrier, excitait les uns, sollicitait les autres, et ne négligeait rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes lorrains.

Ceux-ci, connus sous le nom de *Guises*, prenaient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la

(1) De Thou, liv. XXIII. — Davila, liv. I.

jeune reine, par elle ils captivaient le roi et imprimaient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaire à la réussite de leurs projets (1).

Montmorenci, disaient-ils, est un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne sera pas plutôt en autorité qu'il bannira les plaisirs de la cour, n'y voudra voir régner que ses volontés et maîtrisera le roi lui-même. Quant aux princes du sang, ils les représentaient au jeune monarque comme des ambitieux, esprits remuants et dangereux, surtout les Bourbons, l'un desquels (le fameux connétable) avait autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutaient les Guises. François I et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour sans autorité; et c'est peut-être pour se venger de cette disgrâce qu'ils désirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours auxquels les grâces touchantes de la jeune reine prêtaient une nouvelle force, les Lorrains captivaient le jeune monarque et éloignaient leurs rivaux.

Il n'y avait plus que Catherine de Médicis, mère du roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisaient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant que celle-ci disposa des grâces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux, Claude, duc d'Aumale, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits; mais sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et

(1) *Mémoires de Tavan.*, pag. 132.

avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine-mère revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises. A la complaisance ils joignirent l'artifice; il n'y eut sorte de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentements qu'ils ne réveillassent pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son père, il leur dit qu'il avait choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses oncles, pour gouverner ses états, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et Montpensier, princes du sang, furent envoyés à Philippe II, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et, quoiqu'ils sentissent que cette commission n'était qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avait déjà faites auprès de la reine-mère, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises : elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avait données à la maîtresse

sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Outré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie et celle de ses enfants, et se retira dans son château de Chantilly.

Mais les embarras que Montmorenci avait préparés aux Guises ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venait à la cour : autour de lui se rassemblaient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontents les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'âme, par Dardois, son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avaient été autrefois brouillés se réconcilièrent; les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits, et on délibéra, comme entre amis, sur l'état présent des affaires.

Il se présentait deux questions : Fallait-il ôter l'administration aux Guises? Quel moyen devait-on prendre pour y réussir? La première fut décidée tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'était, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffrirait, et un crime de lèse-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenaient. Il fut donc conclu qu'il n'y avait point à hésiter, et que les Guises devaient sans délai être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offrait deux; la violence et la négociation. La force ouverte, disaient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper? d'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste.

Non, répliquaient les plus modérés, ne précipitons rien; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de sa captivité où le retiennent ses oncles : qui nous croira pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur et maître de choisir ses ministres, nous allons être appelés traîtres, rebelles; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas : marchons prudemment; tâchons de mettre la reine-mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociation avant que d'en venir aux moyens extrêmes.

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisaient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les

siens quelque part dans les affaires, des gouvernements, des pensions et d'autres grâces.

Les Guises n'ignorèrent pas ce qui se passait à Vendôme (1); on prétend même qu'ils avaient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises. Ainsi instruits, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connaissance qu'ils avaient de son caractère.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvait, quoique homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune (2). Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisait un sort tranquille, il jouissait des douceurs de la vie, et n'appréhendait rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose était capable de le faire renoncer à son indolence, c'était l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenait injustement. Il aimait à se flatter que la France lui procurerait quelque jour cette restitution; désir qui le rendait absolument dépendant de la cour (3). *Il craignait le cabinet,* et recherchait comme une grâce la faveur des ministres : il redoutait jusqu'à leur indifférence, étudiait leurs intrigues, non pour les diriger,

(1) La Planche, pag. 41.

(2) *Mémoires de Condé*, tom. I. — Le Labour, liv. I, p. 880. — De Serres, liv. I. p. 680.

(3) Le Labour.

mais pour n'en être pas la victime; enfin il flottait sans cesse entre la crainte et l'espérance. De là ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, et le jouet de leur politique.

Le plan que les Guises suivirent avec lui fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts (1). En arrivant à Saint-Germain, quoique annoncé, il ne trouva pas le roi, dont en pareille occasion la partie de chasse était dirigée du côté où arrivait le prince auquel on voulait faire honneur : on l'avait mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, était occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentait à Bourbon que des visages froids ou dédaigneux. Voulait-il parler au roi, on ne le lui montrait qu'entre ses deux oncles, et, quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyait toujours à eux, disant qu'il était content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine-mère : l'artificieuse Catherine entrait dans ses peines, plaignait son sort : cependant, disait-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir : à son âge les premières impressions sont terribles; et, si elles vous étaient défavorables, que n'auriez-vous

(1) De Serres, liv. I, p. 680.

pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyait plus timide et plus irrésolu.

De la cour le roi de Navarre alla à Paris; on l'avait flatté que sa présence pourrait émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en était trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paraissait encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

La reine-mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avait dans les premiers jours de son veuvage mendié les secours du roi d'Espagne, qui allait devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenait le royaume sous sa protection, et qu'il écraserait du poids de sa puissance ceux qui seraient assez téméraires pour désobéir au roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'était lui montrer une armée prête à fondre sur ses états, et à engloutir le reste de son royaume: il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire la princesse Élisabeth en Espagne. On flatta Antoine que ce serait une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui était prévenu, écouta avec quelque apparence de bonne volonté les paroles

que Bourbon lui porta directement par lettres : insensiblement Philippe se rendit plus difficile; enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès lors on vit régner dans le gouvernement un air de hauteur et d'empire, qui convenait peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'était le ton du cardinal de Lorraine, *qui avait cela, dit* Brantôme, *qu'en sa prospérité il était fort insolent et aveuglé, ne regardant guère les personnes, et n'en faisait cas* (1). Le duc de Guise passait pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédaient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvaient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, était savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, duc de Guise, avait une taille majestueuse. il était fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguaient entre tous les courtisans : il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La belle défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles-Quint, et la prise de Calais le rendirent cher à la France, qui crut lui

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 149.

devoir son salut. A ces vertus d'un héros, François joignait les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincère pour ses amis; mais aussi malheur à quiconque se déclarait son ennemi! il le poursuivait sans relache; différant néanmoins en cela du cardinal son frère, qui portait la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le duc paraissait n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnaient ni peine pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Par une suite de leur caractère autant que par politique, dans les commencements de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvaient leur être utiles. Le cordon de Saint-Michel devint par leur entremise si commun, qu'on l'appela le *collier à toute bête*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtait: mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéraient: en gagnant les uns ils mécontentaient les autres. Comme ils ne s'oubliaient pas dans la distribution des grâces, on leur portait envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand maître de la maison du roi, qu'il enleva au connétable: on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligni, qui ne comptait s'en défaire qu'en faveur du prince de Condé; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passait l'arrière-saison à Fontainebleau; elle y était fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandaient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagements; car la pénurie du trésor avait forcé à des réformes sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une ordonnance à toute personne, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les Français, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

On a vu que, malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme s'était prodigieusement étendu dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avait fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des nouvelles opinions (1); de ce nombre était Anne du Bourg, diacre, d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller-clerc au parlement, et neveu d'Antoine Du Bourg, chancelier de France sous François I, après Duprat (2).

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut

(1) *Journal de Brulart.*
(2) *Mémoires de Condé*, tom. I.

repris avec activité sous le nouveau ministère : il semblait qu'on en voulût surtout à Du Bourg, regardé comme le chef. Il employa pour sauver sa vie tous les priviléges que lui fournissait son double état de conseiller et de clerc; mais, comme il persistait dans ses sentiments, ces ressources lui furent inutiles; l'officialité le condamna en novembre 1556.

Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardait comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais, revenant du palais le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue d'un coup de pistolet. Dix jours après Du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères et l'habileté de François Marillac, son avocat, l'auraient sauvé s'il eût exactement gardé le silence que ce dernier lui avait fait promettre. Mais s'étant fait scrupule des atténuations apportées par Marillac à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avait supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès lors ne purent éluder la loi.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès lors d'où partait le coup qui avait donné la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençait à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment on s'accoutuma dans les libelles qui coururent à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontents ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étaient qu'en haine de la religion; et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontents que des hommes qui risquaient tout pour le préserver de la persécution.

Ainsi appelaient-ils les efforts que faisait la cour pour abolir la religion de Calvin. Ils se plaignaient qu'on avançait contre eux les calomnies les plus atroces (1). On les avait accusés dans quelques écrits de vouloir mettre le feu dans Paris et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte à l'aide des criminels qui y étaient renfermés. Il est visible, répliquaient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux, qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutaient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zèle de la populace. Il semblait en effet que le but du ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettait aux catholiques de s'assembler dans les rues, et de

(1) De Laplace.

chanter des cantiques devant des petites images de la Vierge. On invitait les passants à ces dévotions; s'ils refusaient d'y participer, on les maltraitait, et quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restaient impunis : néanmoins la partialité du ministère n'aurait peut-être eu aucune suite sans les mécontents, intéressés à la faire valoir.

A leur tête était un homme que les difficultés animaient au lieu de l'abattre, esprit raide, inflexible, incapable de revenir quand il avait une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'*amiral de Coligni* (1). Il avait été ami du duc de Guise; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étaient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables.

L'amiral avait deux frères bien en état de le seconder; d'Andelot, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais. D'Andelot était un guerrier intrépide, mais sombre, moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé : *De leur nature ils étaient si posés*, dit Brantôme, *que malaisément se mouvaient-ils; et à leur visage, jamais une subite et changeante contenance les eût accusés* (2). C'était d'Andelot qui avait inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal était pénétrant, doux, insinuant, courtisan, délié et excellent négociateur. La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges,

(1) *Vie de Coligni*, p. 2.
(2) Brantôme, tom. VIII, p. 163.

l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontents firent les premières démarches pour s'unir : c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la résolution de s'appuyer réciproquement (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à La Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

Jamais ce prince ne se serait jeté dans l'intrigue si on l'avait plus ménagé; son caractère ouvert et enjoué le rendait peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchait que la réforme (2); aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. *Il se convertit,* dit un auteur non suspect, *et ne quitta ni ses goûts, ni ses maîtresses* (3). Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il était fier, courageux et pauvre, on aurait pu le retenir; mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer et le brouiller avec ses amis; on lui refusa gratifications et gouvernements; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontents,

(1) De Thou, liv. XXIV. — Davila, liv. I. — Matthieu, liv. IV, p. 213.

(2) Le Labour, tom. I, p. 512.

(3) *Vie de Coligni*, liv. III, p. 201.

et se livra sans réserve à l'amiral, auquel il était apparenté ainsi qu'au connétable par Eléonore du Roy, sa femme, nièce du premier et petite-nièce du second.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction : *Pourvu que rien ne se fit contre Dieu, le roi, ses frères et les princes ou l'état* (1). Mais cette clause ajoutée, ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée (2). L'amiral y fit voir par des rôles sûrs qu'il y avait en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes, et ce fut sur cette connaissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*.

Il s'agissait d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès : pour cela il fallait lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener sans éclat de toutes les parties de la France à Blois, où on savait que le roi passerait le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa faible santé. Comme le secret devait être l'âme de l'entreprise, il importait que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons ; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti ; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontents seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différents intérêts, on

(1) De Serres, tom. I, p. 681.
(2) *Vie de Coligni*, liv. III.

nommant chef apparent de l'entreprise La Renaudie, d'une bonne maison de Périgord. C'était un homme de main et d'exécution, qui depuis long-temps faisait épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genève et à Lausanne, y fit connaissance avec les Français qui s'étaient expatriés à cause de la religion, et par sa vie errante il devint comme le lien des réfugiés et des régnicoles.

La confiance était donc établie, et les correspondances certaines; il ne s'agissait plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passait pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptaient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, devait par communication entraîner tous les autres.

Cependant ils ne se fondaient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides (1). On fit venir une consultation de théologiens et de jurisconsultes allemands, qui décidèrent que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvaient légitimement se soulever contre eux, et les poursuivre à outrance (2). On donna de plus à La Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidents

(1) Pasquier; liv. V, lett. IV, V et VI.

(2) *Mémoires de Tavannes*, p. 222. — D'Aubigné, tom. II, ch. XVI, p. 229.

étaient prévus, et le succès rendu infaillible : il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettrait à la tête au moment de l'exécution; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine-mère et les plus grands du royaume approuvaient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondants, de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenait alors ses séances, et où l'on devait donner plusieurs fêtes à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province; circonstances propres à réunir sans soupçon une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoraient les motifs qui les rassemblaient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il était question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper presque entre les bras du roi des ministres revêtus de son autorité.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux Guises le dessein formé dès le commencement de renverser la constitution de l'état; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi était en danger entre leurs mains.

Déjà, disait-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors se trouvant les maîtres par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront les restes de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfants, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

« Pour moi, ajouta La Renaudie avec véhémence, je jure, je proteste, je prends Dieu à témoin que je ne penserai, ne ferai, ne dirai jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, ni contre ceux de son sang; mais que je défendrai jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et la liberté de la patrie, contre la tyrannie des étrangers. » Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistants : ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main en signe d'union; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seraient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devait être à Blois le 15 mars. Après cela chacun partit pour la province qui lui était assignée.

Tout réussissait à souhait : les Guises amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuraient des amusements, et vivaient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps, les levées se faisaient avec succès à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire, que les soldats s'enrôlaient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de

marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyait (1). Déjà ceux des provinces les plus éloignées étaient en mouvement; ils avançaient par pelotons, qui grossissaient à mesure qu'ils approchaient, et le centre du royaume se remplissait de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnaient rien : ils recevaient bien quelques avis des pays étrangers; on leur mandait de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avait un complot formé contre eux; mais on ne leur donnait ni lumières, ni détails : néanmoins, sur ces faibles indications, par précaution ils transfèrent la cour de Blois à Amboise. C'était une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté ; et ces hommes si habiles allaient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeait à Paris chez un avocat nommé *Avenelles*, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédaient chez son hôte, eut quelques soupçons; il les communiqua à La Renaudie, qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paraît s'échauffer pour le succès de l'entreprise ; mais roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls; saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise, qui était alors à Paris. Sans délai le secrétaire envoie Avenelles à Amboise; on l'interroge, et les Guises voient avec le

(1) De Laplace, liv. II.

plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensaient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvait leur donner des lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect; ils ne savent si, en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avait dans les prisons de Vincennes un nommé *Robert Stuart*, esprit brouillon, de ces hommes entreprenants qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses : avec lui étaient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens du fond de leurs cachots pouvaient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste, liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillons devaient être mieux instruits. La reine-mère, à la prière des ministres, les manda sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances : peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvait être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine-mère, l'amiral

parla vivement contre la mauvaise administration; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avait à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparait de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels étaient le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avaient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avaient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Pour être venu un peu trop tard, elle ne remédia à rien. La Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avait changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devaient être cachés, tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, fécond en ressources, voyait le péril sans se déconcerter: il n'omit aucune des mesures qu'il pouvait prendre dans l'incertitude où il se trouvait. Son frère voulait qu'on réunît les troupes disséminées dans les garnisons des frontières; qu'on levât le ban et l'arrière-ban, et qu'on envoyât ordre de faire main-basse sur tous les gens armés qu'on trouverait

par les chemins. Le duc s'opposa à des dispositions qui sans doute feraient avorter la conjuration, mais qui mettraient les complices dans le cas de la désavouer, et de faire un crime au gouvernement de ses mesures et de ses imputations. Il voulait au contraire les laisser tellement s'engager, qu'ils fussent pris en flagrant délit; il fut confirmé dans ce plan par la découverte qu'il fit de celui des conjurés. Linières, l'un d'eux, dénoncé par Avenelles, avait deux frères au service de Catherine. Par ceux-ci on entra en liaison avec lui, et on lui offrit grâce et récompense, s'il mettait le gouvernement au courant des résolutions des conjurés. Alors Guise n'agit plus en aveugle: il sut de quel côté devait venir les plus grands efforts; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagèmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il fallait y opposer.

Le jeune roi voyait ces mouvements, et ne savait qu'en penser. Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passait toujours quelques doutes jusqu'à lui; et au besoin, son bon sens tout seul suffisait pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvait le regarder personnellement. « Qu'ai-je fait à mon peuple qui m'en veut ainsi? disait-il quelquefois au duc et au cardinal. Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais, ajoutait-il, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut (1). » Mais les

(1) De Serres, tom. I, p. 652. — Le Labour, tom. I, p. 520. — *Mémoires de Condé*, tom. I, p. 357.

Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume: les lettres en furent expédiées le 17 mars.

Dès le 16 les gens de La Renaudie parurent: ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangements, une troupe de calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devait entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissait le passage libre, ils se flattaient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auraient été soutenus devait accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétrerait par les brèches des remparts et les jardins du château. En même temps les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillons et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avaient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter, et, en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de Condé se serait mis ensuite à la tête des vainqueurs: maîtres du roi, il aurait fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérents, et se serait emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées: ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons et

leurs complices, qui auraient bien pu, pendant qu'il se défendait de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillants pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachements avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château afin d'intimider les autres.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançaient toujours : une troupe n'était pas plutôt défaite qu'une autre la remplaçait; tantôt ils résistaient ouvertement, tantôt ils fuyaient et se cachaient pour attendre du renfort. La Renaudie parcourait la campagne, accompagné d'un seul homme; il pressait les uns, retardait les autres pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes : il se défend avec intrépidité, tue, de sa main, le jeune Pardaillan, son parent, qui se met en devoir de l'approcher; mais il tombe lui-même, frappé d'un coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de Pardaillan, et expire à l'heure même. Son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription : *Chef des rebelles.*

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux

conjurés, le chancelier Olivier, malgré les Guises, fit passer un édit par lequel le roi accordait une entière amnistie à ceux qui avaient pris les armes, plutôt, disait-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais pendant qu'ils s'en retournaient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville (1). Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur; i's firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandants et capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreraient. Ceux qui se retiraient paisiblement sous la sauvegarde de l'édit, ne furent pas exceptés; on les arrêtait sur les routes et on les traînait en prison : à la moindre résistance, ils étaient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attirait ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avaient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même il n'y eut point de grâce; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence,

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV, p. 206.

d'autres par le tranchant de l'épée, le sang ruisselait dans les rues, et les bourreaux ne pouvaient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetait, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons (1). Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'était livré lui-même sur la foi de Jacques de Savoie, duc de Nemours. Celui-ci, avec des forces très-supérieures l'ayant investi dans le château de Noizaï, dépôt des armes des conjurés, entra en pourparler avec lui, et lui demanda, comme à un homme qu'il estimait, pourquoi il le voyait les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit Castelnau, n'est pas de faire la guerre à notre roi, mais de lui présenter nos très-humbles remontrances contre la tyrannie des Guises. *Est-ce ainsi*, reprit le duc de Nemours, *que l'on doit aborder un roi, et lui présenter les vœux de son peuple? Si vous voulez poser les armes, je vous promets sur ma foi de vous faire parler au roi, et de vous ramener en sûreté.* » Nemours en fit le serment, et le signa : Castelnau le suivit; mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvements possibles pour obtenir sa grâce; les ministres lui répondirent constamment, que mal à pro-

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV, p. 187.

pos il avait donné sa parole, et que le roi n'était pas obligé de la garder à un rebelle : *Ce qui causa*, dit le maréchal de la Vieilleville, *un grand crève-cœur et mécontentement au duc de Nemours, qui ne se tourmentait que pour sa signature ; car, pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter, tant il était vaillant prince et généreux* (1) ! exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et aux yeux des partisans de sa cause en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui jusqu'à la fin protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seule cause de leur malheur.

Le prince de Condé, violemment soupçonné, et chargé par La Bigne, secrétaire de La Renaudie, et par d'autres conjurés qu'on avait appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour, et les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il dit que, si par des suggestions étrangères ou par les tourments de la question des scélérats obscurs avaient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumait pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV, p. 191.

n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher ; il finit par cette protestation : *Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi, et que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier. Et moi,* reprit le duc de Guise, que ce défi semblait regarder, et qui, faute de preuves complètes, eût voulu étouffer cette poursuite, *je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second.*

Ainsi finit par une scène presque comique un des plus tragiques événements que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, *il y eut plus de malcontentement que de huguenoterie* (1). C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés dans les écrits qu'ils répandirent d'abord ; ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des états, dans lesquels on aurait pu modérer les édits portés contre les calvinistes.

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlements, aux gouverneurs des provinces, et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration était formée contre lui, contre la reine, sa mère et ses frères pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il était affecté. Le

(1) *Mém. de Condé*, tom. I, p. 347. — De Thou, liv. XXV. — Davila, liv. II.

connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'était passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvait dire pour et contre. On lui avait donné cette commission afin de le prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au roi s'il approuvait les conjurés, et suspect à ses amis s'il les condamnait. Il rendit brièvement compte du fait, et ajouta pour toute réflexion que les conjurés étaient en faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avait-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiraient; et par son silence il laissa croire qu'ils étaient en faute eux-mêmes, d'avoir par leur mauvaise administration et leur dureté poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étaient pas dans la conjuration n'auraient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisait ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avaient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensait. « Je vis, dit Brantôme, des huguenots qui disaient : Or, hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte (1). »

(1) Brantôme, tom. VIII.

Les criminels qu'on avait retenus en prison malgré l'amnistie trouvaient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenait à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvait les justifier entièrement. Chacun s'empressait à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : « La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur par le chagrin que nous savions qu'elle occasionerait à votre éminence. Nous nous sommes mis aussitôt à la suite des fuyards; et, dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les ramener bien accompagnés. » Le prélat qui était timide ne méprisa pas cette ironie, à laquelle maintes levées de boucliers dans les provinces du midi et sur les ruines de Mérindol donnaient de l'importance. Dès ce moment les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des calvinistes; ils firent même donner un édit qui portait abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise fut le chancelier Olivier; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration : en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montrait pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes lorrains auraient désirée, et se reprochait les rigueurs

que sa charge l'avait forcé de déployer (1). Ce fut le chagrin qu'il en conçut qui, dit-on, le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre une visite un moment avant sa mort; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria, en se tournant vers la muraille : *Ah! maudit cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous damner.*

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hospital, qui avait passé par tous les grades de la magistrature; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçaient : il dut son élévation à la reine-mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises (2). Depuis qu'ils se trouvaient bien affermis, ils dédaignaient de lui communiquer les affaires; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes.

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles qui en font un monstre, ni sur les panégyriques qui lui prodiguent toutes les vertus : elle eut de grandes qualités et de grands défauts (3). Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisait lui-même partie de cette cour. Elle était belle, d'une taille élevée, majes-

(1) D'Aubignè, tom. II, ch. XVI. — *Mém. de Tav.*, p. 222. — *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV, p. 93.
(2) *Idem*, p. 184. — (3) Brantôme.

tueuse et prévenante : sans cesse environnée d'un cortége nombreux des premières demoiselles de son royaume, elle se divertissait avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étaient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimait tous les arts, et les protégeait. L'étranger, comme le Français, était surpris, en arrivant à sa cour, de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvaient relever sa famille ou sa personne. C'était elle qui se chargeait de présenter aux rois ses enfants les gentilshommes de son royaume, et elle le faisait avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance : sa cour, en un mot, était libre, gaie, folâtre, même au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence : Catherine ne veillait pas d'assez près sur cette jeunesse vive et sensible, ou plutôt elle lui souffrait trop un goût de galanterie dont on prétend qu'elle n'était pas éloignée elle-même : on l'accuse aussi de s'être servie des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles pour enchaîner dans le repos les princes et les grands dont elle redoutait le courage. Quoi qu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie française, chassée par la fureur de la parure et des ajustements : la pudeur en souffrit; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres

succédèrent la ruse et la finesse qui, sous une reine italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfants, et régente du royaume, le caractère de Catherine est encore un problème pour les esprits non prévenus : elle était plus circonspecte qu'entreprenante; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avait toute l'astuce de son sexe et de son pays; elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des moments et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et long-temps depuis, la reine-mère, entraînée par la rapidité des événements, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevait leurs écrits, et les lisait avec les apparences du penchant et de l'approbation; demain, rendue aux Guises, elle se livrait à eux jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II, son fils, ce fut le même caractère, faiblesse et variation.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps, c'était là sa marche ordinaire. Ces sortes de convocations eurent toujours sous son administration les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau; on devait, dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer, s'il était pos-

sible, une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les chevaliers de l'ordre et les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 d'août.

Mais dans cet intervalle, les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencis, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit; mais les Montmorencis gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avaient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Le prince de Condé, qui s'était déjà rendu à Nérac auprès du roi de Navarre, son frère, pour se plaindre des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer à Amboise, y resta, et l'engagea à s'unir à lui pour en tirer vengeance, en formant des entreprises sur Poitiers et Limoges. Les Montmorencis et les Châtillons, n'osant résister ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent à l'assemblée, mais, comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devait produire des événements si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre; les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentiments les plus épurés pour la religion et l'état (1); tout le mal, ils le reje-

(1) *Comment.*, tom. I, p. 37.

tèrent sur leurs adversaires, se contredirent, et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire. Montluc, évêque de Valence, se plaignait des désordres du clergé, dont l'exemple était peu convenable à ramener les hérétiques à la saine doctrine; il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour; que le chant des psaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. Marillac, archevêque de Vienne, et frère de l'avocat qui avait défendu Du Bourg, distingué comme Montluc dans la carrière diplomatique, excellent citoyen que la douleur des maux qu'il prévoyait devoir fondre bientôt sur sa patrie, conduisit au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national, pour pourvoir aux malheurs de la religion, et les états généraux pour remédier à ceux de l'état. Il s'attacha à prouver leur nécessité et à répondre aux objections élevées sur leur danger. Coligni présenta une requête au nom de cinquante mille religionnaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de Guise répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage, et adopta la mesure proposée d'un concile national et des états généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que jusqu'à ce temps les choses resteraient en l'état où elles étaient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croirait que l'intention des princes lorrains fut de

réunir sous ce prétexte les chefs des mécontents, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigerait (1). Ceux qui penchent pour ce sentiment s'appuient sur les mesures que prirent les Guises après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandants, investirent d'espions et d'autres gens gagnés, le roi de Navarre et le prince de Condé; et, quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états. Mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le prince de Condé que quand ils le virent recommencer les intrigues, quand ils surent que les troubles se renouvelaient partout; qu'on courait déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avait un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon, nommé *la Sague*, que le prince de Condé avait envoyé à l'assemblée de Fontainebleau pour lui faire le rapport de ce qui s'y passerait (1). Ces lettres ne contenaient rien d'essentiel en apparence; c'étaient de la part des Montmorencis des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offrait aussi ses services, s'ils entreprenaient

(1) *Mém. de Tavannes*, p. 133.
(2) De Laplace, liv. III.

quelque chose pour le bien du royaume; offres équivoques qu'on ne pouvait cependant taxer de crimes : mais la Sague, menacé de la torture, parla; il avoua qu'il y avait une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans; que le roi de Navarre et le prince de Condé devaient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence; enfin exciter un cri général qui demanderait la disgrâce des Guises ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame de Chartres : ce moyen ayant fait paraître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître était toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et qu'on se défît des Lorrains; qu'il espérait y réussir malgré le roi par son crédit aux états, et qu'il ne fallait plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres; ce seigneur était aimable et galant; il passait pour avoir plu à la reine-mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle (1). Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité; il fut traité fort durement dans la prison : les Guises le tinrent longtemps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où, ayant profité d'un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dont

(1) *Mémoires de Condé*, tom. I.

il avait réclamé les priviléges, il venait de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

C'était un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvaient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettaient pas de s'absenter des états sans s'exposer à être poursuivis comme criminels (1). Le prince de Condé, qui n'avait rien à perdre, consentait à en courir les risques; mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentait la conscience assez nette, ne voulait pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, confidente de la reine-mère, avait sous main fait passer un avis qui était goûté de plusieurs; c'était, au même temps que les Bourbons partiraient pour les états, de surprendre les enfants du duc de Guise, et de les enfermer à Sédan comme otages : il y avait encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de Condé restât en sûreté pendant que le roi de Navarre irait à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du prince, et Éléonore son épouse, pleine de frayeur, insistaient vivement sur ce dernier parti : on balança long-temps, on pesa les dangers et les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, et où les états devaient se tenir à la fin d'octobre.

François II, depuis le moment qu'il était monté

(1) Castelnau, liv. II. — De Laplace, liv. III.

sur le trône n'avait vu autour de lui que perfidie et trahison : on lui remplissait l'esprit d'idées funestes; et, consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-sept ans, il voyait, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les événements qui se préparaient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnait, glaça tous les cœurs : la ville fut remplie de soldats; on posa des corps de garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'était avec ces préparatifs qu'on attendait les princes de Bourbon : pour augmenter leur sécurité, le roi avait envoyé au-devant d'eux Charles, cardinal de Bourbon, leur frère, qui les assura de la part de Catherine qu'il ne leur serait fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevaient en route, ils flottaient entre la crainte et l'espérance; mais, quand ils auraient voulu reculer, ils ne le pouvaient, parce que des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissaient de loin : ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussitôt ils se présentent chez le roi; dès l'entrée tout leur annonce la colère du souverain : les courtisans les évitent; aucun ne leur fait cortége; les ministres les regardent d'un air froid; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé en peu

de mots les crimes dont on l'accusait, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter (1).

Tout était prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avait rapporté des informations à la charge du prince : beaucoup de témoins déposaient qu'il avait fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étaient saisis, ses complices dans les fers; il ne s'agissait plus que de juger : on établit à cet effet une commission tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle était Christophe de Thou, père de l'historien, et qui fut depuis augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre qui se trouvaient alors à Orléans. En vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées : il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il serait déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil; cette grâce, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels était François Marillac, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenaient néanmoins du temps, et reculaient la conclusion. Les parents et les amis du prince profitaient de ce temps précieux pour tâcher

(1) Castelnau, liv. II, ch. II.

de le sauver. Éléonore de Roye, son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfants, se jetait, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondait sèchement : *Votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la vie.* On allait aux Guises; ils disaient : *Il faut, d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la rébellion* (1). Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui, assis et couvert, recevait le prince, debout et tête nue, et qui le rebuta.

Mais, pendant qu'il sollicitait vivement pour son frère, il courait lui-même risque de la vie. Bourbon avait été averti secrètement qu'il lui viendrait un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devaient se jeter sur lui et l'assassiner (2). L'ordre vint : le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser : *J'irai*, dit-il à un de ses confidents; *je combattrai tant qu'il me restera un souffle de vie : si je succombe, prenez ma chemise teinte de mon sang, portez-la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt que le désir de la vengeance.* Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal : en sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé, s'écria, dit-on, avec indignation, en parlant du jeune roi François II : *O le poltron cœur que nous avons pour roi!*

(1) Le Labour. tom. I, p. 512. — *Mém. de la Vieillev.*, tom. IV, p. 249. — (2) D'Aubigné, Cayet, La Planche.

Cet attentat plein de noirceur, s'il est aussi constant que l'imagination effrayée du roi de Navarre le lui fit toujours croire, fait frémir, surtout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant dont la santé chancelante s'affaiblissait tous les jours, et que le saisissement, inséparable d'une pareille exécution, pouvait précipiter dans le tombeau; mais, loin de ménager son état, les Guises ne songeaient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise (1). Le prince de Condé fut condamné à mort, à la pluralité des voix; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Quelques-uns des commissaires avaient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissait depuis un mois, était dans un extrême danger.

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens : pour lui, déterminé à tout, il avait toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillants mal intentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avait interdit la vue, des lettres pleines de consolations; il ne plia pas dans sa disgrâce, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité, dans cet instant, de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : *Il n'y a meilleur moyen d'appointement qu'avec la pointe de la lance* : dispo-

(1) Le Labour, tom. I, p. 512.

sition funeste, qu'il aurait payé de sa vie, si François II n'eût pas été rapidement emporté (1). On convient assez que sa maladie devait le conduire au tombeau; mais sa mort arrivée si promptement et si à propos a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affaibli par ses infirmités pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne.

CHARLES IX (2).

AGÉ DE DIX ANS ET DEMI.

Ceux qui connaissent l'inquiète activité des ambitieux imaginent aisément que le temps de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le

(1) *Vie de Coligni*, liv. III.

(2) M. Fantin des Odoarts, continuateur de Velly, appelle ce prince *Charles X*, en donnant un rang numérique à Charles-le-Gros. Peut-être a-t-il raison; mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant Nicolas Gilles, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal à propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante qu'on lit sur la cloche de l'horloge du château de Montargis :

Charles le *Quint*, roi de France,
Pour Montargis,
Aus heures pour ramembrance
Et pour avis
Faire me fist par Jean Jouvente,
L'an mil CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris, et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Charonne.

L'horloge passait pour la seconde qui ait été faite en France.

gouvernement. Il mourait au moment que les deux premiers princes du sang, l'un était prisonnier, près de périr par la main du bourreau comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, tremblait pour sa propre vie : au moment que deux partis puissants se choquaient, l'un soutenu par une faction affaiblie, mais qui voyait à sa tête les premiers de la nation; l'autre appuyé des Guises, simples princes étrangers, mais qui avaient gagné presque tous les députés des états généraux alors assemblés.

Le trône allait être occupé par un roi de dix ans : il fallait une régence; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trêve qui sauvât les premiers éclats, capable de bouleverser tout le royaume! C'étaient là les réflexions qui agitaient la reine-mère, et là jetaient dans le découragement : elle fondait en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés (1).

Dans cette perplexité elle appela le chancelier de l'Hospital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité : il lui fit sentir que mère du roi, faite pour donner aux Français par sa conduite l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'état, il ne lui convenait pas de servir d'instrument à la passion des partis; qu'il fallait balancer l'un par l'autre, les commander et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutait-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée : les Guises, dans la crainte que, malgré leur

(1) De Thou, liv. XXVI. — Davila, liv. II.

crédit, les droits des princes du sang ne prévalent; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudraient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressaient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de Condé, de détruire, pendant qu'elle en était encore maîtresse, la maison de Bourbon qui s'élevait dans un esprit de révolte contre ses enfants, et qui peut-être un jour les chasserait du trône. Ils offraient pour soutenir l'exécution leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étaient maîtres, et tous les catholiques : de son côté, le roi de Navarre promettait égards, défense, soumission entière, si la reine voulait suspendre le coup qui menaçait la tête de son frère et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises en promettant de les aider, si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avaient essuyés sous le dernier règne, voulaient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons lorsqu'ils voudraient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardements qu'elle opposait à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui d'abord qu'il consentît à embrasser les Guises, ses cousins germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avaient point contribué à l'emprisonnement de son frère, et ensuite qu'il renonçait par écrit à la régence; de sorte que, quand Charles IX monta sur le trône, la reine-mère

se trouva régente sans qu'on voie que les états généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant-général du royaume : les Guises restèrent à la cour, ce qui était déjà beaucoup; et ils y devinrent très-puissants, ce qu'on n'aurait jamais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorenci. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Éloigné de la cour sous François II, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, désiré par la reine-mère et par le roi de Navarre pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de garde, et congédia les troupes qui étaient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui dit-il, que les troubles présents ne vous épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne.

Ces sentiments étaient vrais, et le connétable commença à le prouver en s'employant de bonne foi

à concilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourrait dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devaient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine : elle avait droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seraient admis; la manière de donner les ordres et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avait trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangements, il ne fut en rien question des états généraux, qui étaient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passait. Vraisemblablement ils n'avaient été convoqués sous François II, que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on voulait tirer du prince de Condé : ce projet échoué, ils devenaient inutiles. Cependant, comme ils étaient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs (1).

L'Hospital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvaient intéresser alors : il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'était pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du

(1) De Thou, liv. XXVII. — Davila, liv. II.

tiers état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avait confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligni se crut attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que, par la citation qu'il avait faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les Ariens, il n'avait point entendu faire allusion au colonel général de l'infanterie française.

Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés, renfermant pour la plupart des demandes très-sages; mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il fallait satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étaient en assignations sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montait qu'à douze millions. Comme les députés alléguaient ou l'impuissance des peuples ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clore les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'état n'était pas en état de supporter, et dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois

les électeurs ne se réuniraient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeraient seulement un député de chaque ordre : ce qui, à raison de treize provinces dont se composait alors le royaume, formerait une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avait essuyée à Orléans.

Tout y semblait d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour, le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventaient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : ils les trouvaient encore trop ménagés, trop favorisés; ce n'était que plaintes et que murmures; enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons et la principale noblesse menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassait les Lorrains.

Les équipages défilaient déjà; tous les partisans des princes étaient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avait quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable

n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seraient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine; mais en traitant ainsi les affaires, à mesure qu'elles se présentaient, sans prévoyance et sans système, il était bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événements subséquents l'empêchaient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentements des deux partis et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il était souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'était se mettre, elle et ses enfants, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes pour se soustraire à l'empire que les Lorrains voulaient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres, les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la reine-mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance : enfin, quand par la mort des principaux catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres

chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine-mère suivit sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état non-seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi (1). On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine-mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenait à la cour un ambassadeur qui y jouait le rôle de ministre d'état, donnait des avis, louait, improuvait, corrigeait les projets, critiquait et blâmait hautement tout ce qui n'était pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisaient qu'un avec lui, et ils s'aidaient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison était suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paraître pour la nouvelle religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne,

(1) *Mémoires de Condé*, liv. II. — *Lettres de Chantonnay.*

fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence et contre les assemblées et les prêches qui se faisaient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états, s'étaient formées et discutaient les affaires sur lesquelles on devait y délibérer. Celle de Paris s'était prononcée sur la régence qu'elle proposait d'ôter à Catherine, pour en revêtir le roi de Navarre, et sur le conseil d'administration dont elle voulait exclure les Guises et tous les ecclésiastiques. Elle avait enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste des dettes de l'état par le clergé.

Le maréchal se nommait *Jacques d'Albon*, et était cadet d'une illustre famille du Lyonnais. Aux qualités d'homme de plaisir il réunissait les talents d'un général et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé (1). Il avait la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et surtout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnait à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublements

(1) Fréron, Brantôme.

et les superfluités de toute espèce, les richesses fondaient entre ses mains, et il était toujours embarrassé; aussi n'y avait-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisait journellement à sa fortune. On l'accusait de pillages, de concussions; et les calvinistes lui en voulaient surtout, parce que sous Henri II il s'était montré, avec la duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parlait de les obliger à restitution: pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable menacé comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyait des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avait rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'état l'avait mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même, que pour payer la rançon de ses enfants. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en voulait d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorenci, son fils aîné, lui protesta que la religion ne courait aucun risque; en vain les Châtillons, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auraient obtenu des gratifications excessives, ne tomberait jamais ni sur lui ni sur les siens : il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André, fut appelée le *Triumvirat*.

On fit courir alors un plan général d'une ligue ca-

tholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en était déclaré chef (1) : on devait se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par des promesses. S'il résistait, Philippe s'engageait à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattait de pouvoir faire soulever les catholiques partout le royaume ; et, afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui entrerait en France, l'empereur s'obligeait à retenir les protestants d'Allemagne par des édits sévères ; et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Genévois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi les calvinistes, laissés sans défense, devaient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paraît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquait, des projets bien au-dessus de leurs idées ; mais, en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état ; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontents avec les réformés. La reine, qui se regardait comme le centre de l'autorité, tâchait de les réunir à soi : pour cet effet elle faisait

(1) *Recherches de choses mémorables*, tom. II, p. 133.

tenir des assemblées, elle demandait des avis, s'adressait aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyait pouvoir contribuer à la paix. *Mais,* disait le chancelier en plein parlement, *le diable s'était mis parmi les contestations de religion;* et il ajoutait, entre autres raisons, *que cela était venu de ce que nul n'avait pensé à s'amender et réformer* (1). C'était dire assez ouvertement que la religion ne servait que de prétexte, et personne n'était à portée de le savoir mieux que lui.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avait été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres un édit de tolérance que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avait adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette réforme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étaient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet effet le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eut représenté par son ordre l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors

(1) De Thou, liv. XXVIII. — Davila, liv. II. — *Mém. de Condé*, tom. I. — *Journal* de Brulart. — *Cérémonial français*, tom. XII, p. 546.

à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avaient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis : 1°. suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile; 2°. les punir du dernier supplice; 3°. ne condamner à la mort que ceux qui feraient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlements que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et surtout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous les discours ou insinuations qui pourraient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre dans l'administration des sacrements que le rit de l'église catholique. Les évêques connaîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étaient convaincus; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instances par leur *complainte apologétique au roi*, savoir la simple permission de s'as-

sembler en *quelque coin de ses villes* (1). Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut en sortant du parlement : *Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau;* paroles remarquables qui annonçaient les guerres sanglantes qu'occasioneraient les changements faits à l'édit (2). Plusieurs n'étaient point d'avis de renvoyer aux évêques la connaissance du crime d'hérésie; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques il en aurait fallu un autre ecclésiastique, ce qui menait à l'établissement de l'inquisition. Au reste, l'édit fut très-mal observé : et par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs auxquels elle voulait plaire, non-seulement les réunions proscrites furent tolérées partout, mais elles furent protégées même à la cour; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises.

A l'aide de l'édit de juillet on fit à la cour des raccommodements : le plus difficile était entre le duc de Guise et le prince de Condé; celui-ci paraissait toujours fort ulcéré contre le premier : le roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. *Racontez*, dit le roi au duc de Guise, *comment les choses se sont passées à Orléans.* Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. *Quiconque m'a fait cet affront*, dit Condé en se tournant vers le duc, *je le tiens pour un méchant homme et un scélérat. Et moi aussi*, reprit le duc; *mais cela*

(1) Pasquier, liv. IV, lett. X,

(2) *Mémoires de Condé*, tom. I, p. 283.

ne me regarde pas. Second spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié, et ne se pardonnèrent pas.

Toute la France était en attente de ce que produiraient deux assemblées qui se tenaient alors, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés de la noblesse et du tiers état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avaient été retenus à Poissy avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais inspirés par le même esprit de mécontentement et d'innovation qui fermentait alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances; savoir, de se soustraire eux-mêmes à toutes charges, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avait comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenaient que de projets à cet égard. Il fallait, disaient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devait suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste mis en vente pouvait être employé non-seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avait un motif; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don

gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyait acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payait à l'état, s'y prêtait avec peine. Elle se rendit enfin sur l'exemple du clergé, qui s'y trouvait également soumis malgré ses concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avaient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'Andelot et Coligni auprès des états. Mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite d'Orléans, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de 150 articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservait, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des aunates.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*, avait non-seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais était encore un expédient imaginé par le conseil du roi pour satisfaire à la fois les protestants qui réclamaient un concile national et le pape qui le redoutait. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avaient prédite ceux qui s'y opposaient. Ils disaient que ces conférences

publiques n'avaient aucune utilité, que la cause de la vérité n'avait rien à gagner dans ces disputes où l'avantage tenait au plus ou moins de présence d'esprit et de subtilité des contendants; que chacun n'y venait qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion et non point d'adopter celle des autres; et qu'enfin elles ne servaient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits; mais le cardinal de Lorraine, qui cherchait à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très-beaux discours qui ne servirent qu'à confirmer chaque parti dans son opinion. Théodore de Bèze, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis long-temps à Genève, où il était le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvait s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de Lorraine, dit Le Laboureur, fit paraître beaucoup de doctrine; le cardinal de Tournon, beaucoup de zèle; Montluc, évêque de Valence, beaucoup d'adresse : l'évêque de Séez et les docteurs s'y signalèrent aussi; mais Claude de Saintes, chanoine régulier, depuis évêque d'Evreux

et docteur de Navarre, et Claude d'Espence y firent principalement admirer leur grand savoir, leur prudence et leur piété. Ils furent bien nécessaires, non-seulement pour les grands coups, mais pour l'ordre de la bataille, où le cardinal de Lorraine, qui s'engagea d'abord trop avant, eut besoin d'eux pour être soutenu, aussi-bien que l'évêque de Valence qu'on soupçonnait de ne point combattre si franchement que lui (1). »

Il y avait en effet alors des évêques d'une foi suspecte; quelques-uns à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avait déjà fait la cène dans son palais, et Antoine Carraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme, étaient soupçonnés de sentir un peu mal de la religion catholique : Montluc, évêque de Valence; l'évêque d'Uzès; Marillac, archevêque de Vienne; les évêques de Bayonne, d'Orléans, et Spifame, évêque de Nevers (2). » Ces prélats allaient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu, par leur tolérance, à inspirer à la reine-mère les sentiments hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France; lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence.

« Ils ne sont, lui écrivait-elle, ni anabaptistes, ni libertins; ils croient les douze articles du symbole : aussi plusieurs personnes de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la communion de l'église,

(1) Le Labour. tom. I, p. 273.
(2) Brantôme, tom. VII.

pour ne pas révolter la faiblesse de quelques-uns. Quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises, et de retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des sacrements? Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous lès fidèles la communion sous les deux espèces, de les y admettre tous chaque mois, après la lecture de la confession de foi, et de l'examen général de conscience, d'abolir les messes basses, et de permettre que l'office divin se fît en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la hiérarchie, et que l'on conserve toujours pour le souverain pontife le respect et l'obéissance qui lui sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles; il n'en écrivit que plus fortement à Hyppolite d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat; mais il fallait avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvait être chef, et où étaient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominaient les Guises, ses ennemis. Si on était revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'aurait pas manqué de découvrir le piége, et de se tenir en garde; on changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre, qu'ils crurent de-

voir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, était retournée depuis peu en Écosse, sa patrie. La cour retentissait encore des plaintes amères qu'avait laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avait été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui était devenu presque étranger, et dont les dissensions ne lui présageaient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignaient; et prête à les voir disparaître : *Adieu, France*, s'écria-t-elle; *adieu, France, je ne te verrai plus.* Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante (1).

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvaient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Écosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il était marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avait des enfants; mais le légat lui fit entendre qu'il serait aisé de casser son mariage contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en sus-

(1) Brantôme, tom. I.

pens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissants de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat (1)

Enfin, sachant que ce prince commençait à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenait, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au faible Antoine que c'était le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenait; que d'ailleurs il ne serait jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de Condé avait toute la confiance, et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se fermait pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettaient d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre : il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avaient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour, et abandonna aussi totalement la reine-mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus

(1) *Lettres de Chantonnay.* — *Négoc. du cardinal d'Est.* — *Mém. de Condé*, tom. III.

d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il serait difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561, et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettaient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffraient aussi qu'on les réprimât. Un prêtre, nommé *Artus Didier*, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne, pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes; un licencié en théologie, nommé *Tanquerel*, soutint, dans des thèses publiques, que le pape avait le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvements pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique (1).

De même le prince de Condé, les Châtillons et autres chefs, n'empêchaient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces; qu'ils s'y rendissent les plus forts; qu'ils maltraitassent les catholiques qui voulaient les troubler: mais aussi ils ne murmuraient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissaient la peine de leur audace. C'était assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par-là des soldats tout formés pour le besoin. La reine, qui sentait ces inconvé-

(1) Pasquier, liv. IV, lett. XII et XIII.

nients, mettait toute son adresse à les prévenir, et aurait voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hospital, qui paraît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, devenait inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les parlements, des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations doit rouler sur ce point unique : Est-il avantageux au royaume, dans les circonstances présentes, de permettre ou de défendre les assemblées des calvinistes? Pour décider, il n'est pas nécessaire de délibérer sur le fond de la religion. Supposant même celle des calvinistes mauvaise, recherchez si c'est une raison de proscrire ceux qui en font profession? si l'on ne peut être bon sujet du roi sans être catholique? et si enfin, il est impossible que des hommes qui n'ont pas la même croyance, vivent en paix les uns avec les autres? N'allez donc pas vous fatiguer à chercher laquelle des deux religions est la meilleure. Nous sommes ici, non pour établir la foi, mais pour régler l'état (1).

La question ainsi posée, abstraction faite des inconvénients qui pouvaient résulter d'une pareille tolérance, dans un royaume constitué comme la France, était aisée à décider; c'était demander : Vaut-

(1) De Thou, liv. XXIX. — Davila, liv. II. — Pasquier, liv. IV, lett. XIII.

il mieux vivre en paix que de s'égorger? Mais l'exemple du passé ne devait-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtrait de la faveur d'un nouvel édit ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier (1).

On y statua que les calvinistes rendraient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeraient point à la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers par forme de répartition; mais de recueillir seulement et sous forme d'aumône, les contributions volontaires, pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Le reste de l'édit contient des règlements pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique, de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village; mais ils devaient s'attacher à une église et ne la point quitter : enfin, le roi leur enjoint de recevoir avec respect

(1) *Mém. de Condé*, tom. III.

les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement, jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficultés à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne, où l'hérésie avait fait moins de progrès par la surveillance active de Tavannes, son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques; et les protestants, secondés par l'autorité, se portèrent à Barjols à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de Cabrières et de Mérindol. A Paris, enfin, il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du parlement. On faisait retentir à ses oreilles les bruits alarmants de corps armés qui marchaient sur Paris. On alla au point de faire paraître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, apostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant, en effet, de les mettre en pièces si l'édit n'était enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'enregistrement ne fut point absolu; et il ne fut accordé *qu'attendu la nécessité urgente, par manière de provision, et sans approbation de la nouvelle religion.* Les calvinistes, auxquels il accordait l'exercice public de leur religion, quoique avec des restrictions, triomphèrent : les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent partout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu, sur-

tout, que la reine-mère et les membres du conseil étaient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourrait y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pires que la menace.

Il semblait que rien ne dévait s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérents, fatigués de se plaindre, étaient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Les Guises avaient quitté la cour : le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient et réitéraient des remontrances; mais ils n'y gagnaient que de se rendre importuns à la reine-mère, qui se vengeait en affectant de les traiter froidement (1). Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Rouhet de la Béraudière, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivait les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de Condé, son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisait au contraire des dispositions d'attaque dans l'intérieur de Paris, et des levées au dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin, la cause des catholiques se trouvait réduite à la cour au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvaient toujours en tête l'amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la reine-mère, et sûrs de sa confiance.

On se serait néanmoins trompé, si sur ces apparences on avait cru le triumvirat abattu : la retraite des Guises couvrait les démarches d'une politique

(1) Pasquier, liv. IV, lett. II. — *Comment.*, part. II, p. 113.

profonde. Ils s'étaient approchés des frontières d'Allemagne pour lier avec les luthériens des négociations qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que la doctrine des catholiques différait beaucoup moins de celle de la confession d'Augsbourg, que de celle des prétendus réformés. Cependant, comme il fallait un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étaient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frère du roi, depuis duc d'Anjou (1). Le duc de Nemours fut chargé de le gagner, mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parlaient toujours contre l'édit, blâmaient l'éducation du roi, semaient l'argent, prodiguaient les caresses; et, quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandaient hautement la disgrâce des Châtillons. Quand la reine, en s'excusant, représentait la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondait en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il aurait aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques, et d'élever un mur de séparation entre eux et les Romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiraient de son indolence, son zèle s'échauffait contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites : enfin, quoique le

(1) Pasquier, liv. IV, lett. II. — *Négociations du cardinal d'Est*, lett. XLI.

connétable et le maréchal de Saint-André restassent tranquilles, on remarquait dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettaient pas d'être sans crainte de leur part; de sorte que la reine se trouvait entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observaient, se parcouraient, pour ainsi dire, et se mesuraient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public, mais déterminés, sitôt qu'ils seraient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine-mère paraissait se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de Navarre, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenait son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours : il partit de Joinville, à la fin de février, avec une nombreuse suite qui grossissait à mesure qu'il avançait. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires qui faisaient le prêche : des injures on en vint aux coups; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main basse sur tout ce qui se présente,

et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat (1).

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étaient les agresseurs : ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine-mère passaient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien, et leur donna de bonnes paroles; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que Bèze lui fit cette fière réponse : *Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser; et souvenez-vous, sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux.*

Malgré tant d'aigreur, la reine-mère ne désespérait pas de ramener la paix : elle savait que tout dépendait des chefs; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris, et de venir trouver le roi. Son dessein était de l'aboucher avec le prince de Condé, et de les réconcilier; mais le sort en était jeté. Guise répondit qu'il ne pouvait abandonner ses amis, qui l'appelaient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, et fut reçu avec des harangues, des acclamations et toute la

(1) De Thou, liv. XXIX. — Davila, liv. III. — *Mém. de Condé*, tom. III. — *Castelnau*, liv. III.

pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphante, la reine frémit : elle ne pouvait plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyait menacée par les triumvirs. Les calvinistes se présentaient pour la secourir; ils avaient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mère et l'enfant (1).

Il était retourné à Paris tenir tête au duc de Guise; mais la partie n'était pas égale. En vain se montrait-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardaient le prince qu'avec indignation, et réservaient toute leur affection pour le duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot et à l'amiral de marcher vers lui en diligence; *que César n'avait pas seulement passé le Rubicon, mais déjà avait saisi Rome, et que ses étendards commençaient à branler par les campagnes.*

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine-mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avait emmené le

(1) Brantôme, tom. I. — Matthieu, liv. V. — *Mém. de Condé*, tom. III. — La Noue, 26e. *discours*. — Castelnau, liv. III.

roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendait de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que, moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartements; on charge les bagages; les troupes se mettent en marche, et la reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées, et serrant entre ses bras le jeune roi, qui, ému d'un événement aussi étrange, versait des larmes comme si on l'eût mené en prison (1).

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils et la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance? Heureuse s'ils ne la renvoient pas en Italie! Se confiera-t-elle aux calvinistes? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi, que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne religion, et peut-être de l'état? Il y avait péril des deux côtés.

(1) *Lettres de Chantonnay.* — *Mém. de Tavannes*, p. 248.

Catherine aurait bien souhaité de rester neutre. Quoique gardée pour ainsi dire à vue dans le château de Melun, elle était encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avait fait préparer secrètement un bateau prêt à la transporter où elle voudrait: enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune, et se remit de bonne foi entre les mains des triumvirs. Peut-être espérait-elle que, contents de ses promesses, ils la laisseraient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verrait les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle; mais ils avaient besoin du nom du roi: ils le transportèrent donc à Vincennes et, ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie: il semblait que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisaient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit qui fit donner à Montmorenci, par quelques plaisants, le nom de *capitaine Brûle-bancs*. On tint ensuite de fréquents conseils pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérents, que les triumvirs, maîtres du roi, accablaient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plus tôt le prince de Condé et son parti avaient contre l'autre les mêmes avantages.

Sur les lettres réitérées de la reine il marchait vers Fontainebleau à la tête de trois mille chevaux lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avaient prévenu, et que la reine allait avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevait malgré elle, mais qu'elle ne perdait pas courage, et qu'elle espérait qu'il ne souffrirait pas que ses ennemis triomphassent, et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête et rêve profondément. L'amiral le joint; ils confèrent en peu de mots. *C'en est fait*, s'écrie le prince en soupirant, *nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer* : et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans.

D'Andelot, qui s'y tenait caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battait alors contre les catholiques qui voulaient le chasser. La présence du prince, quoique arrivée dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Madeleine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyait inévitable; mais comme personne n'avait encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étaient pleins de fiel et

(1) *Journal de Brulart.* — *Mém. de Condé; tom.* I.

d'amertume contre les Guises; il les accusait d'être les auteurs des troubles de la France; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avait été accordé par l'édit de janvier. Il conjurait et sommait tous les bons Français de venir le trouver à Orléans pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des triumvirs (1).

A ces griefs, les Guises répondaient que les événements présents ne devaient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisaient cause commune. Quant aux deux autres accusations, d'intolérance envers les réformés et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seraient pas permis : il déclara aussi par un autre édit que les bruits répandus sur sa captivité étaient faux, et qu'il était libre ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer, et de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Tout n'était qu'artifice, déguisement et fourberie. Les triumvirs écrivaient aux protestants d'Allemagne qu'ils n'en voulaient qu'aux rebelles, et non à la nouvelle religion, eux qui laissaient massacrer partout ses sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérents

(1) *Mém. de Condé*, tom. III. — Pasquier, liv. IV.

assuraient les princes catholiques étrangers, que ce n'était point la religion qui leur mettait les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; et, en même temps qu'ils faisaient cette protestation, ils embrassaient et professaient cette religion, dont ils prétendaient ne pas soutenir les intérêts (1).

La reine-mère disait tantôt qu'elle n'avait pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avait permis de prendre les armes qu'à condition qu'il les quitterait quand elle l'ordonnerait. Catherine le priait en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçait de sa colère dans le temps qu'elle favorisait ses levées tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'était Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisait les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avait-il ni suite ni liaisons dans les ordres qui venaient de la conr aux gouverneurs des provinces. *Les lettres du duc de Guise*, dit Tavannes, *portaient qu'il fallait tout tuer; et celles de la reine, tout sauver.* Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandaient des ordres précis, on ne faisait qu'en rire et on les renvoyait sans réponse.

Ces lenteurs donnaient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour eela il écrivit, et ordonna aux ministres d'écrire aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda

(1) *Mémoires de Tavan.*, pag. 245.

aussi les gentilshommes qu'il savait lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyait dans leurs provinces tant pour en gagner d'autres que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôlaient. Mais afin de former un corps de ces membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une âme capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité, que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement (1).

Ils y disaient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulents, ils s'engageaient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettaient d'empêcher, autant qu'il serait en eux, les rits profanes, les superstitions, les blasphèmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. « Nous reconnaissons, ajoutaient-ils, le prince de Condé pour le défenseur et le vengeur du royaume; nous lui jurons obéissance comme à notre chef, et à tous ceux qu'il voudra mettre à sa place; lui promettant armes, chevaux, munitions, biens, nos corps et nos personnes; et, si nous manquons à notre engagement, nous nous soumettons d'avance à tel supplice qu'il ordonnera. »

Cette association, disaient les confédérés, n'était qu'une juste représaille de la ligue signée par les

(1) *Mémoires de Condé*, tom. III. — *Recueil des choses mémorables*, tom. II.

triumvirs; et pour ne point être en reste, comme ils accusaient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Élisabeth, et de lui vendre Dieppe et le Havre pour se procurer des troupes et de l'argent.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulèvement presque général dans le royaume, surtout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les calvinistes eurent de pareils succès en Guienne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du Mans, d'Angers, de Vendôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous côtés on n'entendait parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglants, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles (1). L'histoire deviendrait immense, si l'on entrait dans le détail de tous ces événements particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs.

Ce n'était pas la première fois que les calvinistes paraissaient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil des troupes

(1) De Thou, liv XXX. — Davila, liv. III.

réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le comté Venaissin, les frères Mouvans en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différents cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats; mais ce feu à peine allumé s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, et parce qu'il n'y avait point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec (1).

Ici tout annonçait une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissait plus de quelques détachements aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formait dans les murs d'Orléans. Les troupes y étaient amenées de toutes les provinces par les Châtillons, Antoine de Croï, prince de Porcien, Larochefoucauld, Rohan, Genlis, Grammont, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assemblait à Paris sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée *l'armée royaliste*, était moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violents se mirent en campagne, dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publiait qu'il allait à Paris délivrer le roi; le roi de Navarre et les triumvirs, qu'ils voulaient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine-mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et

(1) De Thou, liv. XXV.

jusqu'au nombre de pas qui devait les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étaient-ils restés une demi-heure en présence, que, reconnaissant chacun dans la troupe opposée leurs parents et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandants la permission de s'approcher; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentiments de paix, et de redevenir amis.

C'était aux chefs qu'il fallait souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures; le prince de Condé fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier, et le roi de Navarre arrêté aux dispositions contraires. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part et d'autre n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussitôt les triumvirs sortiraient de la cour, et que personne ne serait jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir dans sa réponse qu'il regardait cette proposition comme un piége; qu'il n'aurait pas plutôt désarmé que les triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableraient de leur puissance. Il s'obstina donc (1) à demander pour préliminaire

(1) *Mém. de Condé*, tom. III. — *Journal* de Brulart, tom. I. — *Négociations du cardinal d'Est.*

de toute négociation que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée, et s'offrait alors de l'avis et au nom des seigneurs confédérés, à se constituer lui-même otage entre les mains du roi de Navarre son frère, comme garant et caution de la fidélité de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement Catherine, et lui fit mettre tout en œuvre pour déterminer les triumvirs à un sacrifice qui, suivant elle, devait sauver l'état. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considération qui pouvaient en diminuer l'amertume, et elles furent assez heureuses pour déterminer les trois seigneurs suspects à s'éloigner d'abord de quelques lieues du camp. Elle somma aussitôt le prince de Condé de remplir sa promesse. Condé s'empressa de l'exécuter; il vint avec confiance et fut reçu avec tendresse. Mais quand il désira savoir quel résultat les réformés devaient attendre de leur soumission, il ne fut pas peu étonné d'entendre la reine articuler que, « vu la constitution du royaume, il n'y avait pas de paix solide à espérer en France tant qu'on voudrait y établir une autre religion que la romaine : » que les troubles qui avaient suivi la publication de l'édit de janvier en étaient la preuve; qu'en conséquence il était expédient que cet édit fût retiré, et que les calvinistes se contentassent de l'exercice intérieur et privé de leur culte. Le prince sentit alors l'imprudence de son engagement. Il déclara ne pouvoir prendre sur lui d'accéder pour les siens à une pareille mesure, et demanda une conférence où ils pussent en délibérer eux-mêmes avec la reine. Elle

fut accordée et indiquée à Talsy, bourg entre Orléans et Châteaudun. Comme les Châtillons ne devaient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de Navarre ne voulait pas se rencontrer avec eux, il laissa son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvait s'accorder.

Coligni fut dans cette conférence le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte de troubles, on leur refusait la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte, on les priverait plus tard de la faible liberté qu'on leur laissait; qu'en conséquence il ne voyait aux réformés que deux partis à prendre : celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut de culte, voulaient les faire devenir athées, ou celui d aller chercher dans une terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinait à leur refuser dans leur propre pays; que dans ce pénible choix ils s'arrêtaient au dernier, et qu'ils n'attendaient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine n'en croyait pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles, qui en effet n'exprimaient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son adresse à les faire répéter, en témoignant que le roi ne pourrait jamais consentir à priver l'état de tant de seigneurs distingués qui en faisaient la gloire et la force. Par politique, ils insistèrent et réitérèrent leur demande. Quand la reine les eut ainsi amenés à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole : « Puisque nos maux en sont venus à ce point, dit-elle, qu'on ne peut les gué-

rir que par un remède aussi singulier, j'accepte l'offre que vous me faites de sortir au premier jour du royaume : ce ne sera que pour un temps, et pendant cet intervalle il faut espérer que les esprits s'adouciront. Je ne renonce pas même à vos services, et je me flatte que, si quelque malintentionné voulait remuer pendant votre absence, je vous trouverais toujours disposés à secourir l'état. »

A cette conclusion imprévue, les confédérés se regardèrent en silence, et demeurèrent tellement confus, qu'ils ne surent que répliquer. Coligni, si ordinairement maître de lui-même, ne sut qu'inviter le prince à revenir avec eux pour licencier une armée désormais inutile, mais que lui seul pouvait rompre, puisqu'il avait reçu son serment. La reine s'y opposa en rappelant au prince le double serment qui le retenait même auprès d'elle. Condé hésitait : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent malgré l'escorte de Catherine, qui cessa d'insister lorsqu'elle aperçut, à peu de distance, une escorte plus considérable des réformés qui aurait pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par Coligni, a été attribuée par d'autres au prince de Condé lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'aurait mise en avant, comme un moyen d'éloigner à jamais les triumvirs de la cour. Quelques-uns en font honneur à l'habileté de Médicis, qui aurait eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, était de se débarrasser des chefs des deux partis, en les éloignant les uns et les

autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de Navarre, qu'elle aurait gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son principal agent avait été Montluc, évêque de Valence, homme éloquent, délié, fécond en expédients, et qui ne pouvait être suspect aux réformés pour lesquels il penchait assez ouvertement. « La reine, lui fait-on dire au prince de Condé, voudrait vous obliger, mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins que vous ne mettiez les apparences de votre côté. Proposez donc, si on ne saurait autrement rétablir la tranquillité, de quitter le royaume avec vos amis, pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la cour : ils ne le voudront pas, et par une offre si raisonnable vous donnerez lieu à la reine de prendre votre parti, et vous rejetterez tout l'odieux de la guerre sur vos ennemis. » On veut que le prince ait goûté cet expédient, et qu'à sa grande confusion il en ait fait usage à la conférence.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il retournait assez mécontent de lui-même à Orléans, les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie français, n'en faisaient que rire. En retournant au camp, ils s'assignaient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seraient hors de France; mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur semblait que ce n'était pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissements tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmurait. Qu'était-il besoin, disaient les soldats, de nous tirer

de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler? Le mécontentement était général, et paraissait autant sur les visages que dans les propos (1). Que pouvait faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée? c'était se déshonorer : la tenir? c'était se perdre. Les ministres obvièrent à ce double inconvénient. Ils déclarèrent que le prince était lié à leur cause par des serments antérieurs et sacrés qui annulaient tout engagement postérieur, et que les seigneurs qui lui avaient promis obéissance en tout ce qui concernerait la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du royaume, se rendraient parjures s'ils abandonnaient la cause de la religion et de l'état en s'expatriant. On fit encore intervenir des lettres interceptées du duc de Guise et des triumvirs, qui traitaient de leurre toutes les négociations avec les amiraux, et le prince se crut dégagé.

L'armée calviniste en reçut une joie aussi extraordinaire que l'accord lui avait apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandait à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut dévoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre était seul, et que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étaient encore éloignés; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche; et

(1) La Noue, ch. IV.

quand on se trouva en présence, le camp était déjà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Bèze et les autres historiens de son parti vantent la belle discipline qui régnait dans l'armée calviniste. On n'y voyait ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les jurements étaient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantaient des psaumes. La prière se faisait matin et soir à des heures marquées; et, pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies, les entretenaient de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusements, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhéments, on inspirait aux troupes un zèle sombre et farouche, et on faisait de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyait les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion (1).

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugenci. Le roi de Navarre, qui avait demandé cette ville au prince de Condé, comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. Condé, qui, de son côté, n'aurait pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, long-temps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes

(1) De Thou, liv. XXX, XXXI et XXXII. — Davila, liv. III — Bèze, *disc. sur le saccagement des églises catholiques.*

par la suite (1). L'amiral l'avait prédit. « C'est vraiment une belle chose, disait-il, que cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé l'infanterie, et je la connais; elle accomplit souvent le proverbe qui dit: » *De jeune ermite, vieux diable.* En effet, ajoute La Noue, les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugenci, *comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis ferait.*

Les royalistes ne furent point en reste, ils pillèrent avec la même inhumanité Blois, Mer, Tours et Poitiers. Ces cruelles représailles de la part des chefs enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étaient marquées par le carnage; qui faisaient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets; qui enfin, non contents de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutaient au supplice les tourments, et aux tourments l'amertume de la raillerie. Il n'y avait nulle sûreté, nul asile contre la violence : la bonne foi des traités, la sainteté des serments furent dans cette guerre également foulées aux pieds; on vit des garnisons entières, qui s'étaient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la va-

(1) La Noue, ch. VII.

riété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées sous leurs yeux; des femmes, des enfants traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares; des magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au delà de leur mort, traînait dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissait de leur chair; enfin des provinces entières dévastées, et le pillage et le meurtre comblés par l'incendie.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencements, les reliques, les images et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les recettes du roi, dont il s'empara, il envoya à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices et tous les autres vases et ornements d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées; plus elles étaient riches, plus elles excitaient la cupidité des soldats.

Ils en voulaient surtout aux monastères; et ce qui outrait le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portaient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattaient les églises, renversaient les autels, qu'ils profa-

naient en mille manières : ils mutilaient les statues des saints, dont ils brûlaient les reliques avec moquerie, déchiraient les ornements, les appliquaient à des usages ridicules, fouillaient jusque dans les tombeaux et dispersaient les ossements en haine de la religion catholique que les morts avaient professée.

A la vue de ces profanations sacriléges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force : le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent, sans pouvoir l'arrêter.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étaient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnaient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer partout où on les trouverait. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandait que le conseil était déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires; que le roi lui-même allait se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendait une armée étrangère pour lui porter les derniers coups (1).

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avait pris les armes par ordre du roi et de la reine que ses ennemis retenaient en captivité; que les décisions du conseil ne l'épouvantaient pas, parce qu'on savait

(1) De Thou, liv. XXXII. — Davila, liv. III.

qu'il n'était composé que des partisans des triumvirs, qui en avaient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi; et afin de diminuer l'impression qu'auraient pu faire les arrêts du parlement, Condé récusa par un autre écrit nombre de conseillers qu'il disait être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine parut à la fin de juillet. Le roi y disait que tous ceux qui avaient pris les armes à Orléans, les avaient prises contre lui, qu'ils étaient par conséquent rebelles et criminels de lèse-majesté : comme tels il les condamnait à perdre la vie, confisquait leurs biens, les privait, eux et leurs enfants, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités; il n'exceptait du nombre des coupables que le prince de Condé, dans la supposition qu'il n'était pas libre, mais prisonnier arraché de ses mains par les rebelles : suppotion ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix (1).

L'armée du roi se trouvait en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de Français, des corps entiers d'Allemands et de Suisses l'avaient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de Condé s'était comme fondue en peu de jours (2). Les gentilshommes, qui en faisaient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugenci la guerre allait tirer en longueur, dénués

(1) *Journal* de Brulart. — *Mémoires de Condé*, tom. I.
(2) La Noue, *disc.* XXVI.

d'argent et de provisions, parce qu'ils étaient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevaient de leurs provinces, où tout était en feu, partaient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offrait encore avec la jouissance du culte privé des lettres d'abolition pour lesquelles il suffisait de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces ou les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la fortune était compromise. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à plusieurs de ceux qui s'en retournaient des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes.

Les étrangers, dit la Noue, *ouvraient les yeux, et fretillaient pour entrer en France;* mais ils cachaient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape et le roi d'Espagne montraient comme une amorce aux catholiques, des armées prêtes à les seconder. Élisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, semblait n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offraient des hommes aux deux partis; d'autres pays voisins faisaient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite; mais quand il était question de traiter, le désin-

téressement disparaissait, et chacun voulait tirer avantage des circonstances (1).

Philippe II exigeait qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisaient, sûr que, maître dans cette partie, il le serait bientôt du reste. Le souverain pontife demandait que dans l'armée où seraient ses soldats il y eût un légat à leur tête comme dans les croisades; et qu'on annulât le premier article de l'ordonnance d'Orléans relatif aux élections et aux annates. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher l'alliance et les faibles secours du duc de Savoie, de l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étaient restées à la France en Piémont par le traité de Cateau-Cambrésis, et qu'ils firent échanger contre quatre autres moins importantes, Pignerol, Pérouse, Savillan et Genolles, plus rapprochées à la vérité du marquisat de Saluces. L'inclination déterminait la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissait encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Élisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnait au prince de Condé, trois mille seraient mis dans la ville du Havre-de-Grâce *pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion ;* et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée

(1) Le Labour, tom. III, liv. I. — *Négoc. du cardinal d'Est.* — *Lettres de Chantonnay.* — La Noue.

royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui était l'un des points d'appui du parti au delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinaient à attaquer aussitôt Orléans pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral, qui s'y étaient renfermés; mais la reine-mère s'y opposa précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, aurait donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglais ne se fortifiassent en Normandie, et cette raison n'était pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de septembre.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard, y commandait dans le principe, mais sur l'annonce d'un renfort de quinze cents Anglais qu'il crut que son honneur ne lui permettait pas de recevoir, il se retira. Montgommeri lui succéda. C'est le même qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avait eu le malheur de le frapper d'un coup mortel; au lieu de se condamner à une vie obscure pour faire oublier ce tragique accident, il s'était enfoncé plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il était l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événements même contraires (1).

(1) Castelnau, liv. III et IV. — La Noue, ch. VIII. — *Mém. de Condé*, tom. I, II et IV.

Il se défendit vaillamment. La reine, qui était au camp, somma plusieurs fois les habitants de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avaient quitté la ville avant le siége, et il n'y restait qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avaient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, était leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étaient fidèles serviteurs du roi, mais qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux Guises. Ils demandèrent aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on voulait épargner à la ville un pillage qui devait frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeants qui, à diverses reprises, firent à cet égard toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvaient douter de leur perte. La haine contre le duc de Guise leur avait, pour ainsi dire, ôté l'usage de la raison. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser. Guise lui ayant demandé si par hasard il lui aurait donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'était le pur intérêt de sa religion qui l'avait déterminé : *Eh bien,* repartit Guise, *si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui, de ton aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardonner : juge par là laquelle est la meilleure.* Il soutint jusqu'au bout ces principes de mo-

dération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à ordonner l'assaut, il prit toutes les mesures possibles pour empêcher le désordre. Il assembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seraient entrés dans la ville; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un mois de solde, et fit redouter à ceux qui seraient tentés d'enfreindre ses ordres, la vigilance de Montgommeri, qui tomberait sur eux pendant qu'ils s'abandonneraient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat qui, déjà fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita de la nécessité d'un assaut; et Rouen essuya, pendant trois jours, toutes les horreurs du sac et du pillage. Montgommeri se sauva par la rivière (1).

(1) Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnison, nommé *François Civil*, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres. Son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parents. Montgommeri lui-même le fait conduire sur la place; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnaît pas son maître : désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre, et s'en va. Étant déjà à quelques pas, il tourne la tête comme un homme qui s'en va à regret, et il aperçoit hors de terre une main qui n'avait pas été exactement couverte. Dans la crainte que les bêtes carnassières, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et, prêt à couvrir cette main, il voit briller au clair de la lune le diamant de Civil; il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain hôpital. Les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur temps et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite, pour ainsi dire, et a la consolation après quelques jours de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps la ville est prise; tout y est mis à feu et à

Le parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre, et divers officiers qui s'étaient distingués dans la défense de la place. Guise, admirateur sincere et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes, établi à Orléans, condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris, qu'on avait arrêtés, voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. Odet de Selve, conseiller d'état, chargé d'une mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort, malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux de même nom, qui se trouvait dans l'armée calviniste. Triste effet des guerres civiles qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable. *Cette façon de faire*, dit Brulart, *étonna beaucoup de gens.*

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion; en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avaient jamais été indifférents,

sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer; ils n'y rencontrent que le moribond : sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture. Enfin un de ses parents le fait enlever secrètement et emporter hors de la ville : on le traite avec soin, ses forces reviennent; et après tant d'espèces de mort, dit l'historien de Thou, fils du premier président, au moment que j'écris cet événement, quarante ans après, il vit encore.

s'assemblaient autour de lui pour le désennuyer; mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisir dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau (1). Il y descendit avec les flatteuses espérances, que le roi d'Espagne lui avait données, de posséder la Sardaigne; et l'idée agréable de la vie qu'il comptait mener dans cette île, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisait dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret, sa femme. *Cette princesse qui, dans sa jeunesse, aimait autant*, dit Brantôme, *un bal qu'un sermon, ne se plaisait pas à cette nouveauté de religions*. Quand elle voyait son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvait s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disait que pour ses idées, elle n'était pas d'humeur à perdre le reste de son royaume; mais elle changea bien de sentiments par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante (1). Un jour entre autres, qu'Antoine de Bourbon lui avouait ingénument qu'il ne savait quelle religion était la meilleure : *C'est pour cela*, répondit-elle vivement, *que je vous veux beaucoup de mal; car, puisque vous doutez aussi-bien de l'une que de l'autre, je*

(1) *Mém. de Condé*, tom. II. — *Mémoires de Tavannes*, p. 267. — Le Labour., tom. I, liv. III. — Brantôme, tom. VIII.
(2) *Vie de Coligni*, liv. IV, p. 271. — Cayet.

m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à votre fortune. Elle entendait la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre aurait tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais dans le parti catholique qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albert vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever sans contradiction dans la nouvelle religion, son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentimens auxquels les triumvirs l'avaient rappelé, que *dans cette guerre,* dit Brantôme, *il se montra le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssaient comme un beau diable;* et, quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'église romaine.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il était resté trop long-temps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avaient embrassé son parti, il ne lui restait plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement (1). Un gros corps de troupes que lui amenait le comte de Duras, fut battu et dispersé; et il tremblait qu'une armée levée en Allemagne, au-devant de laquelle il avait envoyé d'Andelot, ne pût échapper au maréchal de Saint-André, qui lui fermait la frontière avec des forces supérieures.

Pendant que le prince était dans ces inquiétudes,

(1) La Noue, *discours* XXVI.

il apprit que la Rochefoucauld, outre les restes de la défaite de Duras qu'il avait ramassés, lui amenait un escadron considérable de gentilshommes, et que d'Andelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain, sans argent, et tourmenté d'une fièvre quarte qui ne l'abandonna point pendant toute la route, était près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. *Il ne faut pas demander*, dit La Noue, *si chacun sautait et riait à Orléans. Nos ennemis*, disait le prince de Condé, *nous ont donné deux mauvais échecs, ayant pris nos rocs* (*entendant Rouen et Bourges*); *j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne.*

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris, et s'établit à Montrouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui par les soins du duc de Guise venaient d'être couverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. Condé voulait épouvanter les habitants en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat; mais il y était encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine-mère. *A ce coup*, disait-elle, *je leur porte des propositions si raisonnables, que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser*; mais elles ne parurent pas telles aux intéressés (1). Catherine promettait l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avaient eu depuis l'édit de janvier, excepté à la cour, dans Paris, Lyon, les villes où il y avait des

(1) Le Labour., tom. II. — *Mém. de Condé*, tom. IV. — Davila.

cours souveraines, et les villes frontières : le prince voulait l'exercice libre du moins dans les faubourgs de ces villes et les lieux voisins, chez les barons châtelains, et autres gentilshommes.

Pendant qu'on débattait opiniâtrément ces propositions, il y avait trêve. *Et on eût vu*, dit La Noue, *dans la campagne, entre les corps-de-garde, sept ou huit cents gentilshommes de côté et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'embrasser, de telle façon que les reîtres du prince de* Condé, *qui ignoraient nos coutumes, entraient en soupçons d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisaient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trêves rompues, que ceux mêmes qui plus s'entrecaraissaient, étaient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistolets, ils s'assurèrent un peu, et disaient entr'eux : Quels fols sont ceux-ci, qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain* (1)?

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps perdu pour le prince de Condé, dont l'armée souffrait en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifiait dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts les Parisiens se rassurèrent ; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville : affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avait point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité, et la

(1) La Noue.

crainte d'une trahison, empêchèrent le prince de Condé de risquer même une *camisade* qu'il avait projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avait emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Élisabeth lui envoyait : *Car on ne nous refusait pas de secours*, dit le Laboureur, *de peur que nous ne nous missions d'accord* (1).

Le prince de Condé s'en allait à grandes journées. L'armée royale le suivait avec la même ardeur; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre, auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événements de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente. La Noue remarque pour première singularité, *qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaqua aucune escarmouche; chacun alors se tenait ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyait venir vers soi n'étaient Espagnols, Anglais ni Italiens, ainsi Français, voire des plus braves, entre lesquels il y en avait qui étaient ses propres compagnons, parents et amis, et que dans une heure il faudrait se tuer les uns les autres, ce qui donnait quelqu'horreur du fait, sans néanmoins diminuer du courage* (2).

(1) De Thou, liv. XXXV. — Davila, liv. III. — Le Labour., tom. II.

(2) *Journal* de Brulart. — *Mém. de Condé*, tom. I et IV. — La Noue, ch. I. — Le Labour., tom. II.

Le connétable fut le premier qui se porta en avant avec plus d'intrépidité que de sagesse, car sans attendre qu'il pût être secouru, il opposa le corps qu'il commandait à toute l'armée du prince. De vigoureuses attaques de Condé et de Coligni l'eurent bientôt percé de part en part, et le connétable, blessé et renversé de cheval, demeura prisonnier. Les Suisses de sa division, quoique extrêmement maltraités, se maintinrent toujours, et sauvèrent l'armée par leur résistance. Le maréchal de Saint-André, volant à leur secours, réparait l'échec du connétable, lorsque, blessé et démonté comme lui, il fut aussi fait prisonnier, puis tué à bout portant d'un coup de pistolet par un de ses ennemis personnels. Ces divers avantages des confédérés n'avaient pas été acquis sans de grandes pertes. Quand le duc de Guise, qui les observait, et qui, placé à l'arrière-garde, sans autre rang dans l'armée que celui de commandant de sa compagnie, les crut suffisamment affaiblis par leurs propres succès, et par le désordre de la poursuite, *marchons, mes amis,* dit-il à ceux qui l'entouraient, et dont il avait eu peine jusqu'alors à contenir l'impatience, *marchons, ils sont à nous!* Le prince de Condé n'avait plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister; mais, victorieux deux fois il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme, en attendant du secours. En un clin d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de Danville, second fils du connétable, qui épiait le prince, afin de s'assurer un gage qui lui répondît de la liberté de son père. Cet événement,

après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes, décida la victoire en faveur de Guise.

Des fuyards de l'armée royale, qui étaient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les courriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire (1). La reine-mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle désirait qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. Quand les triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : *Nourrice*, lui dit-elle, *le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille ; que vous en semble?* Quelque effort que fit Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendait que cet avantage n'enorgueillît le duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

Le duc de Guise, qui par la prise du connétable, son collègue en puissance, par celle du prince de Condé, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, n'avait plus désormais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectait que plus

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV. — Castelnau, liv. IV.

de modération (1). Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il semblait n'y avoir été que spectateur. Aussi ne demanda-t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, Catherine crut non-seulement ne lui pouvoir rien refuser, mais devoir encore prévenir ses désirs en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci, à la vérité, elle fut restreinte à ce qui concernait le militaire, et au temps que durerait la prison du connétable.

Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venaient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble, et partagèrent le même lit.

L'année finit et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans. Il disait *que le terrier étant pris, où les renards se retiraient, on les courrait à force par toute la France* (2). L'amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, avait rassemblé les débris de l'armée battue, s'était fait reconnaître seul général, et, après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter

(1) *Mém. de la Vieillev.*, tom. V. — Pasquier, liv. IV, let. XVIII. — Matthieu, tom. I, p. 267.
(2) La Noue, ch. XI.

faute de solde et de nourriture, s'était rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendait d'Angleterre, et que *ses reîtres trouvaient beaucoup meilleur que les cidres de Normandie.* Coligni se cantonna dans cette province, y rafraîchit, et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

D'Andelot s'y était jeté après la bataille de Dreux avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendait cette ville précieuse, on y gardait prisonnier le connétable confié aux soins d'Éléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite-nièce. La reine de son côté s'était comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menait à la suite de la cour (1). Elle se flattait qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisserait plus aisément fléchir. Dans cette espérance elle avait pour lui tant d'égards que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuraient.

La princesse de Condé employait aussi, pour gagner le connétable, tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnaient de crédit : elle demandait, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui aurait rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avait pas besoin du connétable. Éléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle était capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier

(1) *Mém. de Condé*, tom. II. — *Lettres de Chantonnay.*

avec son mari. Elle ne cessait de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servaient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, dit-elle, comme ceux qui portent en procession les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que, si elles se touchaient une fois, on ne pourrait plus les séparer. »

Mais le moment de cette réunion désirable n'était pas encore arrivé. Les confédérés avaient trop de défiance, et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osait leur accorder des conditions qu'elle n'aurait pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur, fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreraient dans le devoir; encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. *Le duc de Guise, assez grand,* dit Pasquier, *pour soutenir sa querelle de soi-même sans l'interposition du nom d'un prince,* offusquait amis et ennemis : il se rendait l'arbitre et le canal des grâces (1). La reine pliait, mais elle faisait quelquefois sentir ce que lui coûtait la contrainte. La cour fourmillait de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étaient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains, non sans regret. *Nous avons fait ce matin,* écrivait-elle le 12 janvier à un de ses confidents, *trente-deux chevaliers, parce qu'il n'y en avait; et*

(1) Pasquier, liv. IV, lett. XVII.

dites après cela que nous ne faisons rien ici. Cette ironie fait connaître qu'elle ne voyait qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savait bien que la faveur ne lui manquerait pas tant qu'il serait le plus fort, il continuait avec vigueur le siége d'Orléans : déjà il avait mandé à la reine qu'il ne tarderait pas à s'en rendre maître, et il faisait ses dispositions pour livrer l'assaut, la nuit suivante, lorsqu'il fut blessé en trahison d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois (1).

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvements pour la guerre et pour la paix. On ne combattait plus que mollement, on ne négociait qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure était profonde; les balles étaient empoisonnées : le malade, malgré les espérances qu'on voulait lui donner, sentit son état, et se prépara à la mort.

En ce moment, où l'âme paraît tout entière, on ne vit dans le duc de Guise ni faiblesse, ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tous soupçons. Il appela auprès de son lit Anne d'Est son épouse, et Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur

(1) *Mém. de Condé*, tom. I et IV. — Le Labour., tom. II, p. 175. — *Comment.*, liv. VI.

l'éducation de leurs enfants; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousserait ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs, et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion; il reçut les derniers sacrements avec les sentiments d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avait droit de soupçonner d'être ses complices; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit, et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine-mère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots. *François, duc de Guise, héros qui aimait l'état et la religion.* Il reste pourtant encore indécis s'il aimait à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aima la religion pour triompher par elle : mais sur quoi l'on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et civiles; sur son courage, son intrépidité, son affabilité, sa douceur; sur sa sagesse à projeter, et sa promptitude à exécuter; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manége de la cour qu'aux expéditions guerrières. Il connaissait le faible de la reine, que les coups de vigueur déconcertaient; il la surprenait par sa hardiesse, et lui arrachait ce qu'il voulait avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral : accusation sans preuve, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un

historien bien instruit, que le duc de Guise, ainsi qu'on l'a vu, avait été déjà manqué une fois au siége de Rouen; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral (1). L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, La Rochefoucault, Théodore de Bèze et quelques autres; mais dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligni. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son père; et, tout jeune qu'il était, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe.

Le duc de Guise mort, le prince de Condé, et le connétable prisonniers, il semblait aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisait craindre des obstacles; mais il était éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étaient pas capables de contrebalancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avait eu un besoin plus pressant. Les Anglais, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçaient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il aurait fallu un général habile tel que le duc de Guise, capable, par ses talents et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paie; mais il n'y en avait en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wirtemberg, allemand, homme étranger à toutes les fac-

(1) *Vie de Coligni*, liv. IV, p. 267.

tions, et dont elle disposerait à volonté; mais il le refusa.

Les finances étaient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités, le royaume avait été plus dévasté que par une longue guerre, parce que dans celle-ci tout homme était devenu soldat : l'artisan quittait sa boutique, entraîné par l'appât du gain; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnait son champ, et devenu pillard d'abord par nécessité, continuait à l'être par goût et par état. La France entière ravagée n'offrait qu'un affreux tableau de brigandages : tous les ordres de l'état avaient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi; c'était le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvait être que l'ouvrage de la paix.

La reine la désirait avec une ardeur inexprimable; elle caressait le prince de Condé, embrassait tendrement Éléonore, son épouse, la conjurait de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle et de son mari. On aboucha les prisonniers. Condé demandait l'exécution entière de l'édit de janvier; Montmorenci protestait que jamais il ne souscrirait à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise (1).

Celui de juillet 1562 permettait aux calvinistes de s'assembler pour l'exercice de leur religion par tout

(1) *Mém. de Condé*, tom. I et IV. — Castelnau, liv. V. — Le Labour., tom. II, liv. IV.

le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettait de faire cet exercice dans les villes dont ils se seraient trouvés en possession le 17 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, était restreinte dans celui-ci pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leur seigneurie; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute-justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlements, on marqua aux calvinistes un lieu commode, dans lequel ils pratiqueraient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portait aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnaissance que le prince et ses adhérents étaient de fidèles sujets du roi, qu'ils n'avaient pris les armes qu'à bonne intention et pour le bien de son service.

L'amiral fut outré de colère en apprenant que la paix était signée. *Ce trait de plume,* dit-il, *ruine plus d'églises que les forces ennemies n'en auraient pu abattre en dix ans.* Il connaissait les siennes, et savait qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le duc de Guise, il était en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'était la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainsi que Calvin, Bèze, et les autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderait pas à s'en repentir; mais l'affaire était conclue, il n'y avait point

à revenir (1). Le prince, au reste, n'avait point de reproches à se faire; car, indépendamment de la paix qu'il rendait à la France, il avait sauvé la ville d'Orléans, qui ne pouvait plus se défendre d'être emportée d'assaut, ce qui eût livré à une inévitable destruction, le conseil des confédérés, les ministres les plus influents, et une foule de têtes précieuses au parti. En conséquence de la pacification, les prisonniers devinrent libres, et l'amiral fut oblige de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands, reitres et lansquenets furent renvoyés dans leurs pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume.

Il leur aurait peu servi, si la reine en eût été crue. Au trait suivant, on reconnaîtra le caractère de Catherine, vindicative et infidèle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes (Gaspard de Saulx), qui commandait en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, *sachant qu'il serait désavoué, qu'on tomberait sur lui comme infracteur de la paix, et qu'il aurait les princes du sang pour ennemis* (2).

Les calvinistes évacuèrent Orléans, et la reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon, qu'on pouvait regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets, ce des Adrets qui, dans cette guerre, fit trem-

(1) De Thou, liv. XXXV. — Davila, liv. III. — Matthieu, l. V, p. 274.
(2) *Mém. de Tavannes*, p. 314.

bler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnais, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, l'Avignonais, Rome même, où l'on appréhendait qu'il portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire. *Sa réputation fut rapide*, dit Le Laboureur, *parce qu'il fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les autres et plus redoutable* (1).

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoique assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets, s'étant emparé de cette ville sur les catholiques, s'amusait, après son dîner, et par forme de divertissement, à voir sauter de la plate-forme, d'une tour fort élevée, les soldats de la garnison, qu'il avait tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois son élan, comme prêt à sauter, s'arrêtait sur le bord du précipice. *C'est trop de deux fois*, s'écria le baron. *Je vous le donne en dix*, lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvait plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grâce. C'est peut-être la seule fois qu'il se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuait, brûlait, saccageait avec une inhumanité qui faisait frémir ses officiers eux-mêmes.

« Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages, dit de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avait l'air d'un véritable homme de guerre. »

(1) Le Labour., tom. II, liv. IV. — Brantôme, tom. VII. — Vie de de Thou, tom. XI, p. 8.

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire : « M'étant retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, mestre-de-camp, gouverneur de place, lieutenant de roi, et maréchal de France, estropié presque de tous mes membres d'arquebusades, coups de piques et d'épée, à demi mutilé, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guienne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé (1). »

C'est dans ces mémoires qu'il raconte, avec le sang-froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnait les hérétiques, la potence, la roue, la torture. *Je recouvrai*, dit-il, *deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étaient souvent avec moi.* Il se croit bien excusé, en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avaient voulu le tuer; ce qui le força, *contre son naturel, à user non-seulement de rigueur, mais de cruauté;* comme s'il était possible d'endurcir son cœur à ce point, si on n'y portait déjà un germe d'inhumanité prêt à se développer ! Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchait qu'à nuire aux sectaires; qu'il aurait voulu les détruire jusqu'au dernier;

(1) Brantôme, tom. VII. — *Mém. de Montluc*, liv. I et V.

qu'il se sentait contre eux une haine, une fureur qui le mettaient hors de lui-même; *et, disait-on*, rapporte Brantôme, *qu'il apprenait ses enfants à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'epargna pas à la Saint-Barthélemy*. Transports effrayants, qui tenaient du délire et de la frénésie; transports que les remèdes doux appliqués pendant la paix ne purent calmer entièrement!

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglais du Havre. Ils tenaient cette ville, que le prince de Condé leur avait cédée, comme cautionnement des sommes prêtées. Élisabeth voulait opérer l'échange de cette ville contre celle de Calais. Catherine opposait l'insuffisance de la reine d'Angleterre à fonder des droits sur une usurpation qui devait au contraire lui faire perdre ceux qu'elle aurait pu conserver (1). Les deux princesses se défièrent, et le siége du Havre, malgré les représentations de Coligni, fut résolu dans le conseil de France. La même main qui les y avait introduits, les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés, que le connétable mena à ce siége. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'état leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps : la garnison, privée d'un cours d'eau que le maréchal de Brissac avait détourné, et abattue par les maladies nées de l'usage d'une eau saumâtre, capitula au commencement d'août. Le lendemain une escadre anglaise de soixante voiles se présenta à la vue du port, pour ravitailler la place. Le maréchal de Brissac, qui contribua le plus à la

(1) *Mémoires de Condé*, tom. I et IV. — Castelnau, liv. V.

prise de la ville, termina par cet exploit une carrière de succès. Il mourut le dernier jour de l'année.

Les fonds nécessaires à cette entreprise avaient été procurés par un moyen extraordinaire et nouveau en France, l'aliénation des domaines ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de trois cent mille livres de rente. L'Hospital en rédigea l'édit, et le roi se transporta au parlement pour le faire enregistrer (1). Le chancelier s'attacha à repousser l'imputation calomnieuse, que le conseil songeât à préparer les voies à la nouvelle religion, en sapant sourdement la puissance du clergé, et en suivant l'exemple de divers princes étrangers qui s'étaient emparés de ses biens. Il justifia la mesure proposée par la considération de la nécessité. L'état, déjà obéré d'une dette de quarante millions, avait dix-huit millions à payer cette année, tant pour subvenir à sa dépense ordinaire que pour acquitter la solde des étrangers appelés en France par les deux partis, et l'on n'avait que huit millions de recette à espérer. Dans cet embarras, disait le chancelier, il faut imiter la sagesse du nautonnier, qui dans la tempête jette à la mer une partie de ses marchandises pour sauver l'autre. Il insista, sur l'intérêt du clergé lui-même, à sacrifier une partie de ses richesses si enviées, pour aider le gouvernement à lui garantir le reste. Il allégua enfin la faculté laissée à l'église de disposer de ses vases les plus précieux pour le soulagement des pauvres et la rançon des captifs, et il en fit l'application. Le parlement, trop convaincu de la dureté des circonstances, mais auquel néanmoins ré-

(1) *Registres du parlement.* — Godefroy, *Cérémon. franç.*

pugnait l'expédient proposé, déclara seulement qu'*attendu la nécessité, et sans tirer à conséquence, il ne s'opposait point à l'enregistrement.* On procéda immédiatement à la vente; et, malgré l'épuisement des fortunes, on trouva des acquéreurs, à cause de la quantité énorme de numéraire que le pillage des églises avait mis en circulation.

Sans intervalle, la reine, qui avait mené le roi au Havre, et qui se trouvait à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Charles avait treize ans révolus, et ne faisait qu'entrer dans sa quatorzième année (1). Par le conseil du chancelier de l'Hospital, qui interpréta l'édit de Charles V, sur la majorité des rois, Catherine fit déclarer son fils majeur au parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, et à tous ceux qui avaient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étaient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Charles IX montrait un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violents. Dès sa jeunesse, sa taille était avantageuse, et on remarquait dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageait à se trouver au conseil, et lui donnait connaissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle

(1) *Vie de Coligni*, liv. IV.

savait, quand il était nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils à peu près de ce temps, qui est comme un règlement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin, à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects; à travailler avec les quatre secrétaires d'état qui l'accompagneront à la messe; à dîner au plus tard à onze heures; venir ensuite converser chez elle; se promener ou monter à cheval sur les trois heures; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser; et, en se couchant, faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettait sous le chevet de son lit.

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement; de donner audience une fois la semaine; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François Ier. Louis avait deux registres, l'un dans lequel étaient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et l'autre où se trouvaient les dons, grâces ou priviléges qu'il pouvait accorder. Venait-il à vaquer quelques emplois honorables, ou importants, ce dont il était instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissait entre les plus dignes, et leur envoyait leurs provisions, sans

(1) *Mém. de Condé*, tom. VI, p. 651.

qu'elles eussent la peine de venir à la cour, ni de les demander. François, aussi généreux, dispensait ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivait que dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avait une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passait rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ce n'était pas assez de donner ces sages conseils, il aurait fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter; mais Catherine ne paraît pas avoir été assez délicate sur ce point: elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout ceux qui pouvaient lui être utiles (1). Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés, et une confiance aveugle l'emporta, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des âmes basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine, qui se promettait par-là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets.

Tandis que Catherine s'assurait de ce côté, elle envoyait dans les provinces des commissaires, chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodements forcés, les uns voulaient plus que ne donnait

(1) *Mémoires de Tavan.*, pag. 181.

l'édit, les autres refusaient même ce qu'il accordait clairement. Les commissaires, dans leurs arrangements, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les calvinistes étaient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministère.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau règlement tombait principalement sur les personnes du clergé qui s'étaient laissées entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de bénéficiers, se permettaient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendaient. Le roi déclara que les lieux appartenants à l'église seraient désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourraient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênaient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, surtout dans les environs de Paris; mais ce qui parut plus dur fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avaient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvents, et de rompre les mariages illicites qu'ils avaient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent contre ces modifications, qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'*apologies, de complaintes, de*

remontrances au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, et surtout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, semblait garant des conditions : mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oubliait, au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposait auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévère.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre (1). Après tant de soucis et tant d'alarmes, il semblait respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattait, le consultait sur les affaires, et lui laissait entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre, son frère, dans la lieutenance générale de l'état, et dans le royaume de Sardaigne. Comme Éléonore de Roye, sa femme, mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Écosse. Ainsi, libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnait sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible.

Deux femmes, entre les autres, se disputaient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, et la belle Limeuil, Isabelle de la Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, et les meubles magnifiques qui ornaient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices plus

(1) Brantôme. — *Comment.*, liv. VII, p. 17.

graves, et dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la cour.

Coligni, loin de s'endormir comme le prince, devenait chaque jour plus entreprenant. Les Guises avaient obtenu du roi de poursuivre au parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. Coligni, que concernait particulièrement cette requête, récusa le parlement et se rendit à Paris pour faire évoquer la cause à un autre tribunal : mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortége aussi menaçant, surtout quand elle vit l'amiral obstiné à le conserver malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup d'audace pouvait faire courir à la cour, et l'expérience propre de Catherine sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avait eue jusque là, garde de parade et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent-suisses, créée par Louis XI, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies françaises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes-suisses et des gardes-françaises. Jacques Prévot, sieur de Charry, distingué dans les guerres de Piémont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de Coligni et de d'Andelot. Chatelier, Mouvans et Constantin, trois de leurs créatures, n'eurent pas honte de les servir en assassinant

le fidèle Charry. *Encore un assassinat,* dit Catherine aux deux frères, qui se trouvaient auprès d'elle quand elle apprit celui-ci; *c'est un bien mauvais moyen de faire oublier le premier.* Le roi cependant, que fatiguaient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal éteint de la guerre civile, évoqua la cause à son conseil; mais il l'ajourna à trois ans, et jusque-là imposa silence aux deux parties.

Le connétable, qui n'avait vu dans ce différend qu'une querelle particulière qui n'intéressait ni la religion ni l'état, s'était hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspirait pas. Depuis qu'il avait fait la paix et pris le Havre, il s'imaginait qu'en reconnaissance de ces grands services on ne pouvait se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui se passait; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile; il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontents. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parlait ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvait pas mauvais qu'on frondât l'édit, comme trop avantageux aux calvinistes, en ce

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, tom. IV, p. 137.

qu'il leur donnait moyen de se multiplier à l'ombre de la paix ; inconvénient qui ne serait pas arrivé, disait Montmorenci, si on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptait mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avait que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion que le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devaient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étaient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos, amena le roi à Paris ; sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorenci, confus, se retira à Chantilly. Quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme des procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent ; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenait dans la capitale contre les calvinistes, Danville son fils le tentait en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts le pape joignait ses foudres, le concile ses anathèmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur

les prélats français qui avaient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montraient un penchant public pour elle ; savoir : Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée *Élisabeth de Hauteville*, qu'il faisait appeler *comtesse de Beauvais ;* Saint-Romain, archevêque d'Aix ; Montluc, évêque de Valence ; Caraccioli, de Troyes ; Barbançon, de Pamiers, et Guillart, de Chartres : tous furent cités à Rome pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les aurait-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV, dans la même procédure, n'eût enveloppé Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne comparaissait dans l'espace de six mois, le pape la déclarait proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui par la bulle étaient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et surtout d'une reine si proche parente de Charles IX (1). L'ambassadeur français à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet.

Il était alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit Fra Paolo, *le concile dormait si profondément, qu'on ne savait s'il était vivant ou mort,* il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV (2). Toutes les puissances, la France prin-

(1) *Mém. de Condé*, tom. IV. — (2) Fra Paolo, liv. VI et VII.

cipalement, hâtaient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes faites ou à faire. Jusque-là, quelques-unes de leurs prétentions avaient pu paraître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étaient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline dont des royaumes entiers sollicitaient l'établissement. Le cardinal de Lorraine, qui se montra bon français à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'aurait attendu de son caractère, était partisan de ces complaisances, qu'il croyait propres à ramener à l'unité de foi, ceux qui s'en étaient écartés; mais les évêques ne voulant point adopter des ménagements que dictait la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qui cherchaient à s'introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt une années, le concile finit au commencement de décembre.

Le cardinal de Lorraine y avait paru avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvaient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offrait une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons, dont on reconnut le but par la suite (1). Il se rendit depuis à Rome, et s'aboucha avec le pape;

(1) De Thou, liv. XXXVI. — Davila, liv. III.

et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux, fut l'ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de Savoie.

La cour était à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtait à partir pour faire la visite de son royaume (1). On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginaient rien que de funeste. Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendaient, était de prendre connaissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets afin de les miner insensiblement. La reine disait, au contraire, qu'elle n'avait d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par-là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupait à la cour que de cet objet, et les affaires, même les plus importantes, qui survenaient, étaient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entre autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révoquât les grâces qui leur avaient été accordées; enfin, que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de

(1) *Comment.*, liv. VII.

l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il voulait vivre dans la religion de ses pères; qu'il était disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écrirait à leurs maîtres (1).

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre sans qu'on y fit mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ; elle était leste et brillante : on ne parlait que de spectacles, de festins et de fêtes qu'on se promettait; tout annonçait un voyage de plaisir; presque point de troupes, et seulement ce qu'il en fallait pour la décence; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de Condé, qui venait de perdre sa femme, les filles d'honneur de la reine, et la gaieté inséparable de ce cortége. Les peuples se rendaient en foule sur les chemins, et faisaient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offraient des entrées triomphantes, des feux d'artifices, des repas somptueux; chacun s'efforçait de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparaissaient, et la paix encore ignorée en beaucoup de lieux semblait naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisaient merveilleusement à la reine-mère. Les premières années de ce jeune prince mériteraient encore notre attention, lors même que

(1) *Recueil de choses mémorables*, tom. III.

cette enfance ne serait pas celle de Henri IV, roi dont le souvenir est si cher aux Français. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avait fait un testament qu'il portait dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitait la curiosité de Jeanne d'Albret, sa fille. Pendant sa grossesse elle demandait sans cesse à son père la boîte et le testament. *Elle sera tienne*, lui dit un jour le vieux roi, *mais que tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu me chantes une chanson béarnaise.* Jeanne se soumit à la condition; aux premières douleurs elle commença une chanson. Le vieillard averti arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant : *Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi.* La première nourriture qu'il prit fut de la main de son grand-père, *qui lui donna un cap d'ail, dont il lui frotta les lèvres, et voyant qu'il suçait, il lui présenta du vin dans sa coupe.*

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencements. Gayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour la science et les connaissances. On l'éleva en prince; *mais en sorte qu'il était duit au labeur, et mangeait souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfants du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été.* Cette liberté don-

(1) Mémoires de Condé, tom. VI. — Cayet.

na, dès le bas âge, à ses propos et à ses actions, un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusait d'autant plus que ces qualités y sont rares. La reine-mère voulait toujours l'avoir auprès d'elle *à cause de sa gentillesse;* enfin, ses grâces naturelles le faisaient aimer en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venait d'échapper le rendait intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou des Français; mais des mémoires non suspects autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connaissance du complot (1). Montluc en fut même accusé, mais il le nia en déclarant que ceux qui l'avaient dit *en avaient menti.* Le but était d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe aurait fait de ses prisonniers; mais il y avait tout à craindre pour la mère et pour le fils de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendait avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une complication d'événements qui tient du miracle fit échouer le projet: les indices en vinrent en France par Élisabeth, reine d'Espagne. A la première connaissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis ainsi qu'à la reine-mère. Catherine aurait pu faire arrêter et punir les coupables; mais on craignait d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'en-

(1) *Mém. de Villeroi*, tom. II, p. 339.

treprise sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvaient rendre dangereuses.

La vie de la reine-mère aurait été bien pénible, environnée comme elle était de piéges, et forcée de se précautionner sans cesse contre ses amis et ses ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettait pas de rester tranquille : son esprit travaillait toujours; et, toujours en mouvement, elle y mettait tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devait tenir, sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse sa sœur. Pendant que la cour ne s'y occupait que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuait les princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandait que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offrait de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte Palatin du Rhin, et le duc des Deux-Ponts, qui se crurent apparemment des droits à s'immiscer dans les affaires de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils voulaient se maintenir dans le privilége d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade et quelques autres acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre; par-là Catherine fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châ-

teaux, et pleines de grandes villes habitées par des peuples belliqueux, avaient pendant la dernière guerre fourni aux calvinistes des boulevards sûrs et de braves soldats. Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandait : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques qu'il avait défaits en plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit, pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : *Sire, ceci est à vous;* puis la portant sur la garde de son épée : *Et voici de quoi vous servir.* En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourrait désormais confier ses secrets et ses armes (1).

La cour marchait avec une pompe qui ne montrait rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tombaient comme d'elles-mêmes; des citadelles s'élevaient pour tenir en bride les grandes villes, en même temps paraissaient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disaient les réformés, destructifs de l'édit d'Amboise (2). Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août : le roi y déclarait que la liberté donnée aux gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devait s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux : il défendait de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renou-

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 181.
(2) Pasquier, tom. IV.

velait l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valery, où il passait son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la fin desquelles on fit ajouter au roi aussi durement qu'impolitiquement que sa majesté pensait bien que jamais il n'était venu dans l'esprit au prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse; les autres remarquèrent des pourparlers et des entrevues secrètes avec la reine. La curiosité fut bien plus aiguisée à Avignon, ville appartenante au pape. Les honneurs y furent faits par le vice-légat; mais le souverain pontife y avait envoyé, au désir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitait les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyaient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'errait cependant pas au hasard; toutes les marches tendaient au but qui avait été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'était l'entrevue du roi avec Élisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avait d'abord été destinée à Dom Carlos, prince d'Espagne (1). Mais Marie d'Angleterre, femme de Philippe II, étant venue à mourir, Élisabeth, victime des raisons d'état, passa dans les bras du père, sans peut-être oublier les sentiments qu'elle avait voués au fils. Ce souvenir trop présent et l'humeur sombre du vieil époux inondèrent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison.

Depuis son mariage Élisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avait vécu, et qui par ses empressements s'efforçait de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaieté française, qu'elle avait autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages et en ornements de toute espèce: il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissements dont était susceptible une entrevue, qui ne semblait ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avait un homme qui conseillait des massacres, et méditait des assassinats; c'était le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conférait fréquemment avec lui (1). A en juger par quelques paroles échappées

(1) *Rec. de choses mémorables.*

(2) *Mém. de Condé*, tom. VI. — D'Aubigné, tom. I, liv. IV. — Matthieu, liv. V.

que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens roulaient sur la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinait à ménager les chefs. *Dix mille grenouilles*, répondit le politique Alvarès, *ne valent pas la tête d'un saumon*. Parole que Catherine mit à profit.

Les fêtes finies, Élisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié gré, moitié force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique que cette princesse avait détruit; mais il ne put l'engager à la reprendre elle-même. Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin le roi la comblait d'amitiés ainsi que son fils; mais il lui montrait avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossements arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'était en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre s'il eût été nécessaire. Elle ne répondait rien; mais les paroles de Charles se gravaient dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver: la plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires

qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit la levée du siége de Malte, où venaient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts furent attaqués pendant cinq mois avec une véritable furie par les troupes de ce même Soliman, qui, quarante-quatre ans auparavant, avait déjà enlevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le Français Jean Parisot de La Valette, grand maître alors, la défendit avec la même gloire et avec plus de succès que le vénérable Villiers de l'Isle-Adam n'avait défendu Rhodes. On remarqua que c'était encore un Français, Pierre d'Aubusson, qui était grand maître en 1480, lorsque Mahomet II vit flétrir sous les remparts de Rhodes tant de lauriers qu'il avait amoncelés sur sa tête.

A l'assemblée des notables de Moulins furent invités les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués et les chefs de tous les parlements (1). Charles y dit qu'il n'avait parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le chancelier de l'Hospital étendit le discours du roi, et proposa un règlement plein de prudence et de modération sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins.

(1) De Thou, liv. XXXIX. — Davila, liv. III.

Quant aux disputes qui partageaient le royaume, et qui auraient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une manière invariable en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante, qu'elles ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avait juré que l'amiral n'était point coupable de l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'était pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance (1). A l'époque de la mort du duc de Guise, Anne d'Est, sa veuve, et Antoinette de Bourbon, sa mère, qui était tante du prince de Condé, avaient commencé par implorer le secours des lois. On les avait vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poëte, *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des soupirs et des sanglots : autour d'elles étaient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre, et se prosterna aux pieds du roi, demandant justice. Charles reçut les suppliants avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement; mais comme l'aigreur s'en mêlait, il

(1) *Mém. de Condé*, tom. II et IV.

l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans (1).

Le terme expirait cette année : on croit donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourparlers, de mouvements, de sollicitations, dont le détail étonnerait, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral qu'il n'était ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diraient qu'ils le croyaient innocent; qu'on s'embrasserait, et qu'on promettrait de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenait aucune part à la cérémonie. Il en arriva que, l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence même de la reine, de défier les Coligni à un combat singulier : ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains voulaient les faire assassiner et empoisonner (2). La même sincérité présida au raccommodement du maréchal de Montmorenci et du cardinal de Lorraine, brouillés pour une querelle particulière. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut pour ainsi dire le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste.

Pour se former une idée des dispositions générale qui amenèrent les événements suivants, il faut se re-

(1) Lucain.
(2) *Vie de Coligni*, tom. IV.

présenter les catholiques autrefois seuls dominants en France, regarder en conséquence comme un attentat à des droits sacrés le moindre privilége accordé aux calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignaient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiraient ouvertement à l'égalité (1). Le roi, outré de leurs prétentions, dissimulait cependant par politique; mais, jeune comme il était, il ne pouvait s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : imprudence qui rendait les menacés attentifs. Enfin, la reine-mère se persuadait qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendrait à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyants, intéressés à la pénétrer : en conséquence elle couvrait finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décelée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe.

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des calvinistes, même des chefs pour leur religion, ne fût, comme autrefois, qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'était que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après le massacre de Vassy, et l'enlèvement de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques : les plus froids auparavant devinrent plus ar-

(1) De Thou, liv. XXXIX et XLII. — Davila, liv. III et IV.

dents pour les pratiques extérieures de leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyait-on des deux côtés une réforme qui aurait produit d'excellents fruits, si elle n'avait eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés, et la reine chassait celles de ses filles qui n'approchaient pas des sacrements à Pâques. Les calvinistes allaient encore plus loin; ils faisaient pendre les adultères : ce qui fit dire en plaisantant aux courtisans, que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseraient jamais une religion dans laquelle on pendait les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont le veuvage avait été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa Françoise d'Orléans, sœur de Léonore, duc de Longueville.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des serments (1). L'exemple donné par les protestants ne fut pas perdu pour les catholiques, qui trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celle de leurs adversaires, dans ces associations depuis long-temps usitées parmi eux, sous le nom de *Confréries*. Elles avaient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, et des deniers communs. Il ne fut question

(1) De Thou, liv. XXXVII. — Montluc, liv. VI, p. 430. — *Recueil de choses mémorables*, tom. III, p. 694.

que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie. Contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes religions, on ne se souffrit plus rien : de là des émeutes et des massacres par toute la France.

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières. Pendant le voyage du roi, on en découvrit une, dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les plus grands du royaume étaient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés ; et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avaient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorraient, et que jamais ils ne prendraient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyait fondées sur de si bons motifs : elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfants, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisait l'état.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avaient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et

de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendaient l'effet des projets qu'ils croyaient concertés contre eux.

Ils entretenaient, outre cela, dans les états protestants et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il était nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisaient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissements ou de simples visites, ils se rassemblaient dans des châteaux, et y prenaient en commun des résolutions toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composaient, dans la crainte que leur présence n'occasionât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorenci. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étaient toujours d'avis opposés; de sorte que le conseil dégénérait en altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit régler qu'en l'absence du roi le duc d'Anjou, son frère, y présiderait. Elle se servait volontiers du nom de ce jeune prince, pour parer aux inconvénients qui survenaient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédients. Ainsi, le

prince de Condé demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avait eue le roi de Navarre, son frère, on lui répondit qu'elle était promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorenci voulait aussi obtenir la survivance de la charge de connétable, pour le maréchal son fils : on lui dit que, puisque le roi avait dessein de faire son frère lieutenant-général, il n'était pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorenci d'une somme d'argent considérable. Ainsi, les finances du roi allaient à des arrangements de bienséance.

Il paraît que Catherine n'était point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espérait s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume était un scandale perpétuel. Évêque, cardinal, et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvait devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi, elle était sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avait souvent bien de la peine à contenir le roi son fils, quoiqu'il fût dissimulé au delà de son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montraient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvait

s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. « Il n'y a pas long-temps, dit-il un jour à l'amiral, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux, bientôt vous voudrez être seuls, et nous chasser du royaume. » Il n'y avait point de réplique à cette observation; aussi l'amiral ne répondit-il rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier : « Le duc d'Albe a raison; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état : l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Il venait de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestants d'Allemagne, dont les calvinistes de France avaient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement, et d'un vrai désir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieux, ni de personne. Mais Charles, si outré d'indignation, qu'à peine pouvait-il parler, leur répondit en frémissant : « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume, que je ne me mêle de celles de leurs états; » et après un moment de si-

lence, il ajouta d'un ton de dépit : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques, et dire la messe dans leurs villes. » Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présents.

Malgré ces ménagements, c'était à elle que les zélés calvinistes en voulaient davantage. Il parut au commencement de l'année 1567, un livre, qu'on soupçonna avoir été fait par un ministre nommé *Rozière*, dans lequel on lisait cette maxime abominable : « Il est loisible de tuer un roi et une reine qui résistent à la réformation de l'évangile (1). » Catherine, sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disait que, si elle n'accordait le libre exercice de la religion réformée, elle serait traitée comme le duc de Guise et le président Minard. On l'exhortait en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattait de dérober la connaissance jusqu'au dernier moment.

« On avait, dit Pasquier, plus ôté aux huguenots par des édits pendant la paix que par la force pendant la guerre (2) » mais leur défiance faisait connaître que pour frapper sûrement le dernier coup il faudrait en venir à quelques éclats : Catherine y paraissait déterminée; tout son embarras était de lever des soldats, sans que les calvinistes prissent de nou-

(1) Dupleix. tom. III.
(2) Pasquier, liv. V, lett. III.

velles alarmes : une circonstance étrangère habilement saisie en fournit les moyens.

Le roi d'Espagne, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'Albe : il marqua la route par la Savoie, la Franche-Comté et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivrait en personne, la reine montra les plus grandes craintes, que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelque expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestants furent appelés sans distinction ; il y fut résolu d'une voix unanime qu'il fallait se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles ; on emprunte de tous côtés, et la cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'état, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avait auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette manœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on voulait inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les réformés; offre qui déplut au roi, parce que c'était lui dire que ses sujets se croyaient assez puissants pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia; et, loin de profiter de leur bonne volonté, non-seulement les commandements qu'ils auraient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges et par leur naissance, furent donnés à des catholiques dont la cour était sûre, mais elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernements qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Dans cet intervalle, le duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et tous les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publiait, uniquement pour l'observer ne furent point congédiées; et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume sous la conduite du colonel Pfiffer, très-habile général; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avait été tenu un conseil secret, dans lequel on avait résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes garnisons formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'édit de pacifica-

tion, et de défendre partout l'exercice de la nouvelle religion.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense furent pesés d'abord à Valery, dans le château du prince de Condé, où on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passait la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne toute ouverte : elle y vivait sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins dont la moindre connaissance pouvait jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnait à cette profonde sécurité, il se répandit vers les premiers jours de septembre un bruit sourd, qu'il y avait des mouvements en quelques provinces (1). Les courriers qui venaient à la cour de différentes parties du royaume rapportaient que jamais ils n'avaient vu tant de monde sur les routes; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenaient le chemin de la cour : on méprisa ces avis, et on continua à se divertir.

Au milieu de septembre arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenait de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. « S'il y avait une armée d'huguenots sur

(1) Castelnau, liv. IV.

pied, répond brusquement le connétable, je le saurais. C'est un crime capital, ajoute le chancelier, de donner à son souverain de faux avis qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. Du moins, représenta Castelnau, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de l'amiral. » On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais sur celui que fournit le second, le roi, pour plus grande certitude, dépêcha, sous quelque prétexte, à l'amiral, un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménager, faisant ses vendanges*. C'était le 26 septembre, et le 28 toute la France était en feu. Il n'y avait que quatre ans et demi que l'édit d'Amboise lui avait rendu la paix. En un jour, dit Tavannes, il y eut cinquante places prises; et, le 27 au soir, il se trouva tout à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral, d'Andelot, son frère, et le comte de La Rochefoucauld (1). S'ils eussent sans délai marché droit à Monceaux, ils y auraient indubitablement surpris la cour. Ils remirent l'expédition au lendemain, veille de Saint-Michel, dans l'espérance de faire une capture plus considérable, attendu que le roi devait tenir un chapitre de l'ordre, et qu'on pourrait tirer une bonne rançon des chevaliers. Cette misérable considération fit manquer l'entreprise. La reine, instruite

(1) Pasquier, liv. IV, lett. II. — *Mém. de Tavan.*, p. 209.

pendant la nuit, ne commit pas la même faute. Elle partit aussitôt et gagna Meaux avec toute la cour.

La terreur avait saisi tous les esprits : on tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses répandus en divers quartiers, qui n'étaient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensait, au contraire, qu'il fallait congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes qui, gagnés par cette condescendance, mettraient les armes bas. *Eh! monsieur le chancelier,* dit la reine, *voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi? Oui, madame,* répliqua l'Hospital, *si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper* (1). Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas snivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, couraient risque d'être enlevés ; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avait fait porter des propositions, afin de ralentir leur marche et leur première ardeur.

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retirerait à Paris, ou s'il resterait à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne serait pas prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignorait les forces ; qu'il valait mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques seigneurs pour lever des troupes et venir dégager la

(1) *Mémoires de Bouillon*, p. 13.

cour, en cas d'attaque : on ajoutait que risquer une bataille, perte ou gain, ce serait toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auraient une fois tirée contre la personne de leur souverain (1).

La résolution de rester allait prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étaient pas si forts qu'on les avait crus. Sur cette assurance le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avait épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine et tous leurs partisans opinèrent à gagner Paris : enfin Pfiffer et ses Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils sollicitèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez vous reposer, dit-elle, et demain, dès le matin, je confie à votre valeur le sort du roi et le salut de son royaume. »

A minuit les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfants, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandait les chevau-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avaient fait que quatre lieues lorsque l'escadron du prince de Condé se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se

(1) *Journal de Brulart. — Mém. de Condé, tom. I.*

montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front (1). D'Andelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même : et il aurait peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face partout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeait sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet détourna les confédérés de tenter une attaque sérieuse, dans laquelle, au détriment de leur cause, le roi ou la reine auraient pu être atteints. La journée se passa en escarmouches peu considérables; sur le soir le roi, la reine et les principaux de la cour, escortés par quelques détachements sortis de Paris, sur la nouvelle du danger du monarque, prirent les devants, et gagnèrent la capitale avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, disait depuis Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté étaient en très-grand branle. »

C'était l'opinion de la cour, mais les calvinistes s'en défendaient comme d'une calomnie; ils disaient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, *et se sauver*, selon l'expression de La Noue, *plutôt avec les bras qu'avec les jambes* (2). En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre cho-

(1) *Mém. de Bouillon*, p. 21.

(2) La Noue, ch. XII.

ses ; de prendre peu de villes, mais importantes; de lever une armée *gaillarde*; de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardaient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal sachant qu'on lui en voulait, était parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierry, disant *qu'il allait hâter le secours*, et de là à Reims(1). Son bagage, sa vaisselle et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et, une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéraient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptaient pas; enfin pour s'être trop pressés et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

Dès le lendemain il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feraient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires; mais ces

(1) D'Aubigné, tom. I, liv. IV.

menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts dont la possession pouvait les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandaient les chemins par où les vivres arrivaient (1).

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement; les confédérés s'y prêtèrent: on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des états et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers italiens : en même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étaient maîtres, qu'ils n'avaient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée surtout de ce qu'en notant les Italiens on semblait l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étaient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenait l'alternative ou de mettre bas les armes ou de déclarer qu'ils confirmaient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît les mesures qu'elle jugerait

(1) *Journal de Brulart.* — *Mém. de Condé*, tom. I. — La Noue.

convenables. Cet ordre était adressé à tous et à chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivants; savoir, le prince de Condé; les trois frères Coligni; Odet, cardinal de Châtillon; Gaspard, amiral; François d'Andelot; François de Hanguest de Genlis; Georges de Clermont d'Amboise; François, comte de Saulx; François de Barbançon de Cani; Jacques de Boucard; Bayencour de Boubcavannes; d'Ailli de Pecquigny; Jacques de Brouillard de Lizy; Antoine de Vaudray de Mouy; Jean Raguyer d'Esternay; Gabriel, comte de Montgommeri; et Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : Prends garde à ce que tu vas faire; si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. » « Je viens, lui répondit le héraut, de la part de votre maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres. » En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il ferait sa réponse dans trois jours. « Il la faut dans vingt-quatre heures, » répliqua le héraut; et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandaient qu'on attribuât à un excès de zèle ce qu'ils avaient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien intentionnés quelque espérance d'accommodement; et comme la reine, malgré les excuses, persistait dans son mécontente-

ment, le connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorenci d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denis; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion : le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots, le roi n'avait jamais prétendu que ce fût pour toujours; qu'au contraire, son intention était de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et Coligni, son neveu, et on se prépara à la guerre.

Pendant ces delais, l'armée du prince s'augmentait; il lui vint de toutes les provinces des secours, à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levait pour lui en Allemagne; mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris était beaucoup plus nombreuse. Il semblait donc qu'on ne devait pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier; les Parisiens le demandaient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassait pas tous les côtés de la ville, mais parce que, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, « il leur déplaisait, dit La

Noue, d'avoir de tels ménagers en leurs censes, qui étaient fort diligents à les rendre vides (1). »

Le connétable voulait attendre, espérant toujours quelque heureux événement qui ramènerait la concorde, et empêcherait de verser le sang français; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre, il devenait suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille; elle se livra le 10 novembre dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avait fait croire au connétable que les confédérés refuseraient le combat, avait encore celui de l'artillerie et du terrain; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de d'Andelot, venait de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils osèrent accepter la bataille, et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques gagnèrent le champ de bataille (2).

Il leur coûta cher; plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable; il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendait encore lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui, après la conjuration d'Amboise, forcèrent les prisons de Blois. « Tu ne me connais donc pas? lui cria Mont-

(1) La Noue.

(2) *Mémoires de Tavannes*, p. 305.

morenci. C'est parce que je te connais, répondit le féroce Stuart, que je te porte celui-ci; » et en même temps il lui lâche son coup d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant (1).

Les calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques l'arrachèrent de leurs mains; et, autant brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorenci, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris : il y reçut la visite du roi et de la reine, et des témoignages d'attendrissement de la part des grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisait quelquefois, et, dans l'espérance de pacifier, mitigeait les mesures violentes; ce qui ne plaisait pas aux zélés, qui auraient voulu que, sans égards pour personne, on se fût toujours porté aux dernières extrémités.

Montmorenci aima sincèrement la religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir; il abandonna parents, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en fallait qu'une dans l'état, et mourut les armes à la main, martyr de son opinion. Il remplit avec foi tous les devoirs qu'exigeait de lui sa pénible situation, et expira le troisième jour après la

(1) Brantôme.

bataille, avec la courageuse résignation d'un héros chrétien.

Nous avons vu qu'il était *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessait l'impatientant apparemment, en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort : « Laissez-moi, mon père, lui dit le connétable; pensez-vous donc que j'aie vécu près de quatre-vingts ans avec honneur sans avoir appris à mourir un quart d'heure? »

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissé emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence; triste d'une victoire remportée sur les Français, la cour resta quelques jours dans l'inaction. « En effet, disait au roi en soupirant le maréchal de Vieilleville, ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé. Et qui donc? demanda Charles IX avec vivacité. Le roi d'Espagne, répondit le maréchal (1). » Ce prince réellement jouait la cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisait espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine, où ils comptaient trouver les reitres qui de-

(1) *Mém. de la Vieillev.*, liv. V, p. 174.

vaient les renforcer : l'armée royale s'ébranla à la fin, et se mit à leur poursuite.

Il y avait des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi était bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logements fournis de vivres et de fourrages; mais elle avait pour chef le duc d'Anjou, enfant de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il était au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servaient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandaient tous, se contredisaient et causaient une confusion générale.

Les calvinistes n'avaient que leurs armes : on n'avait pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles; il fallait aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'était avec ces incommodités qu'ils marchaient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, harassés, couverts de boue, excédés de fatigue, mais pleins de courage, et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite près de Châlons, par l'avant-garde royale commandée par le duc de Montpensier. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devait les ruiner entièrement; mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligni en

profitèrent pour hâter la retraite au delà de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Michel, couverts par leur cavalerie, qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence que l'armée royale les perdit de vue.

On était à la fin de décembre lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté au delà de la Meuse; ils se flattaient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin; mais après cinq jours d'attente, « on n'en savait pas plus de nouvelles que lorsqu'on était devant Paris; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, même de la noblesse, qui donnaient des attaques assez rudes à leurs chefs, en leurs devis ordinaires; tant l'impatience est grande parmi notre nation (1)! »

Le prince de Condé, d'une nature joyeuse, se moquait si à propos de ces gens colères et appréhensifs, qu'il les forçait à rire eux-mêmes. L'amiral, avec ses paroles graves, leur faisait honte, et les obligeait à se taire : quand on parlait de se séparer, il disait qu'au contraire, si les reîtres ne venaient pas, il faudrait les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous; qu'il n'y avait de salut que dans cette jonction « Mais s'ils ne s'y fussent pas trouvés, s'objecte La Noue, qu'eussent fait les huguenots? Je pense, répond-il, qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisait grand froid. » Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérants, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

(1) La Noue, *deuxièmes troubles*.

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchait. « Ce ne fut plus pour lors que chansons et gambades, et ceux qui avaient le plus crié sautaient le plus haut. » Mais nouvel embarras. On sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptaient en se joignant toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avait pas deux mille dans la caisse. La reine Élisabeth s'était chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyait alors d'autant plus autorisée, que la cour de France venait de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau-Cambrésis, sous prétexte qu'elle en avait infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Écosse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu parvenir encore, *là convint-il de faire de nécessité vertu*. Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers; ceux-ci haranguèrent leurs soldats : aux motifs de l'honneur, les ministres joignirent ceux de la religion; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux, et de tout ce qui pouvait faire de l'argent; la commune détresse faisait qu'on s'excitait les uns les autres. Seulement, quand il fut question de presser *les disciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat*. Néanmoins ils s'en acquittèrent *beaucoup mieux qu'on ne cuidait. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué*. Exemple peut-être unique d'une ar-

mée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

Ce n'était plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant, mais une armée leste, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. Ils résolurent de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'était entamée après la bataille de Saint-Denis, pendant que le prince poursuivi se retirait vers la frontière, il avait senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant en état d'attaquer, il comptait bien donner la loi à son tour; tout dépendait des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelqu'exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanais, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers par son mariage avec la fameuse Henriette de Clèves. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siége devant Chartres, avec dessein d'affamer Paris, qui tirait ses approvisionnements principaux de la Beauce.

La reine avait toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa féli-

cité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominait le conseil par des ministres qui lui étaient tous dévoués. Sous un général enfant, elle commandait par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout roulait sur elle; mais aussi montrait-elle une activité infatigable (1).

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avait fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandants qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Longjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal-de-camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtil-

(1) *Journal* de Brulart. — *Mémoires de Condé*, tom. I.

lon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondait devant Chartres, habilement défendue par Lignières. L'argent du roi, habilement distribué, occasionait une grande désertion parmi les Allemands. Les Français, las d'une guerre qu'ils avaient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, et qui durait cependant depuis cinq mois, murmuraient hautement. Des compagnies entières quittaient le siége et s'en retournaient dans leurs maisons. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordait le roi, et que le prince refusait; savoir: promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auraient voulu des sûretés et quelques avantages pour eux-mêmes; mais, dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendraient les places dont ils s'étaient saisis; que les troupes étrangères levées de part et d'autre, seraient congédiées; que le roi ferait l'avance de la solde de celles des confédérés, mais qu'il en serait remboursé; qu'enfin il pardonnait tout, rendait aux confédérés ses bonnes grâces, renouvelait, autorisait et promettait de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée *la*

paix boiteuse et mal assise, et la petite paix. « Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit Le Laboureur, furent les plus habiles (1). »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il était stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueraient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiraient aussi; mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur était dû de grosses sommes. La cour avait promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteraient de promesses (2). A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands, qui, si la paix ne se fût pas faite, devaient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres : mais, outre que cette ressource était éloignée, il y avait à craindre que ces étrangers, se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission.

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devait venir pendant la marche. Ils se mi-

(1) Le Labour. sur Castelnau, liv. VII.
(2) Castelnau, liv. VI,

rent en route dans cette confiance, mais plus on les voyait s'éloigner de Paris, moins la cour était pressée de tenir sa promesse. Frustrés de leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étaient dues, et firent un dégât affreux par tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant, moyennant un cadeau fait à leur chef qui alors trouva le moyen de les contenir; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissants devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptaient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes, même désintéressées, en prévoyaient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivait à ses amis : « S'il y a quelques embûches, les huguenots seront pris, parce que le prince de Condé est à Noyers en Bourgogne; d'Andelot, en Bretagne; La Rochefoucauld, en Angoumois; d'Acier, en Bourgogne; le vicomte de Montglas et Berniquet, en Gascogne; les seigneurs de Genlis et de Mouy, en Picardie; Montgommeri, en Normandie : s'ils sont poursuivis chaudement, ils ne pourront se sauver (1). » Au contraire, Le Laboureur remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, *il aurait fallu tendre un rets aussi grand que le royaume;* entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix et la

(1) Pasquier, liv. V, lett. VI.

guerre, ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avaient jusqu'alors servi comme de séparation entre les temps orageux. On respirait ordinairement, et ce n'était qu'après quelques mois de tranquillité, qu'on entendait des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation (1). On se quitta avec un silence sombre, comme fâchés d'avoir été forcés de s'épargner.

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étaient plus ces ménagements qui montraient des ressources au parti calviniste, qui lui laissaient entrevoir que, si les circonstances ne permettaient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffrirait-on pas qu'il fût entièrement opprimé; il semblait, au contraire, qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment ces maximes abominables : qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étaient ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvait obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces, à ceux qu'on savait conserver, ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs! le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisaient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvaient causer.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de

(1) De Thou, liv. XLIV. — Davila, liv. IV.

deux mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à ses justes bornes, est encore bien capable d'exciter des gémissements sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avaient le plus incliné pour la paix, disaient en soupirant : « Nous avons fait la folie; ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer (1). »

Ce qui les embarrassait davantage, c'est qu'ils n'avaient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine ayant reconnu par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets qu'il y avait des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinaient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés *Politiques;* dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché qu'ils sacrifiaient leur conscience à des intérêts humains.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour, et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeait de ne reconnaître que les ordres du roi exclusivement à tous autres; de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'aurait pas son aveu formel, et de lui donner con-

(1) La Noue.

naissance de celles qu'on découvrirait; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, surtout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, dans lesquels on reconnaît déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue (1).

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévorait le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchants paraissaient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'était aussi contre lui que les réformés amoncelaient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressaient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettait d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédaient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendaient à prouver que le parti opposé avait manqué le premier aux engagements du traité; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étaient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères : les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre; entre autres Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et surtout La Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume; et de peur que la nécessité de lever

(1) *Journal de Henri III*, tom. III, p. 31.

cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendait pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement; mais seulement sur les chefs, qui s'étaient rendus cautions du paiement auprès de ces étrangers.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savaient avoir quelque crédit auprès de la reine-mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti était pris de ne plus rien ménager. Le prince demeurait dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéraient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissait de soldats : les ponts, les gués, les moindres passages étaient gardés; des troupes nombreuses, distribuées dans les environs de son château, l'investissaient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivait à la cour : *Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée.* Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château (1).

(1) *Mémoires de Tavann.*, pag. 314. — Le Labour., tom. II. — Castelnau, liv. VII.

Les émissaires de Tavannes furent pris selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avait d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffrait plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers aussi secrètement que pouvait le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînaient après eux. Ils menaient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfants en bas âge, l'épouse de d'Andelot, et un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette faible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu; et, malgré les corps-de-garde, postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à La Rochelle le 18 septembre (1).

La collusion de Tavannes est manifeste : celle du maréchal de la Vieilleville, qui commandait en Poitou, n'est pas si prouvée; il y a seulement grande apparence que, ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des compliments. Quand Condé fut arrivé à La Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré : mais étant à La Rochelle j'ai trouvé la mer; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête, et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis. »

(1) Matthieu, tom. V, p. 312.

Les mesures prises contre les autres chefs de parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui était dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie : il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc était chargé d'arrêter et d'amener à la cour de Béarn, où elle s'était retirée avant la dernière guerre, vint aussi à La Rochelle avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montgommeri, le vidame de Chartres, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où il se trouvait (1). La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux et tinrent en échec des armées qui, rassemblées, auraient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassait à La Rochelle. Quelques-uns, voltigeant sur les frontières, tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela.

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquaient, et qu'il n'y avait point lien à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'était pas seulement proposable; la rupture portait avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc

(1) Pasquier, liv. V, lett. VII. — Cayet.

la place de la prudence, et fournit les expédients. On vit paraître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563 confirmé par la dernière paix; défendit sous peine de mort l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professaient la nouvelle de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi qu'il ne serait désormais admis à la magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui dressa une forte armée, qui aurait accablé les confédérés, si elle avait été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéraient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies dans lesquels tout le fort des reproches tombait toujours sur le cardinal de Lorraine · enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toutes espèces (1). L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste.

(1) La Noue.

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les armes (1). La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyants que c'était une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières volaient des extrémités du royaume a son secours; la terreur les précédait; le pillage, le massacre, l'incendie faisaient des déserts de tous les lieux de leur passage; ils s'acharnaient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avait pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, et qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule. »

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, était pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étaient dépeints sur ses drapeaux. Aussi tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine, éprouva leur fureur, devenue rage et férocité (2). Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux, et jusqu'aux reli-

(1) Le Labour., tom. II.

(2) De Thou, tom. X, p. 124.

gieuses, que les derniers outrages ne sauvaient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prenait plaisir à mutiler les prêtres qu'il avait massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure.

Le soldat catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop faible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès que d'honnêtes païens auraient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les autres (1) :

« Il ne parlait que de pendre, dit Brantôme, et s'il eût été cru, il n'en fût guère échappé. Quand on lui amenait quelque prisonnier, si c'était un homme, il lui disait de plein abord simplement : *Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot.* C'était un cordelier, savant homme, auquel on amenait aussitôt le prisonnier, et lui, un peu interrogé, était aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'était une belle femme et fille, il ne leur disait non plus autre chose, sinon : *Je vous recommande à monsieur mon Guidon, qu'on la lui mène*. Ce Guidon était monsieur de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très-bon gentilhomme, grand et de haute taille. » La gravité de l'histoire se refuse ici à détailler des supplices qu'un génie infernal a pu seul inventer, et dont frémissent également l'humanité et la pudeur; mais il résulte du récit de

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 313.

Brantôme que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité dans ceux-là même à qui un rang distingué semblerait devoir inspirer des sentiments au dessus du vulgaire.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits, qui trois mois auparavant fuyaient sans être sûrs d'un asile, en traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou, avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avait pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paraissait, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Béarn.

Mais le froid était si vif que les courages semblaient aussi engourdis que les corps; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci était à l'abri dans les faubourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campaient exposés à toute la rigueur de la saison ; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon, mettant la Vienne entre les deux armées : les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

Les affaires du prince de Condé se trouvaient ainsi

dans un état bien plns florissant que les commencements n'avaient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou sonmises, ou qui n'attendaient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une foule de noblesse aguerrie, unie par les mêmes sentiments, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettait au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnaie qui portait son portrait, et pour légende ces mots : *Louis XIII, premier roi chrétien de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnaie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie ou de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions pnbliques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse était couronnée du succès. (1)

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la condnite du marquis de Bade : mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe. Pendant qu'il tirait de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venait des bords du Rhin une nou-

(1) De Thou, liv. XLIV et XLV. — Davila, liv. IV.

velle armée commandée par un prince de la maison palatine de Bavière, Wolffoang, duc des Deux-Ponts, puis de Neubourg et Sulzbach.

La jonction de ces forces fixait l'attention des deux partis. Condé voulait gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auraient pénétré. Tavannes, qui ne paraissait qu'en second sous le duc d'Anjou, quoiqu'il commandât réellement, s'appliquait à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupaient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observait des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvait en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent. Enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois (1).

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observaient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptait la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales; mais, par sa position, elle lui laissait le chemin libre au nord, pour gagner le Berry, et de-là la Loire, où il devait se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'était ébranlé pour suivre cette route. Il se disposait à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont

(1) La Noue, *troisièmes troubles*, ch. XXIII. — *Mém. de Condé* tom. VI.

sur la rivière et pour passer, lui permettait de gagner plusieurs marches. Cette supputation se trouva fausse: Tavannes fit jeter non-seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps-de-garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que par une négligence impardonnable, et qui provenait de leur sécurité, ils s'étaient éloignés du rivage malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étaient trop séparés, et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seulement, chaudement poursuivi par les royalistes, se trouva réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles, comme par une fatalité inévitable. Il se retirait à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassemblait; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettait son casque pour charger, le cheval du duc de La Rochefoucauld lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa faible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore longtemps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de

se défendre. On lui avait promis la vie; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet par-derrière. Il n'avait que trente-neuf ans (1).

« Il avait été, dit Brantôme, recommandé à plusieurs favoris de monseigneur. » On croit qu'il y eût des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué après la bataille, à coups de poignards; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère Montpensier avait prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il durement, votre procès est fait, et de vous, et de tous vos compagnons; songez à votre conscience. » Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appelait *le soldat sans peur*, ancien camarade de La Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le roi la reçut à Metz, où il s'était rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandait une armée destinée à empêcher le duc des Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef, le duc d'Anjou n'aurait point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presqu'aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

(1) D'Aubigné, tom. I, liv. V, p. 394. — La Noue, ch. XXIII.

Instruite de leur déroute, elle part de La Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étaient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menait avec elle Henri son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans; et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ces deux enfants par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, avec autant de fidélité que de courage, le parti dont il avait entrepris la défense; mais nos larmes ne seraient pas dignes de lui, si, à son exemple, nous ne prenions une ferme résolution de nous sacrifier pour notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des hommes attachés à leur religion. Dieu veille sur les siens. Il avait donné au prince des compagnons en état de le seconder pendant sa vie, et il nous laisse de braves capitaines, capables de réparer la perte que nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune prince de Béarn, mon fils; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la cause que vous défendez! »

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la

victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Le jeune Condé fit connaître par son geste qu'il était dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignaient de se soumettre à son commandement; mais sitôt que le point d'honneur fut en quelque sorte sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opération qui pût retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées: pour lui, avec les princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie était presque toute entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angély. Par cette position, il se réservait la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditait, ou, s'il était poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançaient sous la conduite du duc des Deux-Ponts; espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc des Deux-Ponts avait à traverser une grande partie de la France, sans villes de retraites, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours (1). Il était bien difficile que quelqu'accident ne troublât pas une marche si

(1) La Noue, ch. XXV.

longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tombaient d'elles-mêmes! Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui aurait pu détruire le parti, n'arriva.

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui ; mais après la victoire son feu parut s'éteindre, et on put dès lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et de nonchalance qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eût en cette occasion, pour témoin et émule de sa gloire, le jeune duc de Guise, Henri, à peu prés du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissait dans l'apprentissage des armes et des troubles, deux rivaux qui devaient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il était impossible que son caractère n'influât pas un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs; soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées ou prétextées : on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier,

qu'on investit Cognac. D'Acier défendait la ville. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. « On leur fit bien connaître, dit La Noue, que tels chats ne se prennent pas sans mitaines (1). » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits jusqu'au milieu de l'été se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal et colonel de l'infanterie française, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il était, dit-il, trop cruel au combat, et prompt à tuer, et aimait cela jusque-là qu'avec sa dague il se plaisait à s'acharner sur une personne; à lui en donner des coups, jusque-là que le sang lui en rejaillissait sur le visage (2). » Exemple de cruauté révoltante, mais qu'il est bon de rapporter pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs!

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc des Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva sans être entamé sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptait y être arrêté par le siége de la Charité, dont le pont était sa seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa

(1) La Noue, ch. XXIV.
(2) Brantôme, tom. IX, p. 237.

ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devait faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçait depuis long-temps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Pareille maladie, ou, selon quelques-uns, le poison, venait d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avait le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. D'Andelot était vrai et sincère, et entre les chefs des calvinistes un des plus persuadés de sa religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attirait autant l'amitié, que son frère, plus sévère et plus réservé, se conciliait l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc des Deux-Ponts leur avait recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld, son lieutenant, qui avait un frère, Pierre Ernest, dans l'armée catholique, et qui était fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne, au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi; l'armée prêta serment à Volrath, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guienne après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille, qui portait d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'au-

tre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse.*

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étaient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux sans y mettre obstacle. « Mais, ajoute-t-il, aucuns catholiques disaient que le discord qui survint entre eux leur fit faillir de belles entreprises. Je ne sais ce qui en est : toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de connaissance de leurs piques (1). »

Ce mystère de cour, que les intéressés mêmes ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes (2). Nous y apprenons qu'il y avait une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avait donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule le gouvernement, commençait à être traversée de nouveau par les Guises. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattait Charles IX, se rendait complaisant à ses goûts, et s'insinuait dans sa confiance. Le but du prélat était d'obtenir des commandements pour ses frères, son neveu, et leurs créatures. Il ne blâmait pas ouvertement le choix de la reine, mais il faisait entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portait préjudice à sa majesté; que son frère se couronnait de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languis-

(1) La Noue, ch. XXIV.
(2) *Mémoires de Tavannes*, p. 336 et 342.

sait dans l'inaction; qu'il vaudrait bien mieux devoir ces succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs français, dont toute la gloire rejaillirait sur le roi, au lieu qu'on ne parlait que du duc d'Anjou.

Ainsi le prélat versait dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La reine, s'apercevant qu'elle perdait la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite des armées destinées à croiser les Allemands: mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parents du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence était trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchaient, le cardinal, faisant parade d'une habileté qui n'était pas de son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement; il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme (1). »

Les forces des confédérés réunies montaient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportaient sur les catholiques par le nombre. On n'était qu'à un quart

(1) *Mémoires de Tavann.*, pag. 338.

de lieue, et l'ardeur de combattre enflammait également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé *la Roche-l'Abeille*. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie française, forcé de se rendre après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva (1). « Il était très-homme de bien, dit Brantôme. La plus grande part le tenait de légère foi. Il n'était pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons; mais il croyait très-bien d'ailleurs ce qu'il fallait croire touchant sa créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines, qui se battaient pour la religion, sans en être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le premier octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. *Quoiqu'un membre soit pouri,* disait la reine, *on ne le coupe qu'à regret :* parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif

(1) Brantôme.

qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs lui feraient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avait plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint avec toutes ses forces se présenter devant Poitiers. Ce n'était pas son premier dessein : il aurait voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appelaient *leur vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, *qu'ils pensaient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes* (1). Mais plusieurs gentilshommes qui avaient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, où se trouvait d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins, et surtout des églises, que l'amiral s'y détermina.

Il avait auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouterait pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnait Coligni à mort, mettait sa tête à prix,

(1) De Thou, liv. XLIV. — Davila, liv. V. — La Noue.

ordonnait que ses biens seraient confisqués et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusienrs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps Montgommeri faisait heureusement la guerre en Béarn, et préparait des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un Siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville était d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. *Ces grandes cités,* disait l'amiral, *sont les sépultures des armées* (1). Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisaient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissaient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multipliait les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur raideur que par la bravoure de la garnison; ainsi le temps se consumait, et le siége traînait beaucoup plus que Coligni n'avait compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent

(1) La Noue.

parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentait en abondance : des étrangers, l'épidémie passa aux Français; des régiments entiers étaient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeait les autres; les gens de marque se retiraient à la file à Châtelleraut, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, mais supérieur à tous les événements par son courage et sa fermeté.

Cependant il était à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége. Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensait, vint au commencement de septembre assiéger Châtelleraut : Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne pour n'être pas contraint à une bataille que désirait l'amiral, plus fort que lui; mais bientôt la face des affaires changea : il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou; avec ces renforts le jeune prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour (1).

Il y eut dans la fin de septembre des marches, des

(1) De Thou, liv. XLVI. — Davila, liv. V.

contre-marches et des escarmouches : une fois entre autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou : un simple défilé les séparait; les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés qui ne sentirent pas leur bonheur (1).

Le plus grand nombre d'entre eux demandait la bataille avec empressement. D'un côté, les Allemands éclataient en plaintes de ce qu'ils n'étaient point payés, et ils insistaient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde : les gentilshommes français murmuraient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons dans les glaces de l'hiver, sous le soleil brûlant de l'été, on parlait de les retenir encore sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes plusieurs passèrent aux effets, et, abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leurs pays.

Même mécontentement régnait dans l'armée royale, à ce que rapporte La Noue, instruit par deux gentilshommes, qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos à *aucuns de la religion* qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, nous portons marque d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M. l'amiral qu'il se donne bien garde de combattre; notre armée est merveilleusement puissante pour les renforts qui y sont survenus, et est avecques cela bien délibérée, mais qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit à

(1) La Noue.

monseigneur qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est périlleux de heurter contre la fureur frrançaise, laquelle pourtant s'écroulera soudain; et, s'ils n'ont promptement la victoire, ils seront contraints de venir à la paix pour plusieurs raisons, et la vous donneront avantageuse (1). »

Le conseil était excellent : Coligni voulait le suivre; mais comme il venait des ennemis, il parut suspect. On convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvait une seconde fois; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinèrent : le temps se perdit à les apaiser; l'armée royale survint, il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre. Les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant *la Roche-l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avaient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, faisant le devoir de capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortait de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnait des ordres, combattait toujours, courait

(1) La Noue, ch. XXVI.

au-devant des fuyards, les ramenait à la charge, mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier; les autres se dispersèrent, et d'une armée de vingt-cinq mille hommes il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angély.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentaient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits; ils ne voyaient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudraient leur donner asile. « Eh quoi ! leur dit l'amiral; auriez-vous la lâcheté d'abandonner vos familles à la merci des ennemis, comme s'il ne restait pas d'autre ressource? N'avons-nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hommes intarissable, qui ne vous laissera pas manquer de soldats? L'amitié de l'Angleterre, où mon frère sollicite du secours qui ne peut tarder? N'avons-nous pas enfin l'armée de Montgommeri, vainqueur du Béarn, toute composée de braves soldats, prêts à se joindre à nous quand nous les appellerons? Il ne s'agit que de ne point désespérer; et, tandis que les ennemis consommeront l'hiver à prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recommencer

la guerre au printemps, et obtenir une paix avantageuse. »

Ces espérances présentées par un homme dont on connaissait la prudence, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, aux Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le Haut-Languedoc; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Danville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avaient de secrètes intelligences.

C'étaient ces menées sourdes qui les sauvaient, et le principe en était à la cour. Les ruses, les finesses de la reine-mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentaient toujours quelqu'un qui s'en souvenait dans l'occasion. Un défaut d'égards avait aigri Danville, que nous avons vu si contraire aux huguenots (1). Après la mort du connétable, son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvait être nécessaire. De là la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement malgré les ordres pressants et réitérés du roi.

Il n'est point étonnant que la cour ne fût point d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi (2). Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il

(1) Montluc, liv. VII. — (2) *Mém. de Tavannes.*

y allait moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou son frère que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'était pas le seul que la jalousie tourmentait. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines sous le nom d'un enfant, ne se souciaient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auraient pas l'honneur. Les Montmorencis, également négligés, outre ces motifs qui leur étaient communs avec les vieux généraux, conservaient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guises n'agissaient que mollement. Peu leur importait que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne serait point par leurs mains, et qu'on affectait au contraire de les confondre entre les commandants en second, de peur que quelqu'exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on ferait de la victoire. Tavannes insista fortement sur la poursuite des vaincus. Il fallait, disait-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées qui tomberaient d'elles-mêmes, et avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendrait leur tombeau (1).

(1) *Mémoires de Tavannes.*

Une foule de raisons militait en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide; cependant il fut conclu qu'on s'attacherait aux siéges.

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimait mieux quitter que de sacrifier ainsi les intérêts de l'état; c'est ce qu'on désirait : le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Boulogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyait ses créatures éloignées; le duc d'Anjou, dont elle regardait les exploits comme son ouvrage, mortifié : elle aimait ce prince, parce qu'il était docile à ses volontés, son cœur souffrit; mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien aimé une disgrâce bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. On vit bien seulement qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevaient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginait qu'il en serait de même de toutes les autres, et que bientôt La Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevards, tomberait entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angély, défendu par le sei-

gneur de Piles : cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que La Rochelle, la plus utile de toutes, restait aux vaincus, et que les princes rétablissaient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avaient point osé se promettre (1).

Il faut entendre La Noue raisonner sur cet événement. « Quand on donne, dit-il, à un grand chef de guerre, du temps pour enfanter ce que son raisonnement a conçu, non-seulement il reconsolide les vieilles blessures, mais il redonne force aux membres qui avaient langui. Pour cette raison, le doit-on divertir et embarrasser toujours, pour rompre le cours de ses desseins (2)? » L'amiral concevait que, si on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retirait en Languedoc, il lui aurait été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avait que de la cavalerie, *non moins harassée qu'exténuée*, et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où elle passait, la mettaient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistait en trois mille chevaux : *mais, laissant rouler sans nul empêchement cette pelote de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison*. L'affabilité des jeunes princes gagnait toute la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps

(1) La Noue. — (2) *Idem*, ch. XXVI et XXVII.

déjà redoutable, se joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuses du Béarn. En peu de temps l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville du Querci, rétablit ces troupes délabrées, *et refit comme de nouveaux corps aux hommes.*

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquait d'argent et de munitions; et c'est où l'on sentit l'utilité de La Rochelle. « Les villes qui sont comme les appuis non-seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir d'ailleurs (1). » Ceci a fait dire à quelques catholiques, qu'ils n'estimaient pas les huguenots trop *lourdeauds*, d'autant qu'ils avaient toujours été soigneux et diligents de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville, firent connaître *que c'était une bonne boutique et bien fournie.* Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, *encore que souvent il advint qu'aux proies que leurs griffes avaient attrapées, les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades.* L'amiral prenait le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée.

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du Haut-Languedoc, et

(1) La Noue.

se débordèrent dans la plaine de Toulouse (1). Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons de conseillers et présidents du parlement, d'abord pour venger la mort de Philibert Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avait été arrêté et condamné par eux pour raison d'anciens crimes; et ensuite *pour ce que lesdits conseillers avaient toujours été âpres à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils trouvèrent,* dit La Noue, *cette revanche bien dure; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir* (2).

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant enseignes déployées droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendraient une paix avantageuse que quand ils feraient sentir à la capitale les incommodités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que serait devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfants, à la vérité, pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins? On parlait déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit. L'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne.

(1) De Thou, liv. XLVII. — Davila, liv. V.
(2) La Noue.

Elle se trouva en présence de celle du maréchal de Cossé-Gonnor, forte de seize mille hommes. Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venait de passer la Loire à Decize, avait ordre de risquer une bataille plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourrait néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisaient des marches rapides qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanais et à l'Ile-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès lors ses soins à couvrir la capitale, où déjà l'on commençait à concevoir des appréhensions.

Il n'y avait plus à différer : il fallait faire la paix ou détruire jusqu'au dernier de ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avait parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Montcontour; mais les conditions parurent si dures aux réformés qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre surtout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resterait. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres

que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on était réduit au point que la plus mauvaise paix semblait préférable à une guerre avantageuse (1).

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout était fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étaient retirés faute de solde; de sorte que le roi, outre quelques compagnies, sous des gentilshommes volontaires, n'avait de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisait à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur La Rochelle, tant par terre que par mer, n'avaient pas réussi; et, après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvaient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étaient pas dans un moindre embarras. Ils avaient à la vérité une troupe *leste et gaillarde,* mais aussi c'était leur dernière ressource; d'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchaient du centre du royaume, plus ils ramenaient les Allemands au voisinage de leur pays; et ces étrangers disaient tout haut qu'à la première occasion favorable, ils les quitteraient et retourneraient chez eux. Enfin victorieux et triomphants, ils n'avaient

(1) Castelnau, liv. VII, ch. X. — La Noue.

plus ni habits, ni équipages; ils étaient mal armés, harassés comme des gens qui avaient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyaient encore menacés par plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudrait s'ouvrir le passage, s'ils voulaient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvaient fort mauvais qu'on songeât à la paix. « C'était, *disaient les catholiques,* chose indigne et injuste, de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui méritaient d'être grièvement punis. Ils persistaient en leur dire, ajoute La Noue, jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étaient gens d'épée, on leur enjoignait d'aller les premiers à l'assaut, ou à une rencontre, pour occire ces méchants huguenots; de quoi ils n'avaient pas tasté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vîtement d'opinion. Quant aux autres, qui estaient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il était nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes, pour payer les gens de guerre, ils concluaient à la paix (1). »

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient les propositions de paix, disant que ce n'était que *trahison.* « Mais quand elles eussent été très-bonnes, ajoute notre judicieux auteur, ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre était leur mère nourrice et leur élèvement. Un bon moyen pour les ramener à la raison, c'était de proposer, pour la nécessité d'icelle, de retrancher leurs gages, ou de faire quel-

(1) La Noue.

ques emprunts sur eux; alors en désiraient-ils une prompte fin. Ostez à beaucoup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincèrement? »

Les chefs, qui voyaient de près la misère, surtout les excès affreux auxquels se laissaient aller les gens de guerre, pensaient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit « plusieurs fois depuis la paix, qu'il désirait plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux.

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressembler à une autre manière de gens, qui indifféremment trouvaient toutes paix bonnes et toutes guerres mauvaises : et quand on les assurait de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils coulaient aisément l'un et l'autre temps; dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils avaient, à mon avis, empaqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires ici, la raison doit nous servir de guide, laquelle admoneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause et grande nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède très-violent et extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion, n'en doit-on user qu'extraordinairement? Au contraire, doit-on désirer la paix. »

Nous rapportons avec satisfaction ces sentiments généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance qui tolère tout, que de l'arrogance qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer les Discours politiques et militaires de La Noue, qui finissent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux (quand il voit le royaume embrasé de guerres), l'ire et le courroux de Dieu, et plutôt à l'encontre de soi, que contre ses ennemis; car les uns disent, ce sont les huguenots qui, par leurs hérésies, excitent ses vengeances sur eux; les autres répliquent : ce sont les catholiques qui par leur idolâtrie les attirent; et en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser en ces calamités universelles ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder la coulpe d'autrui; et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous devons dire que nous n'en méritons pas une meilleure; pour ce que (comme dit le proverbe), quand le pont est passé, on se moque du saint, et la plupart retournent en leurs vanités et ingratitudes accoutumées. »

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensaient aussi chrétiennement; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la religion. On avait besoin de la paix et on la fit. Elle fut

conclue le 2 août, à Saint-Germain-en-Laye, où était le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes, en chaque province, excepté à Paris et à la cour; aveu et approbation de tout ce qui avait été fait; restitution des biens confisqués; droit à toutes les charges de l'état; les calvinistes obtinrent encore deux points bien importants : 1°. permission de récuser six juges, tant présidents que conseillers, dans les parlements; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties*; 2°. quatre villes de sûreté, c'est-à-dire, dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'était qu'un piége, et qu'en la signant, la cour avait déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance. Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et *plus chargés*, dit de Thou, *de promesses que d'argent* (1). Ils revinrent ensuite à La Rochelle

(1) Sully, tom. I, p. 30. — Capi-Lupi, p. 20.

où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. Anne, l'aînée, avait épousé Philippe II. Élisabeth eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui aurait peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézières (1). A la fin de décembre il reçut une ambassade solennelle qu'avaient envoyée les princes allemands de la confession d'Ausbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présents.

Pendant que le bruit des armes se faisait entendre par toute l'Europe; que les princes catholiques, excités par Pie V, couvraient la mer de vaisseaux, et opposaient à Lépanthe les efforts victorieux de Don Juan d'Autriche, à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitait encore pour établir l'équilibre entre elles; que la discorde régnait en Écosse; que l'Angleterre était en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvaient

(1) Le Labour., tom. II.

toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante; la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état (1). On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauvegarde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir, avant le temps, la restitution de diverses places de sûreté. Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'âme assez noire pour méditer, pendant deux ans, l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets (2)?

C'est encore un problème de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la Saint-Barthélemi; jusqu'à quel point Charles IX y trempa; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les

(1) De Thou, liv. I. — Davila, liv. V.
(2) Sully, tom. I, p. 75.

plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avaient pu, les monuments de leur honte, qu'il n'est point étonnant que dans la discussion de ce point d'histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais à travers ces obscurités affectées il nous reste encore assez de lueur pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluants, du moins ne manquons-nous pas de connaissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avaient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant que, dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la Saint-Barthélemi.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à La Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise, en se séparant, et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille semblait faire auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfiaient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guises et les

autres auteurs des troubles, ils avaient tout lieu d'appréhender le retour des préjugés qu'on lui avait inspirés contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisaient aucun mouvement, ni préparatif de guerre; qu'ils avaient à la vérité augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avait lui-même augmenté celles des villes voisines; qu'enfin ils ne restaient rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avaient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étaient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avait parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis, comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de resserrer les nœuds d'une union parfaite (1). La princesse était de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinait, belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement.

Il semblait qu'un vieux guerrier comme l'amiral était inattaquable du côté de la tendresse; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France, se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame

(1) Brantôme, tom. I.

d'Entremont, veuve très-riche en fonds de terre situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation; et l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à La Rochelle épouser Coligni. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi, réclamé par les deux époux, interposa ses bons offices; le prince demeura inflexible.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrâce; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligny, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts, par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Clèves, *la troisième Grâce,* sœur des duchesses de Nevers et Guise, qui avait été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Élisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenait du moins cet avantage, que les esprits amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdaient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral aurait voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence

que par la diversion. « Je sais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que, s'il ne les occupait et amusait au dehors, pour le sûr ils recommenceraient à brouiller au dedans, tant il les connaissait brouillons, remuants, frétillants, et amateurs de la picorée (1)! » Il désirait ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyait pas de plus commode et de plus avantageuse à la France, que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étaient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçaient de se jeter entre les bras de l'Angleterre : première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvait douter que ce ne fût le roi d'Espagne, qui, par ses conseils, son argent, ses secours mesurés, non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes français, dont il poursuivait la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avait fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui était alors à La Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut le goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange; mais il le renvoya à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa

(1) Brantôme

dernière résolution, il voulait conférer avec l'amiral. Si c'était un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il était trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paraître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisait en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livrait cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. « Je vous tiens, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta à ses pieds; je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, le jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine-mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs comblèrent Coligni de caresses, et surtout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui se laissant aller à la franchise de son âge, semblait ne pouvoir assez exprimer les sentiments d'estime dont il était pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasiona cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, à la manière de la célébration : le roi, qui souhaitait la conclusion de cette affaire, aplanissait tout. Jeanne d'Albret était étonnée de tant de complaisance (1). Elle regardait, elle examinait avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a

(1) *Mém. de Tavan.*, p. 376.

honte de le laisser paraître. La reine-mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observait, et aurait voulu lire dans son âme. « Comment m'y prendre, disait-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre? Entre femmes, répondit Tavannes en riant, mettez la première en colère, et ne vous y mettez point; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous. »

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France était sur le point de conclure avec l'Angleterre; et toujours il paraissait prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles le lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque (1).

Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il fallait parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on était prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres même de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avait dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers,

(1) *Mém. de Mornay.*

des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissaient l'esprit de soupçons contre eux qu'il voulait protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenait plus à cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn; il entendait autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guises murmuraient, par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avait eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en était expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandait pour son maître. *L'aîné de la maison*, dit-il, en parlant du duc de Lorraine, *a eu l'aînée, le cadet aura la cadette* (1). Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avait épousé précipitamment Catherine de Clèves; mais, comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservait des droits cachés sur celui de Marguerite, et Charles appréhendait que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connaissance de la reine de Navarre, ne la refroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyait pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récriait plus que tous les autres, et menaçait de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de

(1) Brantôme, tom. I. — Matthieu, liv. VI, p. 333. — *Mémoires de Tavannes*, p. 377.

renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi; et comme il le réduisait à ne savoir que répondre : « Monsieur le cardinal, lui dit le monarque embarrassé, plût à Dieu que je pusse tout vous dire! Vous connaîtrez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France, et exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main, croyez-en ma parole; encore un peu de temps, et le saint père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion (1). » Il voulut confirmer ses promesses en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentait de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditait certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemi : mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guises, qui avaient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guises, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et surtout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, *les mémoires du temps*, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Cheverni,

(1) *Préface du Stratagème.*

de Villeroi, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, le Laboureur, l'auteur des *Commentaires*, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudrait se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour, ne tendaient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main, s'ils venaient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force, tourna en projets de ménagements quand Charles vit qu'ils demeuraient tranquilles, et qu'ils prenaient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de craintes et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avait pas prévues ; politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avait été trop mal servi dans la guerre pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que pour y parvenir il n'était question que de quelque

condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageait; et on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine-mère, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ces liaisons : elle s'unit secrètement aux Guises pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même par un coup d'éclat, s'il était nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires (1).

On imagina d'abord de tenter s'il serait sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence les Guises, les Montpensiers et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'était, disaient-ils, une chose odieuse, qu'une famille qui avait rendu de si grands services, fût si peu considérée; et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'était sacrifié pour la religion et pour l'état, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquait point de faire parvenir ces discours au roi, mais il semblait ne point s'en embarrasser; au contraire, il paraissait libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiraient auprès de lui ; cependant tous ne s'y fiaient pas. « Si ces noces se font à Paris, disait le père de Sully, les livrées en seront vermeilles (2). »

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle était morte. Un cri se fit entendre par toute la France, qu'elle avait été empoisonnée; cependant, malgré les recherches les plus

(1) *Mém. de Tavannes.*
(2) Sully, tom. I. p. 43.

exactes, on ne lui trouva aucune marque de poison. Mais que ne pouvait-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avait de morts aussi nécessaires, procurées par différents moyens? Celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier à la chasse et par ordre de Charles, parce qu'il avait eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi; d'autres disent, parce qu'il avait une intrigue avec la reine-mère; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre lorsqu'il était prêt à revenir en France; celle du seigneur de Moui, assassiné à Niort par Maurevel, qu'on appelait publiquement *le tueur du roi;* et tant d'autres dont la fin tragique tournait en preuves les moindres soupçons (1).

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y était encore propre, réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti; elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison était l'asile (2). Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé et surtout contre le cardinal de Lorraine des traits mordants qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils était à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre

(1) *Journal de Henri III*, tom. I, p. 143. — Cayet, tom. I, p. 128.
(2) Le Labour., tom. I, p. 337.

qu'on jugerait moins destinée à retenir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardaient pas : elle n'était pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartaient de leur devoir ; mais aussi elle n'avait rien à elle, et toutes ses richesses étaient au parti. Les catholiques mêmes reconnaissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisait sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre.

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing; là il recevait tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuraient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étaient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvaient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formaient un corps de présomptions effrayantes (1).

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutait les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zèle importun : quant à ceux avec lesquels il voulait bien entrer en explication, il leur disait que ses mesures étaient prises avec Charles; qu'il y avait une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre, et les princes protestants d'Allemagne, et que la guerre de Flandre allait se déclarer. Lui faisait-on remarquer les troupes que la cour rassemblait sur les confins du Poitou, il répondait aussitôt qu'elles n'é-

(1) De Thou, liv. LII. — Davila, liv. V. — Mathieu, liv. VI, p. 338.

taient point destinées contre la Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devaient les transporter; que c'était par son avis qu'on avait pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parlait des emprunts que le roi faisait de tous côtés, il disait que c'était pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisait sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendait n'avoir rien à craindre des Guises, parce que le roi les avait réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avaient plus grand crédit; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, était à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire : enfin, dût-il être trompé, il priait très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisaient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé *Langoiran*, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. *Pourquoi donc*, dit Coligni étonné? *Parce qu'on vous fait trop de caresses*, répondit Langoiran, *et que j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec les sages.* Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudents, et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées, le 18 août, avec une pompe vraiment royale; elles avaient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de

Clèves : la noblesse calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupait que de sa chimère, la guerre de Flandre; tout semblait lui en inspirer le désir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Moncontour : « Bientôt, dit-il en les montrant au maréchal de Danville, bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréables à des yeux français. » Téligny, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensaient comme Coligni, sur la certitude de cette guerre; et les plus défiants s'en seraient flattés à leur place, tant Charles y paraissait résolu!

A force de conférer sur ce projet, il en avait senti l'avantage, et le prenait à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisait sentir au jeune monarque qu'il ne fallait pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire, confier ses forces à son frère le duc d'Anjou qui avait recueilli tout l'honneur de la victoire, mais que le roi devait se mettre lui-même à la tête de ses troupes (1). La reine, votre mère, ajoutait-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutelle, afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant-général; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander (2).

(1) D'Aubigné, tom. II, liv. I. — Le Labour., tom. III, p. 31. — *Mém. de Tavannes*, p. 376.

(2) *Mém. de Villeroi*, tom. II, p. 361.

Ces discours faisaient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en était informée; mais certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales, comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises et de leurs partisans : cependant le danger augmentait (1). La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrants, en qui même le roi avait une grande confiance, que son fils allait lui échapper, qu'il était totalement gagné par les religionnaires, et que sans quelque remède violent il n'y avait point à se flatter de le ramener.

A un mal si pressant Catherine se résolut d'appliquer un remède extrême : elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son fils se trouvait loin des conseillers qui l'obsédaient ordinairement; elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers (2). Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes, avec lesquels il a l'imprudence de se lier si étroitement. S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je? dit-elle en sanglotant; que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine? comment échapperons-nous à leur fureur? « Donnez-moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner à Florence; donnez à votre frère le temps de se sauver. »

Le roi épouvanté, « non tant, dit Tavannes, des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 415. — (2) *Idem*.

la finesse, ambition et puissance dans son état, » craignant une révolution s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère, et la prie de l'excuser. Catherine feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connaître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contents d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront; que l'amiral surtout ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligny et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles (1). La Noue désapprouvait ces bravades; et il en appelait les auteurs, *de vrais fous et malhabiles dans les circonstances actuelles.* Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre, et promit de se tenir désormais plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abu-

(1) Brantôme.

sassent pas davantage de sa bonté : mais, comme le monarque ne paraissait pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes, de façon qu'il n'y eut jamais lieu à réconciliation.

En conséquence on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle, le duc de Nemours, son beau-père, le duc d'Elbeuf, son cousin germain, les ducs de Nevers et de Montpensier, ses beaux-frères, et une grosse suite de gentilshommes. Tout cela se passait avant le mariage du roi de Navarre, et on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnait Coligni.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passait tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira à Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partait le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin était déjà sauvé. Coligni tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui.

Le roi jouait à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos, s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur? Verrai-je tous les jours troubles nouveaux (1)? » Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On allait, on venait, on se parlait, on s'épuisait en conjectures. Des partisans

(1) De Serres, tom. II, p. 740.

de l'amiral, les uns menaçaient, les autres restaient mornes et gardaient le silence. Tous donnaient des avis, et l'embarras du choix faisait qu'on n'en suivait aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'était plus fâché que lui de ce qui venait d'arriver, et qu'il en tirerait une vengeance éclatante. La reine-mère ajouta que ce crime attaquait le roi lui-même, et que, s'il le laissait impuni, bientôt il ne serait pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avait paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées : il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisait, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs des provinces, *qu'il ferait en sorte que les coupables d'un si méchant acte fussent découverts et punis.*

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France, et un brillant cortége. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avait la mauvaise habitude, qu'il tirerait de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacerait de la mémoire des hommes. Coligni le re-

mercia; et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardait trop à la déclarer; que pendant ce temps, de braves soldats qui, sous la conduite de Genlis, de l'aveu secret de sa majesté, s'étaient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avaient été battus faute de secours, et après leur défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands; qu'on tournait en ridicule publiquement à la cour le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savait tout ce qui se décidait dans celui de France. Il se plaignit aussi que les édits en faveur des calvinistes n'étaient point observés. « Mon père, répondit le roi, comptez que je vous regarde toujours comme un fidèle sujet, et comme un des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger sitôt qu'on aura découvert les coupables. Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligni, les indices sont assez clairs. Tranquillisez-vous, répliqua le roi, une plus longue émotion pourrait nuire à votre blessure. » En achevant ces mots, il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avait retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement; et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine-mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtait toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelqu'une des paroles de

l'amiral à son fils : précaution inutile, si on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince (1). Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étaient dans la chambre de l'amiral entourés de calvinistes, la reine-mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite.

Il ne fallait en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement était terrible, se fût aperçu qu'on le jouait, et que ce crime qui lui faisait tant de peine était l'ouvrage de ses plus proches (2). Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avait fait entendre qu'elle soupçonnait violemment le duc de Guise, et que c'était sans doute pour venger la mort de son père tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligni ne s'était jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la reine Marguerite, n'apaisaient pas le roi. Il ne pouvait modérer ni changer le passionné désir d'en faire justice, commandant toujours qu'on cherchât M. de Guise, qu'on le prît; qu'il ne voulait point qu'un tel acte demeurât impuni. »

Cette fureur du roi, dont on appréhendait les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députe Albert de Gondi, baron de Retz par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savait l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son

(1) *Mém. de Villeroi*, tom. II, p. 61.
(2) *Mém. de la reine Marguerite*, p. 35. — *Mém. de Villeroi.*

cabinet; et, après les adoucissements propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui voulait les perdre; que, la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en était convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde des sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venait de lui dire, et elle ajoute que depuis la blessure de l'amiral, les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent, non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudents de quelques-uns des calvinistes ne donnaient que trop lieu à ces imputations. Ils disaient ouvertement que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Pardaillan s'en vanta publiquement au souper de la reine (1). Le seigneur de Piles fit plus; il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les paroles indiscrètes, le geste insolent et le front sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent frémirent le roi, et tous les catholiques de la cour.

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa

(1) *Mém. de Marguerite.* — Dupleix, tom. III, p. 314.

blessure, avait fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espérait tirer vingt mille hommes; que, si ces troupes se joignaient aux mécontents français, dénué, comme était le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyait plus pour lui de sûreté; qu'au surplus elle était bien aise de l'avertir, qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étaient déterminés à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouverait entre les deux partis sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou dans la relation de Miron, une merveilleuse et étrange métamorphose au roi; car, s'il avait été auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Se levant, il nous dit de fureur et de colère, en jurant, que, puisque nous trouvions bon qu'on tuât l'amiral, qu'il le voulait; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurât pas un qui lui pût reprocher après, et que nous donnassions ordres promptement (1). »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisements qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissait de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvements qu'on voyait parmi le peu-

(1) *Mém. de Villeroi.*

ple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avait peu de jours auparavant introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi, non-seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logements aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétizy, des Suisses de la garde du roi de Navarre; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guises, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paraissaient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques-uns insistaient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui était d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage; mais Coligni s'y opposa toujours. Il dit que ce serait faire injure au roi, et qu'il voulait se fier à sa parole, dût-il en être victime. Téligny et La Rochefoucauld pensaient comme lui. Cette réunion de sentiments n'empêcha pas les plus méfiants de faire de nouveaux efforts; ils disaient qu'on avait fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on voulait en faire un arsenal d'où partiraient les foudres destinées contre eux. Le malade répondait que c'était pour un tournoi dont le roi voulait se donner le divertissement, et

qu'il avait eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquaient que cela pouvait n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne fallait rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine-mère, qui avait des espions parmi eux, apprit ces délibérations; elles la déterminèrent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de Saint-Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand prieur de France, frère bâtard du roi, René de Birague, garde des sceaux, le maréchal de Tavannes et Albert de Gondi, baron de Retz, Florentin (1). Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperait dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorencis, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine était de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques, et, quand ils auraient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi à la tête de ses gardes, qui serait tombé sur les uns et sur les autres, et en aurait fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. « Pour moi, disait Catherine après l'exécution, je n'ai sur la conscience que la mort de six. » Quelle affreuse sécurité!

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragé-

(1) *Comment.*, liv. XVI. — *Mém. de Villeroi.* — *Mémoires de Tavannes*

die, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre dn soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. « Allez, leur dit le monarque d'un air courroucé; si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver. » Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvements sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charron et Marcel, son prédécesseur, qui avaient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel de ville. Ils promirent d'obéir; mais, quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré. « Les pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors : Eh! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains, à tort à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple, car il y est après plus âpre qu'on ne veut (1). » Ils reçurent ensuite les instructions; savoir : que le signal

(1) Brantôme, tom. IX. — *Mém. de Tavannes.*

serait donné par la cloche de l'horloge du palais; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seraient tendues; qu'ils établiraient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que, pour se reconnaître, ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange, selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimait. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester; le comte refuse : Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret : « Je vois bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort (1). »

Triste et morne cependant, le roi attendait avec une secrète horreur l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendait encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devait être donné à la pointe du jour par la cloche du palais : mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en serait trop retardé par la distance du palais au Louvre; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquié-

(1) *Comment.*, liv. IX, p. 31. — *Mém. de Villeroi.*

tude. Sa mère et son frère ne le quittaient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. *Ne saurais dire en quel endroit*, rapporte le duc d'Anjou, *ni s'il offensa quelqu'un; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'allaient lors commettre.* Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste; mais il était déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise surpris fuient et se cachent : trois colonels des troupes françaises accompagnés de Pétrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni : *A mort!* s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible; *à mort!* Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie; il s'était levé, et appuyé contre la muraille, il faisait ses prières. Bême l'aperçoit le premier. « Est-ce toi qui es Coligni? » lui dit-il en lui présentant la pointe de son épée. « C'est moi-même, » répond celui-ci d'un air tranquille. « Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais respecter mes cheveux blancs! » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe

le visage; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. *C'en est fait*, s'écrie Bême par la fenêtre. *M. d'Angoulême ne le veut pas croire*, répond Guise, *qu'il ne le voie à ses pieds.* On précipite le cadavre par la fenêtre; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons à demi nus, encore endormis et sans armes; ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses; en fuyant ils tombent dans les troupes du duc de Guise et dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage (1). Des rues on passe dans les maisons dont on enfonce les portes; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vint éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. *Les corps détranchés tombaient des fenêtres, les portes cochères étaient bouchées de corps achevés ou languissants, et les rues de cadavres qu'on traînait sur le pavé à la rivière.*

Ce qui se passait au Louvre ne démentait pas les fureurs de la ville. Les événements arrivés depuis

(1) D'Aubigné, tom. II, liv. I, p. 548.

huit jours que Marguerite de Valois était mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avaient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen (1). La contrainte perçait à travers les divertissements ordonnés par la cour : nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osait seulement pas demander la cause des mouvements qu'elle remarquait. Le soir, veille de la Saint-Barthélemi, la reine-mère apercevant sa fille un peu tard lui ordonna de se retirer. « Comme je faisais la révérence, dit Marguerite, ma sœur de Lorraine me prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » A ce mouvement, Catherine s'irrite et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier! S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, dit-elle, je m'en allai toute transie et tout éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre. »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, son lit environné de trente ou quarante huguenots que je ne connaissais point encore : toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident advenu à M. l'amiral. Moi, j'avais toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvais dormir par l'appréhension dans laquelle elle m'avait mise, sans savoir de quoi. La

(1) *Mém. de Marguerite.*

nuit se passa de cette façon sans fermer l'œil. » Au point du jour, Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

Une heure après elle se réveille en sursaut, au bruit que faisait un homme qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, criait de toutes ses forces ; *Navarre ! Navarre !* Sa nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre; un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers, qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avait un coup d'épée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui se voulant garantir, continue Marguerite, se jette dessus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenait, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours à travers de corps. Je ne connaissais point cet homme, et ne savais s'il venait là pour m'offenser, ou si les archers en voulaient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. » Enfin, le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers et accorda la vie à cet homme aux prières de la reine; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur la duchesse de Lorraine. Comme elle entrait dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fût avec sa sœur.

Sa première inquiétude fut pour le roi son mari : on lui dit qu'il était en sûreté. Charles IX l'avait mandé, ainsi que le prince de Condé. *Il les reçut*

avec un visage farouche et des yeux ardents de courroux, et leur dit que c'était par son ordre qu'on venait de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles; que pour eux, persuadé qu'ils avaient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il était prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours (1).

Du lieu où cette scène se passait ils pouvaient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeait dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuaient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenait désarmés, et qu'on poussait au milieu d'eux, où ils expiraient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissaient percer sans rien dire; d'autres attestaient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand dieu! s'écriaient-ils, prenez la défense des opprimés. Juste juge, vengez cette perfidie? »

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelqu'infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Galiot de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligny, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de la Force, Pardaillan, Lévi, et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard (2). Quelques-uns se sauvèrent, entre lesquels

(1) Sully, tom. I, p. 68.
(2) Brantôme, tom. IX, p. 23.

on compta Rohan, le vidame de Chartres et de Montgommeri. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grâce du roi. Les Guises en épargnèrent aussi quelques-uns; mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez, s'écriait l'impitoyable Tavannes; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier, et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi, qu'il fallait tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avaient promis; et on vit un nommé *Crucé*, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de quatre cents en un jour.

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards : plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties (1). La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes, faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus; les pillards n'a-

(1) Brantôme, tom. VII, p. 16. — *Comment.*, liv. X, p. 10 et 41 r.

vaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étaient acceptés (1).

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre les mains son jeune élève, comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé malgré les efforts du prince, *qui mettait ses petites mains au-devant des coups.* Enfin, il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis: des enfants de dix ans tuèrent des enfants au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leurs connaissance, cherchant matière à des observations libidineuses qui les faisaient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut pas de bornes: on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyaient, et traversaient la rivière à la nage, pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang; il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour: cortége brillant, qui faisait un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée fut exercé sur ce cadavre par la popu-

(1) D'Aubigné, tom. II, liv. XI, p. 556.

lace de Paris; ils le traînèrent par les rues, et le mutilèrent de la manière la plus indigne; ils le plongèrent dans la rivière, ne l'en retirèrent que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi consumé pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer (1).

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Querci, était depuis long-temps brouillé avec un de ses voisins nommé *Regnier*, calviniste, dont il avait plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvaient à Paris, et Regnier tremblait que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît, aux dépens de sa vie, la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre, l'épée à la main, accompagné de deux soldats. *Suis-moi*, dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque. Celui-ci consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort; Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Querci dans son château. « Vous voilà en sûreté, lui dit-il : j'aurais pu profiter de l'occasion pour me venger; mais entre braves gens on doit partager le péril; c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vuider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance, et en lui demandant son amitié. « Je

(1) Brantôme, tom. IX, p. 410.

vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit le farouche Vezins, et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon, et part (1).

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitait l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi, pendant et après le massacre. Le roi écrivit le premier jour aux gouverneurs des provinces, qu'il n'avait aucune part au désordre qui était le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde, que ce qui venait d'arriver n'apporterait aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandait que chacun restât tranquille. Mais, dès le lendemain, on dépêcha à toutes les villes considérables, des catholiques accrédités chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au parlement, où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avait comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion; qu'après ces assassinats l'amiral avait dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même, lorsqu'il l'aurait rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale.

(1) D'Aubigné, tom. II, liv. I, p. 559. — Sully, tom. I, p. 75.

Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devait être faite dès le premier jour, et rien n'était plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberait sur les Guises, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas long-temps dans cette agréable espérance; la reine-mère, qui savait tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvénients de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorencis, dont les derniers voudraient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiraient les princes *lorrains* seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres, ce serait avouer sa faiblesse et son impuissance; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paraisse arriver sans l'aveu du souverain, qu'autrement il est bientôt méprisé, et exposé à voir tout bouleversé dans son état.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fu-

reur des peuples ameutés. Les cadavres pourissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de longtemps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

Ajoutons, pour la satisfaction du lecteur rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandants de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires : le comte de Tendes, en Provence; Gordé, en Dauphiné; Chabot-Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de la Guiche, à Mâcon; Tannegui le Veneur, Matignon et Villeneuve en d'autres lieux (1). De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étaient adressées, qu'il surseoirait au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Orthez commandant à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitants, et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimait en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le sceau de votre majesté, de faire mourir tous les pro-

(1) *Mézeray*, tom. II, p. 1107.

testants qui sont dans ma province. Je respecte trop votre majesté, pour ne pas croire que ces lettres sont supposées; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » On respire, en voyant du moins que l'humanité n'était point bannie de tous les cœurs; mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes, a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, était petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de François I.

Il est étonnant que, de tant de braves capitaines, deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi, qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit long-temps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures (1). Une semblable résistance de plusieurs autres aurait donné au grand nombre le temps de se reconnaître : mais, comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeaient-ils à fuir; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendaient le cou à ceux qui les égorgeaient.

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte : mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également; au contraire, Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'horreur de la Saint-Barthélemi le porta à se

(1) Pasquier, liv. V et XI.

faire calviniste (1). Il manquait un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenaient inutiles, si ceux qui approchaient le plus du trône persistaient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisaient le roi de Navarre et le prince de Condé; leurs amis y joignaient des exhortations, des prières; et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagnerait; mais ils différaient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction (1).

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'était passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. Mort, Messe ou Bastille, leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de Navarre et sa sœur Catherine de Bourbon cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Clèves, sa femme, Françoise d'Orléans, sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon, leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses états le ré-

(1) De Thou, liv. LIII. — Davila, liv. V.

(2) *Mém. de Tavan.*, p. 57. — *Comment.*, liv. XXII, p. 51.

tablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la Saint-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des *massacreurs*, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paraîtrait que les calvinistes avaient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, serait le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de représailles et de précautions. Déjà on agissait sur ce plan contre la mémoire de l'amiral; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, Briquemaut et Cavagne furent condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que faiblesse devant ses juges, tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourments, et suivie de l'infamie! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre La Rochelle, dont il avait dirigé les fortifications, et d'indiquer les endroits faibles.

Cette offre rejetée, il promit de reconnaître que Coligni et les autres avaient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la providence sur Briquemaut, en qui elle avait mille atrocités semblables à punir.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y était dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resterait dans l'endroit le plus élevé; que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux par l'exécuteur de la haute-justice dans les principales villes du royaume; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues partout où elles se trouveraient; de raser son château de Châtillon-sur-Loing sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt serait gravé. Enfin, tous ses biens furent confisqués, ses enfants déclarés roturiers et in-

habiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnait une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme, si prudent dans les autres actions de sa vie, aurait épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée long-temps. Mais on peut remarquer, dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu était étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînaient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guises fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt dans le champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorenci, moururent de leurs blessures. Enfin, l'amiral, le cardinal de Châtillon, son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses pas, et les dangers qui menaçaient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'était proposé. Il avait les qualités les plus nécessaires à un chef de

parti, la fermeté et le talent de la persuasion (1). Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais après la déroute, ses ennemis le trouvaient supérieur aux coups du sort, et il semblait commander à la fortune. Quand le découragement se mettait dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asiles, sollicitées à la désertion par l'argent et les grâces, son air tranquille et serein les rassurait : il n'y avait point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formait après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui : point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifiait à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutaient. Son discours était noble, pur et énergique. Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siége de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avait des mœurs irréprochables, sévères même; vertu essentielle dans une guerre de religion. Il était bon mari, bon père, mais *ennemi sombre*, le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux comme pour l'évé-

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 209.

nement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'action de grâces, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables : et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir (1) ; » sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeait, pendant que la pitié réclamait au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disait que c'était une action exécrable qui réunissait tous les raffinements de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible, qu'elle songeait alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisait pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusaient le tout, d'autres simplement une partie ; mais toutes fondaient la nécessité du massacre

(1) *Stragème*, p. 99. — Brantôme, tom. VIII, p. 190.

sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissait pas le moindre doute. Mais malgré ces palliatifs il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille : celui-ci en fit lecture à sa table où était le duc de l'Infantado. *L'amiral et ses partisans étaient-ils chrétiens*, demanda naïvement ce duc? *Sans doute*, répondit l'amiral de Castille. *Se peut-il*, reprit le duc, *que, puisqu'ils sont Français et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes? Doucement, monsieur le duc*, dit l'amiral, *ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix d'Espagne?* (1)

En effet, si Coligni eût été cru, et si Charles IX avait envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se serait trouvé fort embarrassé; au lieu que par le moyen des troubles, suite nécessaire de la Saint-Barthélemi, il se voyait pour long-temps délivré des Français, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'était pas ce que la cour de France avait espéré; elle s'était flattée au contraire qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feraient plus que languir, et se détruiraient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi par un édit les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme

(1) Brantôme, tom. VIII, p. 189.

dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avaient fait abjuration; mais bientôt de nouveaux événements exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfants de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas; le plus grand nombre, dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarais, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattaient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitaient de téméraires ceux d'entre eux qui parlaient de se défendre.

Mais ils changèrent de langage quand ils virent qu'on ne les pressait pas sur-le-champ, comme ils l'avaient appréhendé; que le roi n'avait point d'armée sur pied; qu'ils pouvaient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorencis, qui avaient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint-Barthélemi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employait avec eux les promesses et les exhortations; qu'on appréhendait même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemi

(1) *Comment.*, liv. II, p. 6.

n'avait pas la religion pour cause, et donna le 28 octobre un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection : alors l'espérance succéda à l'abattement.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avaient été accordées aux protestants. Mais, par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnaître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés : ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent le secours de leurs anciens amis les Anglais, surtout pour La Rochelle, qui paraissait menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban par les offres et les exhortations. Ces places étaient regardées comme les derniers asiles, la dernière ressource des religionnaires, et on se flattait qu'après leur prise ils seraient obligés de s'abandonner à la merci de la cour (1). La Rochelle attirait la principale attention, parce qu'elle était la plus forte, et qu'on croyait que sa chute entraînerait celle des autres; mais, par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous

(1) De Thou, liv. LVI. — Davila, liv. V. — Pasquier, liv. V, lett. XII et XIII. — *Mémoires de Tavannes*, p. 443.

ces préparatifs, que Biron, à la tête d'une grosse armée, commença les approches.

Autre chose non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit long-temps cette ville, fut donnée aux Rochelois par Charles IX lui-même. C'était le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, il se trouvait heureusement dans le Hainaut, où il avait été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avait données d'abord, et n'ayant que des sujets de défiance de la part de la cour depuis la journée de la Saint-Barthélemi, il ne savait où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissait d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savait que soldat intrépide dans l'action, il était toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil; plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincèrement la paix, prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivait sa conscience. Il est certain que, si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France (1).

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses, et lui rendit les biens de Téligny, son beau-frère, qui avaient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sen-

(1) Amirault. — *Vie de La Noue.* — *Mém. de Mornay.*

timents de soumission et de paix. La Noue s'en excusa long-temps; mais vaincu par les instances du roi, qui le conjurait de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses frères, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se servirait pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, Florentin, chargé en secret d'éclairer sa conduite, et il partit.

Les députés de La Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. « Nous avons été appelés, disaient-ils, afin de conférer avec monsieur La Noue; mais où est-il? Nous ne le reconnaissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant : on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportait, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avait qu'un de ces trois partis à choisir; se retirer en Angleterre, rester dans la ville simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisaient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de La Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de

l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettait aucun repos, et employait toute l'habileté que lui donnait une longue expérience, à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenait conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisait. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitait mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui était cher courir à sa perte. Cependant il continuait ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience : exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptait à La Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitants aguerris; mais il y avait de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue était chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très-autorisé, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou était général. Il avait avec lui le duc d'Alençon, son frère, les autres

princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février; et, tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchaient pas, quand on en venait aux mains, qu'on ne se battit avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendaient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auraient certainement succombé, s'il y avait eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisait au hasard : on attaquait aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournait de l'autre : l'officier, comme le soldat, ne connaissait ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations : un assaut était ébruité bien avant l'exécution; chacun y courait pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdait beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui était chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sur leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étaient signalés à la Saint-Barthélemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la re-

traite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, ou sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvait avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avait pour Coligni une affection particulière; il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique; et ces sentiments lui attachèrent plusieurs des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettait dans Coligni le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs était Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorenci. Il n'avait alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre il se montrait également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne était des parties du duc d'Alençon, et à peu près du même âge; l'un comme l'autre, ils étaient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire (1).

En effet, on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfants mécontents, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils désirent, ils crurent qu'ils n'avaient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angély, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendraient se ranger autour

(1) *Mém. de Turenne*, p. 57. — *Mém. de Bouillon*, p. 70.

d'eux; qu'au pis aller ils se retireraient en Angleterre, et que ce coup d'éclat ferait révolter tout le royaume. Ils avaient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnaient que faiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettait à sa confidence. Cependant ils ne le rejetaient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourrait être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés ne s'accordant pas entre eux convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons; et, après leur avoir fait connaître les inconvénients et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceraient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre, attendu par les Rochelois. Montgommeri commandait la flotte qui se trouva plus faible que celle du roi : elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avaient grand besoin. Charles IX, qui venait de signer un traité d'alliance avec Élisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avait aucune part à cet armement; que c'était une troupe de bannis et de pirates qui s'était mise en mer sans son aveu; qu'elle n'y prenait aucun intérêt; et que, si on pouvait les arrêter, elle trouvait bon qu'on les punît sé-

vèrement. Mais ils avaient pris le large; et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommeri fit savoir aux assiégés qu'il retournait en Angleterre, et qu'il leur ramènerait incessamment des secours plus puissants.

Il n'en fut pas besoin : tout languissait dans l'armée royale; officiers et soldats ne montraient ni ardeur, ni émulation, par la faute du chef. Le duc d'Anjou fit connaître dans ce siége le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire, une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisait, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimait, quoique inutile. Il avait formé le siége de La Rochelle, son honneur était intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenaient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardait la France. On ne parlait plus à sa cour que des agréments du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avait point rapport à ces objets devenait indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat; et pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savaient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyaient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montraient d'activité. Ils avaient

les yeux ouverts sur tout ce qui se passait. Plusieurs fois des émissaires sortis du camp sous différents prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville, mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par les magistrats, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siége, on avait offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de La Rochelle.

Cette condescendance était une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyait courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix, à quelque condition que ce fût. Les Rochelois obtinrent libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitants de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auraient pas abjuré. On leur accorda que personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, notamment les habitants des trois villes nommées, seraient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers; savoir : que des hommes choisis entre les assiégés viendraient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé; qu'ils recevraient un gouverneur; qu'enfin les trois villes auraient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettants. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avait accordé de si grands avantages, qu'en considération de son frère le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressait. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autres vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avait été par toutes les autres. Les malheureux habitants de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étaient toujours flattés, et ils avaient promesse que les Rochelois ne traiteraient pas sans eux; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnaient

que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de La Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à leurs cuirs, aux vieux parchemins qu'on faisait ramollir dans l'eau, aux grains de toute espèce, à la paille hachée, à des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin à la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille qui venait de mourir, et la mangèrent ; action qui fait frémir, dont les habitants eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressource, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. Charles IX fit grâce au peuple. L'intention de la cour était, disait-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avait eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la Saint-Barthélemi. Les autres prétendants, aidés des protestants d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief : mais la reine-mère, qui avait à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesse, qu'elle l'emporta (1).

(1) De Thou, liv. LVII. — Davila, liv. V. — Castelnau.

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfants, lui dirent qu'ils seraient tous rois. Or, ne comptant point pour le duc d'Anjou sur la couronne de France, portée par un jeune prince dont l'épouse donnait déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagréments à son fils Henri, qu'elle aimait par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il était bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne : comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçaient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyait devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grâce et une majesté qui charmèrent ces étrangers (1). Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvait décorer la sortie de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plus tôt les difficultés qu'occasionaient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner

(1) D'Aubigné, tom. II, liv. II, p. 757.

de l'impatience, surtout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie.

Par une faiblesse trop commune, il sembla qu'il tardait au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'état lui marquait pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitri en Champagne, et la reine avec la plus grande partie de la cour alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serrait dans ses bras ; à peine l'avait-elle quitté qu'elle le reprenait encore, et mouillait de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que, pour dernier adieu, elle lui dit : « Partez, mon fils, vous n'y serez guère. » Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connaître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son âme dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rébellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce (1)

(1) Cayet, tom. I, p. 125 et suiv. — D'Aubigné, tom. II, ch. I, p. 662. — Brantôme, tom. IX, p. 432. — *Mém. de Bassompierre*, tom. I, p. 242.

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère (1).

Il croyait voir des spectres; des songes effrayants le réveillaient en sursaut : son imagination frappée lui présentait des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisait entendre des sons lugubres et des accents plaintifs qui perçaient les airs.

Son caractère changea après la Saint-Barthélemi : de *gracieux* et *bénin*, il devint sombre et farouche; les impatiences et les emportements, auxquels il avait toujours été sujet, augmentèrent : il soupirait tout seul, levait les yeux au ciel, et semblait porter dans son cœur un levain de mélancolie, qui lui rendait tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours, en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre, qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Tout retentissait en France du doux nom de paix, et tout annonçait les troubles les plus funestes (2) : désunion entre la mère et les enfants, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce; enfin tous les désordres de l'anarchie sous un roi rebuté de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier,

(1) Voltaire.

(2) Sully, tom. I, ch. VI, p. 80. — *Mémoires de Marguerite.* — *Mém. de Bouillon.*

remettait souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller (1).

Son frère le duc d'Alençon était un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisait consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice. Il était aussi jaloux et présomptueux : il avait vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées; il voulait les commander à son tour. Le duc d'Anjou avait été lieutenant-général du royaume; c'en était assez à son frère pour vouloir l'être aussi. Ces idées lui étaient suggérées par des gens plus habiles; les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorencis et leurs partisans, c'est-à-dire, tous les mécontents de la Saint-Barthélemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servaient, pour aiguillonner ce jeune prince déjà trop porté à brouiller, du crédit qu'avaient sur lui Joseph de Boniface, sieur de La Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venaient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissait leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entrait dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, *prometteur magnifique*, qui devait changer tout l'argent en or, et fournir bien au delà de ce qui serait nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudrait former. Cette cabale se donna le nom important de *politiques* ou *mal-contents*.

(1) D'Aubigné, tom. I. — De Thou, tom. X, p. 924.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étaient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisaient à la cour leur paraissait un véritable esclavage, ils trouvaient bon tout ce qui pouvait contribuer à les en tirer. Les conférences se tenaient, tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivait les cœurs sans donner le sien : mais il n'y était pas toujours question des intérêts du parti; les rendez-vous d'affaires en couvraient souvent d'autres, dont le but n'était pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, outré des liaisons peu décentes que Marguerite, sa sœur, entretenait dans le Louvre et jusque sous ses yeux, avec La Mole, voulut, un jour, en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise, et à d'autres confidents, des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade (1). Coconnas, de son côté, était aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, l'aînée des trois grâces. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputaient enfin la conquête de madame de Sauve, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causait entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur également complaisante, se hâtait de les raccommoder.

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardait un secret inviolable; et le lendemain, épouvantée, elle allait confier à sa mère que son mari, le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé, et son frère le duc d'Alen-

(1) *Journal* de Henri III, tom. I, p. 63.

çon, devaient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre (1). Sur ces indications, on les gardait à vue, et leurs mesures se trouvaient rompues; mais ensuite, lorsque la reine-mère comptait le plus sur les avertissements de sa fille, celle-ci ne disait plus mot, et laissait fortifier ces complots, qui ne se découvraient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée. Telle fut la fameuse entreprise des *Jours gras*, qui rappelle celle que La Noue empêcha par sa prudence sous les murs de La Rochelle : il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyaient pas assez les suites. Il ne s'agissait pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour qui était à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces où les religionnaires avaient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne fallait qu'une escorte, et surtout s'entendre, afin que l'évasion des princes cadrant avec l'arrivée de leurs conductenrs, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacherait après eux. C'était une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gène et de précipitation.

Tout avait été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta (2).

(1) *Vie de Mornay*, p. 26.
(2) Brantôme.

Soit crainte qu'en différant trop, le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi gras sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentaient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendaient, on s'imaginait en être investi, et la frayeur les multipliait.

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter; la reine, très-étonnée, se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte : Turenne marqua le plus d'ardeur; il était lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portait à l'escorte les paroles du duc d'Alençon (1). La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livrait pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendrait la plus facile sitôt qu'il se présenterait lui-même à la tête des troupes; le prince ne voulut point se désister.

Mornay et Buhi, son frère, allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte qui devait les aider à se rendre maîtres de toute la ville; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop faible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre

(1) *Mém. de Bouillon*, p. 101.

Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit qu'il reçut du roi des lettres de remercîment, comme s'il avait sauvé la ville; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté, avant que la mèche fût éventée.

Tous ne furent pas si prudents. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyait que l'affaire prenait un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissait d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avait rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Birague, chancelier, Morvillers et Bellièvre, étaient tous montés sur coursiers d'Italie, empoignant des deux mains l'arçon, et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis. » Mais si la terreur panique des prélats et gens de robe offrait un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspirait de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litière. Contraint de fuir malade, et à pareille heure, il disait en gémissant : « Du moins, s'ils avaient attendu ma mort! (1) »

La reine s'aperçut bien qu'elle avait été jouée; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux faibles indications fournies par La Mole,

(1) D'Aubigné, tom. II, liv. II. — Brantôme, tom. IX.

mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta La Mole lui-même, et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon; pour le prince de Condé, il s'était sauvé avec Turenne et Montmorenci-Thoré dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste; et, sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorenci.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grâce pour ceux qui avaient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre, qui connaissait son caractère, ne s'y trompa pas : le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout (1). » Pour Henri, il se défendit, comme d'un déshonneur, des aveux humiliants qu'on voulait tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avait à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, ajoutant que, quand il aurait cherché à s'en tirer, on n'avait pas à s'en plaindre, et qu'il était disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on voulait sacrifier pour l'exemple.

Il fallait trouver un crime, car le dessein seul de tirer les princes de la cour n'était pas un délit suf-

(1) Le Labour., tom. II, liv. VI. — *Mém. de Bouillon*, p. 102.

fisant aux yeux du public, porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse. On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu *l'envouter.* « Pauvre La Mole ! s'écriait ce gentilhomme dans les douleurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grâce? Le duc, mon maître, m'ayant obligé cent mille fois, me commanda sur sa vie que je ne disse rien de ce qu'il voulait faire. Je lui dis : Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi (1). » C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue était d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir.

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée; d'autres, moins considérables, subirent divers genres de punition. En allant au supplice, Coconnas semblait vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire : « Messieurs, disait-il aux courtisans témoins de sa catastrophe, vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontents, eurent dessein de fermer le che-

(1) *Négoc. de Sully*, ch. VI, p. 80. — *Mém. de Nevers*, tom. I, p. 69. — Le Labour., tom. II, liv. VI.

min du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils voulaient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seraient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler; au lieu que cette entreprise fournit à la reine-mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer. Elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvaient former tant au dedans qu'au dehors du royaume, les calvinistes et les mécontents, sous la conduite du prince de Condé et de Danville, gouverneur de Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause que la reine soutenait, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défiait, le piége d'un complot qu'elle dirigeait en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendait; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage : mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse, c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'âme de son fils pour se faire rendre l'autorité qu'elle était près de perdre, par les défiances qu'on inspirait au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues les opérations des troupes que Charles avait toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommeri, qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier, et par François son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le *Prince-Dauphin*, tous deux inviolablement attachés à la reine-mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Danville, chef des mécontents; et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçaient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparait pendant le calme les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyait devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyait insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers moments; combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoirait au gouvernement de son royaume, en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchaient, beaucoup d'insinuations différentes, pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine-mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX,

n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger à la rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violents, tels que les travaux en fer, auxquels il se livrait jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimait trop aussi la chasse : nous avons de ce roi un traité sur cette matière, estimé des connaisseurs. Charles fut très-mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour. On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics (1). Il eut de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les grâces et les vertus d'Élisabeth d'Autriche, son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille qui lui survécut peu. Charles, en mourant, se félicitait de ne point avoir de fils, pour ne point laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui : pensée qui fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque : prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses! Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère porté à la franchise et à la gaieté. Il aimait la poésie et la musique, et aimait aussi ceux qui y excellaient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Baïf et Ronsard furent dans ses

(1) Matthieu, liv. VI, p. 677. — D'Aubigné, tom. II, liv. II, p. 698. — *Mém. de Bouillon*, liv. VI. — Brantôme, liv. IX.

bonnes grâces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poëtes (1). Il avait une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne son frère. On crut d'abord que c'était par jalousie qu'il ne l'estimait pas; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avait bien connu. Enfin quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il aurait préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

(1) Ce sont les suivants, qu'on ne soupçonnerait pas d'une époque où la langue n'était pas encore fixée, et que l'on doit citer, pour cette raison, comme une espèce de phénomène littéraire.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais, roi, je les reçois, poëte, tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps,
Elle t'en rend le maître, et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE STÉRÉOTYPE DE LAURENS AINÉ,
RUE DU POT-DE-FER, N° 14.

